

emova

G R O U P



RAPPORT ANNUEL SUR LES COMPTES DE L'EXERCICE CLOS

AU 30 SEPTEMBRE 2020



Sommaire

- 1** Le mot de Franck Poncet (p.3)
- 2** A propos d'EMOVA GROUP (p.4)
- 3** Rapport de gestion sur les comptes consolidés (p.5)
- 4** Comptes consolidés (p.22)
- 5** Rapport des commissaires aux comptes (p.64)



Le mot de Franck Poncet



Franck Poncet, Président du Directoire

« Dans une année particulièrement atypique débutée avec les mouvements sociaux en France puis bouleversée par la crise sanitaire liée à la Covid-19 et les mesures administratives successives, le Groupe a su faire face et s'adapter. Sur l'exercice, EMOVA Group dégage un volume d'affaires de 102,4 M€ pour un parc de 361 magasins. La marge d'EBITDA ajusté s'élève à 13% marquant la résilience du Groupe. Hors fermeture administrative des magasins pendant 57 jours, le chiffre d'affaires et la marge opérationnelle courante auraient été en progression sur l'exercice. Comme en sortie du premier confinement en mai dernier, l'activité a repris sa dynamique en sortie du deuxième confinement avec un mois de décembre en hausse d'activité par rapport à décembre dernier, et ce, malgré le contexte toujours rétif aux moments de convivialité. Nous avons également ouvert 6 magasins à la marque Monceau Fleurs depuis début octobre, illustrant la confiance de nos partenaires franchisés. L'ensemble de ces éléments prouvent la résilience du marché de la fleur et des plantes et celle du modèle d'affaires d'EMOVA Group. En dépit de l'incertitude actuelle, je suis confiant sur la capacité de notre Groupe à traverser cette crise et rebondir, avec une dynamique de développement renforcée tant en magasins qu'en e-commerce. »





A propos d'Emova Group

Créé en 1965, EMOVA Group est le 1er réseau de vente de plantes et de fleurs au détail, grâce à ses quatre marques enseignes : Monceau Fleurs, Happy, Au Nom de la Rose, Coeur de Fleurs, et à sa marque exclusivement digitale, Bloom's.

Son modèle s'appuie à la fois, sur le développement de succursales détenues en propre et sur un réseau de franchisés entrepreneurs qu'EMOVA Group accompagne au quotidien dans l'approvisionnement en fleurs, plantes et accessoires.

Au 30 septembre 2020, le groupe compte 361 magasins, dont 298 en France. EMOVA Group est coté sur Euronext Growth (FR 0013356755 - ALEMV - 69500W4XYRN9R81DL52).



emova

G R O U P



RAPPORT ANNUEL COMPTES CONSOLIDÉS Exercice clos au 30 septembre 2020

EMOVA GROUP

Société Anonyme à Directoire et Conseil de surveillance au capital de 24.999.885 euros

Siège social : 23, rue d'Anjou - 75008 Paris

421 025 974 R.C.S. Paris



RAPPORT DU DIRECTOIRE SUR L'ACTIVITE ET LES RESULTATS

EMOVA Group
Exercice clos au 30 septembre 2020

ACTIVITES – RESULTATS – SITUATION FINANCIERE (comptes consolidés)

A. PERIMETRE DE CONSOLIDATION

Au 30 septembre 2020, le périmètre de consolidation comprend les sociétés suivantes :

	sept-20			sept-19		
	Méthode de consolidation	% de contrôle	% d'intérêt	Méthode de consolidation	% de contrôle	% d'intérêt
ANRP	IG	100%	100%	IG	100%	100%
CARTOMANIA	IG	100%	100%	IG	100%	100%
CREATION FLORALE	ME	30%	30%	ME	30%	30%
CENTRALE DES FLEURS	ME	33%	33%	ME	33%	33%
ANR	IG	100%	100%	IG	100%	100%
BLOOMS	IG	100%	100%	IG	100%	100%
EMP	IG	100%	100%	IG	100%	100%
EMOVA PRODUCTION	IG	100%	100%	IG	100%	100%
ANRH	IG	100%	100%	IG	100%	100%
FLORIA CREATION	IG	100%	100%	IG	100%	100%
HAPPY	IG	100%	100%	IG	100%	100%
HAPPY EXPANSION	IG	100%	100%	IG	100%	100%
HAURAUNIZE	IG	100%	100%	IG	100%	100%
LGDV	IG	100%	100%	IG	100%	100%
MAGIE FLORALE	IG	100%	57%	IG	100%	57%
MAISON DE VERDI	ME	40%	40%	ME	40%	40%
MF BELGIUM	ME	20%	20%	ME	20%	20%
MFEF	IG	57%	57%	IG	57%	57%
MFE	IG	100%	100%	IG	100%	100%
MONCEAU FLEURS	IG	100%	100%	IG	100%	100%
ANRE	IG	100%	100%	IG	100%	100%
RFE	IG	100%	100%	IG	100%	100%
Société en activité abandonnée ou en cours de cession						
Monceau Fleurs international	IG	0%	100%	IG	0%	100%
WHKS BV	IG	100%	100%	IG	100%	100%

IG : Intégration globale ; ME : mise en équivalence

Participations non consolidées :

Certaines participations du groupe, qui sont majoritairement dans des sociétés exploitant des points de vente de centre-ville n'ont pas été consolidées dans les comptes au 30 septembre 2020. Celles-ci sont les suivantes :

- Floralim (participation détenue à 5 % dont la clôture est au 30 avril)
- ISA Boulogne (participation détenue à 35 % dont la clôture est au 31 décembre)
- ISA Saint-Cloud (participation détenue à 4 %)
- Veronica's Flowers (participation détenue à 25%)
- Brin de Melisse (participation détenue à 20%)
- Maya (participation détenue à 10 %)
- Alwezia (participation détenue à 30%)
- Antheia (participation détenue à 100%)

Ce périmètre n'a pas connu d'évolution au cours de l'exercice.

B. METHODES D'EVALUATION

Les états financiers consolidés d'EMOVA Group au 30 septembre 2020 ont été établis en conformité avec les normes comptables internationales telles qu'adoptées par l'Union Européenne à la date de clôture de ces états financiers et qui sont d'application obligatoire à cette date.

Les normes internationales comprennent les IFRS (International Financial Reporting Standards), les IAS (International Accounting Standards) et les interprétations de l'IFRIC (International Financial Reporting Interpretations Committee).

Les états financiers consolidés comprennent les états financiers d'EMOVA Group et de ses filiales. Les filiales sont consolidées à compter de la date d'acquisition, qui correspond à la date à laquelle le Groupe en a obtenu le contrôle, et ce jusqu'à la date à laquelle l'exercice de ce contrôle cesse.

Le contrôle existe lorsque EMOVA Group détient le pouvoir de diriger les politiques financières et opérationnelles d'une activité économique afin d'en obtenir des avantages.

La date de prise de contrôle est donc celle à partir de laquelle aucune décision stratégique ne peut être prise sans l'accord préalable d'EMOVA Group.

Les états financiers des filiales significatives sont préparés sur la même période de référence que ceux de la société mère, sur la base de méthodes comptables homogènes.

Les soldes et flux intra-groupe ainsi que les résultats internes sont éliminés en totalité.

Le critère de classification des actifs et passifs du Groupe, en « courant » ou en « non-courant » au bilan, est la durée du cycle opérationnel des contrats et, à défaut de concerner les contrats, leur maturité est classée selon une période inférieure ou supérieure à 12 mois.

Enfin, il est précisé que les états financiers consolidés ont été préparés selon les principes généraux des IFRS : image fidèle, continuité d'exploitation, méthode de la comptabilité d'engagement, permanence de la présentation, importance relative et regroupement. La méthode du coût d'acquisition est appliquée pour tous les actifs à l'exception des actifs financiers et des instruments financiers dérivés évalués à leur juste valeur.

C. SITUATION DU GROUPE ET ACTIVITE AU COURS DE L'EXERCICE ECOULE

A la fin de l'exercice clos au 30 septembre 2020, le nombre total de magasins s'élève à 361, dont 326 franchises et 35 succursales :

Nombre de magasins par enseigne	30/09/2020	30/09/2019
MONCEAU FLEURS	201	197
HAPPY	27	29
RAPID'FLORE / CŒUR DE FLEURS	71	75
AU NOM DE LA ROSE	62	65
Total nombre de magasins	361	366
Dont succursales	35	35
Dont franchises	326	331

Au cours de l'exercice écoulé et malgré le contexte sanitaire, le Groupe a ouvert 6 points de vente en France en franchise sous enseigne Monceau Fleurs.

Parallèlement, le groupe poursuit la rationalisation de son parc avec la fermeture en France de 8 magasins arrivant au terme de leur contrat de franchises (5 sous enseigne Rapid Flore, 2 Happy et 1 Au nom de la rose) et 2 succursales Au nom de la rose non rentables.

Le chiffre d'affaires consolidé de l'exercice clos le 30 septembre 2020 atteint 23.297 K€ contre 25.821 K€ au titre de l'exercice précédent soit une baisse de 10% qui s'explique exclusivement par la fermeture de l'ensemble des points de vente du groupe pendant la période de confinement du 15 mars au 10 mai 2020.

Par ailleurs, sur l'exercice, l'effectif salarié moyen du Groupe s'est établi à 187 personnes contre 189 personnes pour l'exercice précédent.

D. RESULTATS DE L'ACTIVITE DU GROUPE

L'ensemble de l'activité du Groupe sur l'exercice 2019/2020 est présenté dans le compte de résultats ci-dessous :

Libellé - k€	Notes	30/09/2020	30/09/2019
Chiffre d'affaires	7	23 297	25 821
Achats consommés		-7 614	-8 415
Charges de personnel		-7 169	-7 529
Charges externes		-5 217	-6 411
Impôts et taxes		-321	-158
EBITDA Ajusté		2 976	3 308
Autres produits et charges d'exploitation		64	-210
Dotations aux amortissements		-2 186	-686
Résultat opérationnel courant		854	2 411
Autres produits et charges opérationnels	8	-459	-1 855
Résultat opérationnel		395	556
Coût de l'endettement financier brut	9	-228	-191
Coût de l'endettement financier net		-228	-191
Autres produits et charges financiers		20	-1
Charge d'impôt	10	-290	-328
Quote-part du résultat net des sociétés mises en équivalence	16	45	89
Résultat net avant résultat des activités arrêtées ou en cours de cession		-58	124
Résultat net d'impôt des activités arrêtées ou en cours de cession	11	-7	-45
Résultat net		-66	79
Dont :			
Part du groupe		-93	51
Part hors groupe		27	28
Résultat net par action (en euros)	12	-0,02	0,01
Résultat net dilué par action (en euros)	12	-0,02	0,01

Le chiffre d'affaires consolidé de l'exercice clos le 30 septembre 2020 atteint 23.297 K€ contre 25.821 K€ au titre de l'exercice précédent soit une baisse de 10% qui s'explique exclusivement par la fermeture de l'ensemble des points de vente du groupe pendant la période de confinement du 15 mars au 10 mai 2020. Cette baisse est liée à la baisse de 21% des revenus de l'activité franchises (perte de volume d'affaires liée à la fermeture administrative des magasins pendant 57 jours). Le CA généré par l'activité succursales et centrale d'achat est quasiment stable vs N-1 (-1%), la perte de revenus engendrée par la crise sanitaire étant compensée par le développement de ces deux activités.

L'EBITDA s'établit à 2.976 K€ contre 3.308 K€ par rapport à l'exercice précédent, soit une baisse de 10%. La baisse de l'EBITDA est en lien avec la perte de revenus générée par la fermeture administrative des points de vente et compensée pour partie par l'impact de l'application de la norme IFRS16 (+1.592 K€).

Des coûts exceptionnels liés aux grands axes de développement du groupe et à la destruction du stock (engendrée par la fermeture administrative des succursales le 14 mars 2020), ont impacté le résultat opérationnel courant et le résultat opérationnel qui s'établissent respectivement à 854 K€ et à 395 K€.

Le résultat net part du Groupe ressort à (93) K€, en baisse par rapport au résultat net de 51 K€ enregistré à la clôture de l'exercice précédent. Ceci résulte de la baisse du résultat opérationnel.

Au 30 septembre 2020, le résultat net par action est de (0,02) € contre 0,01 € par rapport à la clôture de l'exercice précédent.

Au présent rapport est annexé le tableau faisant apparaître les résultats du Groupe au cours de chacun des cinq derniers exercices (**Annexe**).

E. ANALYSE DE L'EVOLUTION DE LA SITUATION FINANCIERE ET DE L'ENDETTEMENT DU GROUPE

1. Investissements

En date du 4 novembre 2019, la société RAPID FLORE EXPANSION a fait l'acquisition d'un deuxième fonds de commerce à Louviers.

En date du 11 juin 2020, la société ANR a également procédé à l'acquisition d'un fonds de commerce à La Garenne Colombe appartenant à un ancien franchisé et que le Groupe continue d'exploiter sous l'enseigne Au nom de la rose.

Le développement de la market place et des sites e-commerce ainsi que les travaux de rénovation de ses succursales à Pau constituent également un des principaux postes d'investissements du groupe.

2. Flux de trésorerie opérationnel

Le flux net de trésorerie consolidé généré par l'activité est de (2.349) K€ contre 3.838 K€ par rapport à l'exercice précédent. La trésorerie nette du Groupe au 30 septembre 2020 s'élève à (30) K€.

3. Structure financière

Les capitaux propres représentent 34.299 K€ pour l'exercice clos au 30 septembre 2020 contre 32.030 K€ pour l'exercice précédent.

Le total du bilan s'élève à 75.959 K€ pour l'exercice clos au 30 septembre 2020 contre 64.772 K€ pour l'exercice précédent.

4. Situation financière à la clôture

La variation du BFR lié à l'activité s'élève à (5.016) K€ pour l'exercice clôturé au 30 septembre 2020.

L'endettement financier net s'établit à 10.920 K€ au 30 septembre 2020 (15.348 K€ après impact IFRS16) contre 10.442 K€ à la fin de l'exercice précédent.

(i) Ratio d'endettement :

La structure de l'endettement est présentée ci-après :

(En K€)	30/09/2020	30/09/2019	Variations en K€
Valeurs mobilières de placement	-	-	-
Disponibilité	358	300	58
Concours bancaires courants	389	1 408	- 1 020
Trésorerie nette	- 30	- 1 108	1 078
Endettement, part long terme	8 583	6 776	1 807
Emprunt auprès des établissements de crédits, part court terme	2 093	2 344	- 251
Emprunts obligataires à moins d'un an	-	-	-
Autres dettes financières à court terme	214	214	-
Endettement financier brut	10 890	9 334	1 556
Endettement financier net	10 920	10 442	478
Dettes locatives IFRS16	4 428	-	4 428
Endettement financier net après impact IFRS16	15 348	10 442	4 906

Au 30 septembre 2020, EMOVA GROUP a souscrit au Prêt Garanti par l'Etat pour un montant de 5.070.000€ pour sécuriser la trésorerie suite à la crise sanitaire.

(ii) Autres passifs non courants

Le montant total des autres passifs non courants s'élève à 4.898 K€ au 30 septembre 2020, contre 2.734 K€ au 30 septembre 2019.

(iii) Dettes fournisseurs :

Les dettes fournisseurs s'élèvent à 6.784 K€ au 30 septembre 2020, contre 9.181 K€ au 30 septembre 2019.

(iv) Autres passifs courants :

Les autres passifs courants s'élèvent à 12.413 K€ au 30 septembre 2020 contre 8.528 K€ au 30 septembre 2019.

F. GESTION DES RISQUES ET INCERTITUDES

1. Risques liés à l'activité du Groupe

● Risques liés à l'évolution du marché

Le secteur des végétaux est un marché très stable et résilient. Les risques liés au marché sont donc faibles sauf événements majeurs (grèves, manifestations etc...) susceptibles de perturber l'activité des magasins ou de limiter la libre circulation des clients.

● Risques liés à la crise sanitaire – Covid 19

Les points de vente du groupe ne faisant pas partie des commerces dits de première nécessité, ceux-ci sont contraints à une fermeture administrative en cas de mise en place d'un confinement. Néanmoins en cas de confinement, une part importante de l'activité peut être maintenue grâce aux livraisons, call & collect, click & collect, drive et au e-commerce. Les différentes aides gouvernementales (chômage partiel, report des échéances sociales, accès au fonds de solidarité), peuvent également être activées pour faire face à une perte d'activité.

● Risques liés aux fluctuations des prix des fleurs et plantes et risques d'approvisionnement

Les prix des fleurs et plantes sont négociés sur différents marchés au niveau mondial et particulièrement aux Pays Bas, dont les bourses d'échanges correspondent à la majorité des échanges mondiaux. Comme sur tout marché, les prix fluctuent en fonction de l'offre et la demande. Dans le marché des fleurs et plantes, la fluctuation de la demande est anticipable car elle est liée à des fêtes nationales connues dans le monde entier.

Ces fluctuations sont donc maîtrisées et la compétitivité des prix d'achats est mise en scène sur notre market place qui rassemble grossistes, importateurs directs et producteurs directs.

- Délais de paiement clients

Les facturations de redevances aux franchisés sont généralement réglées par prélèvement dès l'émission des factures. Les dettes des franchisés vis-à-vis du Groupe sont partiellement contre-garanties par une garantie à première demande émise par une banque de renommée au profit du Groupe, signée lors de la conclusion du contrat de franchise, ainsi que, dans certains cas, par un nantissement du fonds de commerce et/ou par une garantie personnelle du franchisé au profit du Groupe.

2. Risque lié au sourcing et à la dépendance à l'égard des fournisseurs

Depuis la mise en place de sa centrale d'achat EMOVA MARKET PLACE, EMOVA Group a de plus en plus recours aux circuits directs/courts, du producteur au magasin sous enseigne, permettant ainsi de réduire le nombre d'intermédiaires et d'optimiser les marges sur achats tout en réduisant la dépendance à l'égard de grossistes.

3. Risques liés au développement d'un réseau de franchisés

EMOVA Group a pour vocation de développer un réseau de franchisés autour de ses quatre enseignes (Monceau Fleurs, Cœur de Fleurs, Au Nom de la Rose et Happy), conformément au positionnement propre à chacune de ces marques.

Au 30 septembre 2020, le Groupe comptait 361 points de vente.

Le développement d'un réseau autour de quatre enseignes implique de disposer d'un nombre suffisant de candidats susceptibles de répondre aux cahiers des charges propres à chaque marque, ce qui nécessite un effort commercial important. EMOVA Group dispose des ressources adaptées à la gestion de son développement et à l'intégration des nouveaux franchisés.

La qualité et l'homogénéité du respect des concepts est primordial pour garantir l'image des marques.

4. Risques de change

Les transactions réalisées en une autre devise que l'euro et donc le risque de change supporté par le Groupe sont très faibles à l'heure actuelle. Le Groupe n'a de ce fait, pas mis en place de procédure ni de moyens visant la couverture des risques de change.

5. Risques sur actions

La gestion de la trésorerie de la Société est faite dans une optique de prudence. La trésorerie disponible du Groupe est exclusivement placée auprès d'organismes de placement collectifs en valeurs mobilières opérant sur le marché monétaire.

6. Risques de taux

L'endettement consolidé des emprunts contractés par le Groupe au 30 septembre 2020 s'élève à 11.018K€ (prêts à taux fixe) dont 5.070 K€ de prêt garanti par l'Etat.

Pour ces prêts à moyen terme, les risques d'exigibilité de l'ensemble des contrats sont standards et correspondent aux conditions générales de prêts à moyen terme. Il n'y a pas de covenants financiers.

Compte tenu de son endettement bancaire et de la structure des emprunts contractés (contrats de prêts à taux fixe), le Groupe n'est pas soumis à un risque de taux d'intérêt en ce qui concerne les éléments de passif, si une hausse des taux était constatée.

7. Risques de liquidité

EMOVA Group a réalisé une perte nette de (93) K€ sur la période close le 30 septembre 2020 (contre un bénéfice de 51 K€ en 2019) et présente à la clôture des capitaux propres part du Groupe de 33.760 K€. Au 30 septembre 2020, le Groupe disposait d'une trésorerie nette de (30) K€, contre (1.108) K€ à fin septembre 2019.

La continuité d'exploitation sur les 12 prochains mois à compter du 1^{er} octobre 2020 s'appuie sur la progression des flux de trésorerie d'exploitation, le maintien des lignes de découvert et des concours bancaires d'Emova Holding existants ainsi que le report du remboursement du PGE.

8. Informations et transactions concernant les parties liées

En date du 6 août 2013, EMOVA Group, anciennement dénommée Groupe Monceau Fleurs, (« en qualité de « Bénéficiaire »), a conclu un contrat d'animation et de prestation de services avec la société EMOVA Holding, anciennement dénommée GMF Holding, (en qualité de « Prestataire »), qui a pour objet général l'assistance dans la gestion opérationnelle du bénéficiaire et de ses filiales.

Les prestations rendues à EMOVA Group par EMOVA Holding sont facturées sur la base des coûts réels avec application d'une marge bénéficiaire de 6%. Les coûts réels incluant notamment les salaires, charges sociales et autres frais afférents au personnel affecté à la réalisation des services ainsi que les coûts indirects y afférents (quote-part des frais généraux).

Au 30 septembre 2020, les parties liées ne concernent que la société EMOVA Holding qui a facturé sur l'exercice des prestations de services (Direction générale) à hauteur de 661 K€ (HT) contre 718 K€ au 30 septembre 2019. Au 30 septembre 2020, EMOVA GROUP avait une dette fournisseurs vis-à-vis d'EMOVA Holding de 3.815 K€ TTC (contre 3.022 K€ au 30 septembre 2019).

A cette même date EMOVA Holding disposait d'un compte courant débiteur chez EMOVA GROUP de 326 K€ contre un compte courant créditeur de 2.087 K€ au 30 septembre 2019.

9. Engagements hors-bilan

Engagements donnés :

900 parts sociales de la société LGDV ont été nanties par la société EMOVA Group dans le cadre de l'acquisition de la société Hauraunize.

L'emprunt souscrit le 01/10/2008 d'un montant de 2 300 K€ par EMOVA Group auprès du Crédit Lyonnais ainsi que celui souscrit auprès de la BRED le 14/11/2008 d'un montant de 2 300K€ sont garantis par le nantissement de 60 000 actions de la société Hauraunize acquise par EMOVA Group.

EMOVA Group est caution de trois prêts souscrits par sa fille Magie Florale auprès de la BRED pour un montant de 268 653€.

EMOVA Group est caution d'une facilité de caisse obtenue par sa fille Magie Florale auprès de la BRED pour un montant de 48.000€.

Emova Group est caution de deux prêts souscrits par sa fille MONCEAU FLEURS EXPANSIONS auprès du CIC pour un montant de 434 919€.

Emova Group est caution d'un prêt souscrit par sa fille HAPPY EXPANSION auprès de la SOCIETE GENERALE pour un montant de 200 000€.

Abandon de dettes reçues avec clause de retour à meilleure fortune :

Sur l'exercice clos au 30 septembre 2020, EMOVA Holding n'a consenti aucun abandon de créance avec clause de retour à meilleure fortune au profit d'EMOVA Group.

EMOVA Holding a consenti au 30 septembre 2016 un abandon de créance d'un montant total de un million quatre-vingt-six mille deux cent quatre-vingt-quinze euros et 38 centimes (1.086.295,38€) sous condition de retour à meilleure fortune, celui-ci étant défini par la réalisation au plus tard au cours de l'exercice clos le 30 septembre 2041, cet exercice inclus, d'un bénéfice net tel qu'il ressortira de la ligne HN de l'imprimé fiscal 2053 permettant de reconstituer les capitaux propres d'EMOVA Group à hauteur de son capital social actuel.

En cas de retour à meilleure fortune tel que défini au paragraphe ci-dessus, EMOVA Group s'est engagée à réinscrire au crédit du compte courant de la société EMOVA Holding dans les quatre (4) mois de la clôture de chaque exercice social ayant fait apparaître le retour à meilleure fortune et jusqu'à concurrence de la Somme Abandonnée soit la somme de un million quatre-vingt-six mille deux cent quatre-vingt-quinze euros et 38 centimes (1.086.295,38€), une somme égale à 5 % du bénéfice net ci-dessus défini. Si, toutefois, certains exercices faisaient apparaître un résultat comptable déficitaire, le déficit serait reporté sur les exercices suivants et la réinscription de la créance au crédit du compte courant de l'associé n'aurait à intervenir qu'à partir de l'exercice au cours duquel le déficit aura été imputé et pour la fraction du bénéfice restant après déduction des pertes.

EMOVA Holding a consenti au 30 septembre 2015 l'abandon de créance d'un montant total de deux millions sept cent quatre-vingt-douze mille neuf cent quarante-deux euros (2.792.942,00€) sous condition de retour à meilleure fortune, celui-ci étant défini par la réalisation au plus tard au cours de l'exercice clos le 30 septembre 2041, cet exercice inclus, d'un bénéfice net tel qu'il ressortira de la ligne HN de l'imprimé fiscal 2053 permettant de reconstituer les capitaux propres d'EMOVA Group à hauteur de son capital social actuel.

En cas de retour à meilleure fortune tel que défini au paragraphe ci-dessus, EMOVA Group s'est engagée à réinscrire au crédit du compte courant de la société EMOVA Holding dans les quatre (4) mois de la clôture de chaque exercice social ayant fait apparaître le retour à meilleure fortune et jusqu'à concurrence de la Somme Abandonnée soit la somme de deux millions sept cent quatre-vingt-douze mille neuf cent quarante-deux euros (2.792.942,00€), une somme égale à 5 % du bénéfice net ci-dessus défini. Si, toutefois, certains exercices faisaient apparaître un résultat comptable déficitaire, le déficit serait reporté sur les exercices suivants et la réinscription de la créance au crédit du compte courant de l'associé n'aurait à intervenir qu'à partir de l'exercice au cours duquel le déficit aura été imputé et pour la fraction du bénéfice restant après déduction des pertes.

Engagements reçus 123 Investment et investisseurs privés :

EMOVA Group a mis en place un partenariat avec 123 Investment pour la mise à disposition de véhicules d'investissement souscrits par des investisseurs privés et ayant pour vocation d'investir dans des fonds de commerce sous les enseignes du Groupe (sous la forme de sociétés en commandite par actions) :

- RETAIL IDF OUEST – pour la reprise ou la création de magasins situés dans l'ouest de la région parisienne ;
- RETAIL PARIS EST - pour la reprise ou la création de magasins situés dans Paris Intra Muros.

123 Investment est gérant des véhicules investisseurs et EMOVA assiste dans la gestion quotidienne via un contrat de prestation de services.

Au 30 septembre 2020 le véhicule RETAIL IDF OUEST comptait 11 magasins et RETAIL PARIS EST en direct ou via ses filiales SP FLORE et Fleurs Cardinal 6 magasins.

Une promesse unilatérale de vente d'actions a été conclue entre EMOVA Group et 123 Investment qui permet à EMOVA Group de bénéficier d'une option de rachat de chaque véhicule, exerçable du 1er janvier au 31 décembre 2021.

10. Activités en matière de recherche et de développement

Le Groupe n'a comptabilisé aucun frais de cette nature au cours de l'exercice écoulé susceptible d'ouvrir droit à un crédit d'impôt.

G. CONSEQUENCES DU COVID-19 SUR L'ACTIVITE ET MESURES PRISES

Par arrêté du 14 mars 2020 portant diverses mesures relatives à la lutte contre la propagation du virus covid-19, le Ministre des solidarités et de la santé a ordonné la fermeture des lieux accueillant du public non indispensables à la vie de la Nation.

A partir du 15 mars 2020 et jusqu'au 10 mai 2020 (date de levée du confinement), l'activité du groupe a donc cessé sur l'ensemble de ses réseaux en France et à l'International. Par communiqué de presse en date du 30 mars 2020, le groupe a annoncé qu'il mettait en œuvre l'ensemble des moyens à sa disposition pour faire face à la perte de revenus : chômage partiel pour les collaborateurs français du siège et des succursales générant une allocation de l'Etat de 492 K€, sollicitation des mesures d'aide annoncées par le gouvernement (obtention d'un Prêt Garanti par l'Etat de 5.070 K€, décalage de paiement des échéances sociales pour 133 K€), suspension sur 6 mois de l'ensemble des échéances bancaires (reportées en fin d'échéancier pour un montant 969 K€). D'autre part, dans la lignée de sa politique d'accompagnement de proximité de ses franchisés, le groupe a décidé de différer le prélèvement des redevances de chiffre d'affaires des mois de février et mars, ainsi que des achats de fleurs de ses franchisés auprès de sa centrale d'achat de fin février et de mars.

Le 11 mai 2020, l'ensemble des magasins français a rouvert ses portes. A l'international, les points de vente ont rouvert également peu à peu en fonction des mesures gouvernementales. Le Groupe a déployé toutes les mesures sanitaires utiles pour assurer la protection de ses collaborateurs, franchisés et clients.

Depuis la reprise d'activité au 11 mai 2020 et jusqu'à la clôture de l'exercice au 30/09/20, l'activité a connu une forte progression et le temps fort que constitue la Fête des Mères (7 juin 2020) a été un succès en termes de ventes.

Impact sur les comptes clos au 30 septembre 2020

L'ensemble des points de vente ayant été contraint à une fermeture soudaine, le stock de végétaux des succursales a dû être détruit, entraînant une perte exceptionnelle de 156 K€ comptabilisée en « autres produits et charges opérationnels » dans les comptes au 30/09/20.

D'autre part, la fermeture complète du réseau le 15 mars 2020 a généré une perte de la totalité des revenus à partir de cette date et pour une durée de 57 jours ce qui impacte défavorablement les revenus et le résultat opérationnel courant de l'exercice. La perte de chiffre d'affaires estimée pour la période du 15 mars au 10 mai 2020 est de 4,2 M€ soit une perte de résultat opérationnel courant estimée à 1,9 M€ qui est valorisée par le groupe comme suit :

Estimation de l'impact du COVID-19 sur le résultat opérationnel de l'exercice clos au 30/09/20	en k€
Chiffre d'affaires réel du 1er oct 2019 au 29 fév 2020 (A)	10 511
Chiffre d'affaires journalier moyen du 1er oct 2019 au 29 fév 2020 = (A)/152 jours	69,2
Nombre de jours de fermeture entre le 15 mars et le 10 mai 2020	57
Perte de chiffre d'affaires estimée du 15 mars au 10 mai 2020 = Nombre de jours de fermeture * CA journalier moyen (1)	-3 942
dont activité franchises - perte de redevances CA	-623
dont activité franchises - perte de redevances publicité	-227
dont commissions de référencement	-280
dont activité succursales	-1 808
dont activité e-commerce	-214
dont activité centrale d'achat	-789
Perte de revenus formation (annulation de 400h de formation assistant fleuristes et de 3000h de formation continue) (2)	-114
Achats kits de protection (plexiglas, masques, gel) pour la réouverture des magasins (3)	-96
Gain sur achats consommés du 15 mars au 10 mai 2020	1 477
dont activité succursales - gain valorisé sur la base du taux réel d'achat du 1er oct 19 au 29 fév 20 appliqué à la perte de CA	711
dont activité e-commerce - gain valorisé sur la base du taux réel d'achat du 1er oct 19 au 29 fév 20 appliqué à la perte de CA	116
dont activité centrale d'achat - gain valorisé sur la base du taux réel d'achat du 1er oct 19 au 29 fév 20 appliqué à la perte de CA	650
Gain sur charges de personnel : allocations chômage partiel	492
Gain sur charges externes : baisse des dépenses de publicité directement liée à la perte de redevances publicité	227
Indemnisation assureurs perte d'exploitation	26
Economie de frais estimée du 15 mars au 10 mai 2020 (4)	2 222
Perte de résultat opérationnel courant estimée du 15 mars au 10 mai 2020 (1) + (2) + (3)	-1 930

H. FAITS MARQUANTS DE L'EXERCICE

1. Opérations sur le capital : Augmentation de capital

Lors de sa séance du 12 mars 2020, le Directoire a arrêté le principe d'une augmentation du capital social avec maintien du droit préférentiel de souscription des actionnaires d'environ 2,9 M€, en application de la délégation de compétence conférée par l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires du 29 mars 2019 aux termes de sa dix-septième (17^{ème}) résolution.

Lors de sa séance du 30 mars 2020, le Directoire a décidé la mise en œuvre de cette augmentation du capital social, avec maintien du droit préférentiel de souscription des actionnaires, par émission d'un nombre de 2.952.816 actions nouvelles de 3€ de valeur nominale chacune. Le Directoire a alors décidé que le prix de souscription unitaire de l'Augmentation de Capital serait de 0,90. EMOVA Holding, principal actionnaire de la Société à hauteur de 53,78 % de son capital, s'est engagée à souscrire à titre irréductible à l'Augmentation de Capital à hauteur de la totalité de ses droits (soit une souscription de 1.429.222€) par compensation avec une partie de la créance de compte courant d'associé qu'elle détient sur la Société dont le montant total est, à la date du 30 mars 2020, de 2.021.674€.

En date du 4 mai 2020, le Président du Directoire, agissant en vertu des pouvoirs qui lui ont été conférés par le Directoire lors sa séance en date du 30 mars 2020, constate la souscription de 2.722.271 actions nouvelles entièrement libérées dans le cadre de l'Augmentation de Capital, et constate la réalisation définitive de l'Augmentation du Capital d'un montant nominal de 8.166.813 euros par la création et l'émission de 2.722.271 actions nouvelles de 3 euros de valeur nominale chacune, faisant passer le capital social de la Société de 16.831.053 euros à 24.997.866 euros. Le capital social de la Société est désormais composé au 30 septembre 2020 de 8.332.622 actions de 3 euros de valeur nominale chacune, entièrement libérées, et toutes de même catégorie.

2. Description de la Gouvernance du Groupe : Modification intervenue au cours de l'exercice clos au 30/09/2020

- Mandats du Président du Directoire

Dans le cadre de l'accélération de son développement, Emova Group a fait évoluer sa gouvernance. Monsieur Franck PONCET s'est vu confier la Présidence du Directoire de la Société par le Conseil de surveillance d'Emova Group en date du 1^{er} septembre 2020. Il succède à Monsieur Bruno BLASER.

Ainsi, au 30 septembre 2020, Monsieur Franck PONCET exerce les mandats suivants au sein du Groupe :

- **Président du Directoire** : EMOVA GROUP
- **Président** : EMOVA HOLDING, FLORIA CREATION, ANR HOLDING, ANR, ANTHEIA ET BLOOM'S
- **Gérant** : LA GENERALE DES VEGETAUX, HAPPY INC, MONCEAU FLEURS EXPANSION, RAPID'FLORE EXPANSION, HAPPY EXPANSION, EMOVA MARKET PLACE, EMOVA PRODUCTION, CARTOMANIA, HAURAUNIZE, ANR PRODUCTION, ANR EXPANSION, MAGIE FLORALE, MONCEAU FLEURS

- Mandats du Président du Conseil de Surveillance

Au cours de l'exercice écoulé, Monsieur Laurent PFEIFFER a démissionné de ses mandats de Président de la société EMOVA HOLDING, MONCEAU FLEURS EXPANSION FRANCE, MONCEAU FLEURS INTERNATIONAL, MONCEAU FLEURS SARL, EMP BV. Monsieur Laurent PFEIFFER reste Président du Conseil de surveillance de la Société.

- Conseil de Surveillance

Le 29 mars 2019, l'Assemblée des actionnaires a décidé de renouveler les mandats de :

- Monsieur Laurent PFEIFFER, Président et membre du Conseil de Surveillance ;
- Monsieur Franck KELIF, membre du Conseil de Surveillance ;
- Monsieur Jean-Louis GREVET, membre du Conseil de Surveillance ;
- Monsieur Antoine COLIN, membre du Conseil de Surveillance ;

L'ensemble de ces mandats ont été renouvelés pour une durée de six années, soit jusqu'à l'issue de l'assemblée générale des actionnaires statuant en 2025 sur les comptes de l'exercice clos au 30 septembre 2024.

Le 24 avril 2020, l'Assemblée des actionnaires a pris acte de la démission de Madame Erika ORENGO de ses fonctions de membre du Conseil de Surveillance et a nommé la société PERCEVA, société par actions simplifiée au capital de 130.889 euros, dont le siège social est situé au 32, avenue de l'Opéra 75002 Paris, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de Paris sous le numéro 500 208 152, en qualité de nouveau membre du Conseil de Surveillance de la Société, pour une durée de six (6) années, soit jusqu'à l'issue de l'assemblée générale des actionnaires statuant en 2026 sur les comptes de l'exercice clos au 30 septembre 2025.

- **Directoire**

Le 17 avril 2020, le Conseil de surveillance a pris acte de de démission de Monsieur Philippe BUZY de ses fonctions de Directeur Financier et membre du Directoire et a nommé Madame Sandy BOURDIN, Directrice Financière, membre du Directoire de la société Emova Group pour une durée de six (6) années, soit jusqu'à l'assemblée générale des actionnaires de la Société statuant en 2026 sur les comptes de l'exercice clos au 30 septembre 2025.

- **Comité de Direction**

Au cours de l'exercice écoulé, le Groupe a renforcé ses équipes stratégiques par les nominations de :

- Sandy BOURDIN, Directrice Administrative et Financière
- Thomas MORLOT, Directeur Commercial Franchises et Succursales
- Saloua MASLAGA, Directrice des Opérations et des SI

Ensemble, ils animent un comité de Direction composé également de Monsieur Yves Marie GILLE, Directeur Achat et Logistique, et de Monsieur Nicolas DUBOIS, Directeur Marketing et Digital.

- **Commissaires aux comptes**

Le 29 mars 2019, l'Assemblée des actionnaires a décidé de renouveler le mandat de :

- Commissaire aux comptes titulaire de la Société du cabinet ERNST & YOUNG et AUTRES pour une durée de six (6) exercices, soit jusqu'à l'issue de l'assemblée générale des actionnaires statuant en 2025 sur les comptes de l'exercice clos au 30 septembre 2024 ;

3. Déménagement de l'activité et des filiales du Groupe

Le groupe poursuit la rationalisation de ses frais de structure avec le déménagement des sièges de ses filiales, de l'Atelier, de l'Ecole Florale et des activités et équipes à compter du 21 septembre 2020 au 145 / 175 rue Jean Jacques Rousseau 92130 Issy les Moulineaux. Le siège de la société Emova Group reste au 23 rue d'Anjou 75008 Paris.

4. Développement en succursales

Le Groupe continue son développement en succursales en faisant l'acquisition d'un deuxième fonds de commerce à Louviers. Il a également procédé au rachat d'un fonds de commerce à La Garenne Colombe appartenant à un ancien franchisé et que le groupe continue d'exploiter sous l'enseigne Au nom de la rose.

5. Développement en franchises

A fin septembre 2020, EMOVA Group compte 361 points de vente, dont 35 succursales et 326 franchises. Au cours de l'exercice et malgré le contexte sanitaire, le Groupe a ouvert 6 points de vente en France en franchise sous enseigne Monceau Fleurs.

Parallèlement, le groupe poursuit la rationalisation de son parc avec la fermeture en France de 8 magasins arrivant au terme de leur contrat de franchises (5 sous enseigne Rapid Flore, 2 Happy et 1 Au nom de la rose) et 2 succursales Au nom de la rose non rentables.

6. Comparabilité des comptes

Les comptes consolidés au 30 septembre 2020 sont présentés comparativement avec les comptes consolidés établis au 30 septembre 2019.

7. Application IFRS 16

La norme IFRS 16 « Contrats de location » est d'application obligatoire pour les exercices ouverts au 1er janvier 2019. Pour les contrats de bail entrant dans le champ d'application IFRS 16, les loyers ne sont plus comptabilisés en charge au compte de résultat, mais donne lieu à la comptabilisation de dotations aux amortissements et de charges financières. Le paiement des loyers est quant à lui réparti entre remboursement du capital de la dette et charges financières. Les principaux impacts de la norme portent donc sur l'EBITDA, les immobilisations incorporelles, la position de dette et les frais financiers comptables, associés à cette dette.

I. Actionnariat de la Société

L'actionnaire de référence de la Société est la société EMOVA Holding contrôlée par la société PERCEVA, qui détenait 55,36 % du capital de la Société au 30 septembre 2020.

J. ÉVÈNEMENTS INTERVENUS DEPUIS LA CLOTURE ET PERSPECTIVES D'AVENIR

1. Evènements intervenus depuis la clôture

- **Poursuite du Développement**

Depuis la clôture de l'exercice, le maillage territorial se poursuit avec l'ouverture de 6 nouveaux magasins en franchise à Sartrouville, Amboise, Vitry sur Seine, Strasbourg, Marseille et la Ciotat.

- **Activité durant la 2ème période de confinement**

Par décret en date du 29 octobre 2020, les magasins du réseau ont une nouvelle fois été contraints à une fermeture administrative à partir du mardi 3 novembre 2020 et jusqu'au vendredi 27 novembre 2020. Pendant cette période, le groupe s'est organisé pour maintenir une activité en magasins et en e-commerce dans le respect des règles sanitaires : livraisons, call and collect, click and collect, drive...Le groupe a également eu au recours au dispositif de chômage partiel pour s'adapter à la baisse d'activité. Les magasins ont été autorisés à vendre des sapins à partir du 20 novembre 2020 et à accueillir du public à partir du 28 novembre 2020.

- **Exercice de BSA**

Dans le cadre de l'émission de bons de souscription d'actions définie au point 1.3 du présent rapport, pendant la période du 1^{er} octobre 2020 au 4 septembre 2020, il a été exercé 26.920 BSA et livré à ce titre 673 actions nouvelles sous le code ISIN

FR0013356755, représentant un montant total de souscription de 6.191, 60 euros, et donc une augmentation d'un montant nominal de 2.019 euros ; intégralement libéré au profit de la Société, ainsi que cela a été constatée par décision du Directoire en date du 30 novembre 2020.

- **Attributions gratuites d'actions**

Le 18 décembre 2020, l'Assemblée générale extraordinaire des actionnaires a donné autorisation au Directoire à procéder, en une ou plusieurs fois, dans les proportions et aux époques qu'il appréciera, à l'attribution gratuite d'actions ordinaires existantes ou émettre de la Société au profit de bénéficiaires qu'il déterminera parmi les membres du personnel salarié et les mandataires sociaux éligibles de la Société ou des entités liées au sens de l'article L.225-197-2 du Code de commerce.

Le nombre total des actions attribuées gratuitement en vertu de ladite délégation de compétence et sans préjudice de l'incidence éventuelle des ajustements visés ci-après, ne pourra excéder plus de 694.381 actions de la Société et représenter plus de 10 % du capital social à la date de la décision de leur attribution par le Directoire.

L'attribution des actions à leurs bénéficiaires deviendra définitive au terme d'une période d'acquisition dont la durée sera fixée par le Directoire, étant entendu que cette durée ne pourra être inférieure à un (1) an (sauf exceptions légales liées au décès ou à l'invalidité du bénéficiaire visées ci-dessous), et que les bénéficiaires devront, si le Directoire l'estime utile ou nécessaire, conserver lesdits actions pendant une durée librement fixée par le Directoire, étant précisé que la durée cumulée des périodes d'acquisition, et le cas échéant, de conservation, ne pourra être inférieure à deux (2) ans).

Par ailleurs que dans l'hypothèse du décès ou de l'invalidité du bénéficiaire correspondant au classement dans la deuxième ou la troisième des catégories prévues à l'article L.341-4 du Code de la sécurité sociale, ou de la longue maladie empêchant le bénéficiaire d'exercer toute activité professionnelle, les actions lui seront néanmoins attribuées définitivement.

L'Assemblée générale a pris acte que, conformément à l'article L.225-197-1 du Code de commerce, lorsque l'attribution porte sur des actions à émettre, la présente autorisation emporte de plein droit, au profit des bénéficiaires des actions attribuées gratuitement, renonciation des actionnaires à leur droit préférentiel de souscription aux actions qui seraient émises en vertu de la présente résolution votée à l'Assemblée générale extraordinaire du 18 décembre 2020.

L'Assemblée générale a pris également acte que la décision du 18 décembre 2020 emporte, en tant que de besoin, renonciation des actionnaires en faveur des bénéficiaires d'actions gratuites, à la partie des revenus, bénéfices ou primes, qui le cas échéant, servira, en cas d'émission d'actions nouvelles à l'issue de la période d'acquisition, pour la réalisation de laquelle tous pouvoirs sont donnés au Directoire.

L'Assemblée générale a fixé à trente-huit (38) mois, à compter de la date de l'assemblée générale du 18 décembre 2020, la durée de validité de l'autorisation visée ci-dessus.

A cette fin, l'Assemblée a délégué tous pouvoirs au Directoire, avec faculté de subdélégation dans les conditions légales et réglementaires pour mettre en œuvre la présente autorisation dans les conditions principales ci-dessus et dans les limites autorisées par les textes en vigueur.

Il est précisé que le Directoire informera chaque année l'assemblée générale des attributions réalisées dans le cadre de la présente résolution conformément à l'article L.225-197-4 du Code de commerce.

L'autorisation ainsi consentie met fin avec effet à compter du 18 décembre 2020 à toute autorisation antérieure ayant le même objet.

Conformément à la délégation de compétence qui lui a été conférée par l'Assemblée générale en date du 18 décembre 2020 à l'effet à procéder à l'attribution gratuite d'actions ordinaires existantes ou émettre de la Société au profit de bénéficiaires, le Directoire a par décision en date du 31 décembre 2020, arrêté le plan d'attribution gratuite d'actions et décidé d'attribuer gratuitement la totalité des 694.381 actions au profit de Monsieur Franck Poncet, Président du Directoire de la Société.

2. Perspectives d'avenir

Le Groupe confirme ses 4 priorités, leviers de croissance, qui guideront ses actions sur 2020-21 :

- **Développement du parc** : Renforcer le maillage du territoire en France, Développer les marques leader à l'international
- **Renforcement de la qualité de service délivrée au réseau** : Améliorer la traçabilité du sourcing et de la performance logistique, Renforcer l'accompagnement des franchisés, Mettre en place une école Emova Group
- **Poursuite de l'amélioration de la rentabilité** : Rationnaliser le portefeuille de marque
- **Développement de nouvelles offres et services clients** : Accélérer le développement du **digital**, Construire une offre et un **service B to B**

APPROBATION DES COMPTES CONSOLIDES

Conformément aux articles L. 225-100 et L.233-16 du Code de commerce, le Directoire vous demande et après avoir entendu la lecture du rapport des Commissaires aux Comptes, de bien vouloir approuver les comptes consolidés tels qu'ils vous sont présentés.

Le Directoire
Franck PONCET, Président

ANNEXE
TABLEAU DES RESULTATS FINANCIERS DU GROUPE
DES CINQ DERNIERS EXERCICES

Nature des Indications / Périodes (en €)	30/09/2020	30/09/2019	30/09/2018	30/09/2017	30/09/2016
Durée de l'exercice	12 mois	12 mois	12 mois	12 mois	12 mois
I – Situation financière en fin d'exercice					
a) Capital social	24.997.866	18.831.053	16.829.226	16.605.768	14.993.740
b) Nombre d'actions émises	8.332.622	5.610.351	112.194.840	110.705.118	99.958.267
c) Nombre d'obligations convertibles en actions	0	0	0	0	84.608
II – Résultat global des opérations effectives					
a) Chiffre d'affaires hors taxes	23.296.726	25.820.864	22.190.721	20.161.418	14.733.697
b) Bénéfice avant impôt, amortissements & provisions					
c) Impôt sur les bénéfices	0	0	(365.807)	(122.860)	0
d) Bénéfice après impôt, mais avant amortissements & provisions					
e) Bénéfice après impôt, amortissements & provisions	(65.553)	50.748	1.211.177	566.544	746.004
f) Montants des bénéfices distribués	0	0	0	0	0
g) Participation des salariés	0	0	0	0	0
III – Résultat des opérations réduit à une seule action					
a) Bénéfice après impôt, mais avant amortissements					
b) Bénéfice après impôt, amortissements provisions	(0,02)	0,01	0,01	0,01	0,01
c) Dividende versé à chaque action		0	0	0	0
IV - Personnel					
a) Nombre de salariés moyen sur l'exercice	187	189	162	166	133
b) Montant de la masse salariale	5.330.995	5.564.826	4.169.158	4.825.217	4.141.494
c) Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux	1.838.074	1.963.931	1.962.959	2.023.234	1.450.148



EMOVA Group
Exercice clos au 30 septembre 2020

COMPTES CONSOLIDES 2020

SOMMAIRE

TABLE DES MATIERES

1.	COMPTE DE RESULTAT CONSOLIDE	4
2.	ETAT DE LA SITUATION FINANCIERE	5
3.	TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE CONSOLIDES	7
4.	TABLEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES CONSOLIDES	8
5.	NOTES ANNEXES AUX ETATS FINANCIERS CONSOLIDES	9
	Note 1 – Informations générales	9
	Note 2 – Principes comptables	11
A.	Déclaration de conformité	11
B.	Bases de préparation	14
C.	Principes généraux de consolidation	14
D.	Règles et méthodes d'estimation	15
a)	Utilisation d'estimations	15
b)	Transactions en devises et instruments financiers	15
c)	Regroupements d'entreprises	16
d)	Résultat net des activités abandonnées	16
e)	Résultat par action	16
f)	Ecart d'acquisition	16
g)	Immobilisations incorporelles	17
h)	Immobilisations corporelles	17
i)	Autres actifs financiers	18
j)	Stocks	18
k)	Créances clients	18
l)	Trésorerie et équivalents de trésorerie	18
m)	Auto-détention	19
n)	Provisions	19
o)	Impôts différés	19
p)	Actifs et passifs détenus en vue de la vente	20
q)	Chiffre d'affaires	20
	Note 3 – Périmètre de consolidation	21
	Note 4 - Conséquences du covid-19 sur l'activité et mesures prises	22
	Note 5 – Faits marquants de la période et évènements postérieurs à la clôture	22

Note 6 – Secteurs opérationnels	25
Note 7 – Chiffre d'affaires	25
Note 8 – Résultat Opérationnel et résultat opérationnel courant	26
Note 9 – Cout de l'endettement financier	26
Note 10 – Impôts	27
a) Charge d'impôt sur les résultats	27
b) Détails des Impôts différés	27
Note 11 – Résultat net d'impôt des activités arrêtées ou en cours de cession	27
Note 12 – Résultat par action	28
Note 13 – Ecart d'acquisition	28
Note 14 – Immobilisations incorporelles	31
Note 15 – Immobilisations corporelles	32
Note 16 – Titres mis en équivalence	32
Note 17 – Autres actifs financiers	32
Note 18 – Autres actifs non courants	33
Note 19 – Créances clients	34
Note 20 – Autres actifs courants	34
Note 21 – Trésorerie et équivalents de trésorerie	35
Note 22 – Actifs et passifs détenus en vue de la vente	35
Note 23 – Provisions	36
Note 24 – Dettes financières	36
Note 25 – Autres passifs non courants	37
Note 26 – Fournisseurs et Autres passifs courants	37
Note 27 – Instruments Financiers	38
Instruments Financiers inscrits au bilan	38
Effet en résultat des instruments financiers	39
Note 28 – Effectifs	39
Note 29 – Informations complémentaires	39
a) Rémunération des mandataires sociaux	39
b) Honoraires des commissaires aux comptes	39
c) Politique de gestion des risques financiers	40

1. COMPTE DE RESULTAT CONSOLIDE

Libellé - k€	Notes	30/09/2020	30/09/2019
Chiffre d'affaires	7	23 297	25 821
Achats consommés		-7 614	-8 415
Charges de personnel		-7 169	-7 529
Charges externes		-5 217	-6 411
Impôts et taxes		-321	-158
Dotations aux provisions		121	-222
Dotations aux amortissements		-2 186	-686
Autres produits et charges d'exploitation		-57	12
Résultat opérationnel courant		854	2 411
Autres produits et charges opérationnels	8	-459	-1 855
Résultat opérationnel		395	556
Produits de trésorerie et d'équivalents de trésorerie		0	0
Coût de l'endettement financier brut	9	-228	-191
Coût de l'endettement financier net		-228	-191
Autres produits et charges financiers		20	-1
Charge d'impôt	10	-290	-328
Quote-part du résultat net des sociétés mises en équivalence	16	45	89
Résultat net avant résultat des activités arrêtées ou en cours de cession		-58	124
Résultat net d'impôt des activités arrêtées ou en cours de cession	11	-7	-45
Résultat net		-66	79
Dont :			
Part du groupe		-93	51
Part hors groupe		27	28
Résultat net par action (en euros)	12	-0,02	0,01
Résultat net dilué par action (en euros)	12	-0,02	0,01

2. ETAT DE LA SITUATION FINANCIERE

ACTIF

Libellé - k€	Notes	30/09/2020	30/09/2019
Ecart d'acquisition	13	21 991	21 986
Immobilisations incorporelles	14	26 804	26 862
Immobilisations corporelles	15	1 235	871
Droits d'utilisation relatifs aux contrats de locations (1)	14	4 376	
Participations entreprises associées	16	493	452
Autres actifs financiers	17	896	810
Autres actifs non-courants	18	2 621	1 217
Actifs d'impôts non courants	10	453	283
Total actif non courants		58 869	52 480
Stocks et en-cours		412	358
Clients et comptes rattachés	19	4 904	4 452
Autres actifs courants	20	11 301	7 068
Trésorerie et équivalent de trésorerie	21	358	300
Total actif courants		16 975	12 177
Actifs non courants détenus en vue de la vente et activités abandonnées	22	115	115
Total ACTIF		75 959	64 772

(1) Impact première application IFRS 16

PASSIF

Libellé - k€	Notes	30/09/2020	30/09/2019
Capital		24 998	16 831
Primes liées au capital		16 532	22 329
Réserves		-7 677	-7 695
Résultat de l'exercice		-93	51
Capitaux propres - part du groupe		33 760	31 516
Intérêts minoritaires		539	513
Total capitaux propres		34 299	32 030
Provisions pour retraites et autres avantages		319	397
Provisions non courantes	23	12	12
Passif d'impôts non-courant	10	805	594
Emprunts et dettes financières non courants	24	8 583	6 776
Dettes locatives à long terme (1)	24	3 095	
Autres passif non courants	25	4 898	2 734
Total passif non courants		17 712	10 513
Fournisseurs et comptes rattachés	26	6 784	9 181
Emprunts à court terme	21	389	1 408
Partie courante des emprunts et dettes financières à long terme	24	2 307	2 558
Dettes locatives à court terme (1)	24	1 333	
Passif d'impôt courants	10	35	12
Provisions courantes	23	672	528
Autres passifs courants	26	12 413	8 528
Total passif courant		23 933	22 215
Passif non courants détenus en vue de la vente & activités abandonnées	22	15	15
Total PASSIF		75 959	64 772

(1) Impact première application IFRS 16

3. TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE CONSOLIDES

Libellé - k€	30/09/2020	30/09/2019
Résultat net consolidé	-66	79
+/- Dotations nettes aux amortissements et provisions	2 031	586
+/- Variation des impôts différés	426	145
-/+ Plus et moins-values de cession	321	-329
+/- Quote-part de résultat liée aux sociétés mises en équivalence	-45	-89
Capacité d'autofinancement	2 667	391
+/- Variation du B.F.R. lié à l'activité	-5 016	3 446
= FLUX NET DE TRESORERIE GENERALE PAR L'ACTIVITE	-2 349	3 838
- Acquisitions d'immobilisations corporelles et incorporelles	-1 830	-4 001
+ Cessions d'immobilisations corporelles et incorporelles	9	250
- Décaissements liés aux acquisitions d'immobilisations financières	0	-4
+/- Incidence des variations de périmètre	0	0
+/- Variation des prêts et avances consentis	-107	-85
= FLUX NET DE TRESORERIE LIE AUX OPERATIONS D'INVESTISSEMENT	-1 928	-3 840
+ Sommes reçues des actionnaires lors d'augmentations de capital :		
- Versées par les actionnaires de la société mère	2 370	4
-/+ Rachats et reventes d'actions propres	27	0
+ Encaissements liés aux nouveaux emprunts et augmentation de comptes courants	6 515	2 280
- Remboursements d'emprunts et remboursements de comptes courants	-3 558	-3 396
= FLUX NET de TRESORERIE LIE aux OPERATIONS de financement	5 354	-1 111
+/- Incidence des variations des cours des devises	0	0
= VARIATION DE LA TRESORERIE NETTE	1 077	-1 113
TRESORERIE D'OUVERTURE	-1 108	5
TRESORERIE DE CLOTURE	-30	-1 108

4. TABLEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES CONSOLIDÉS

Libellé - k€	Capital	Primes liées au capital	Réserves	Résultat de l'exercice	Capitaux propres part du groupe	Capitaux propres hors groupe	
Situation nette au (1)	30 septembre 2018	16 829	22 327	-8 907	1 212	31 461	486
Affectation du résultat N-1				1 212	-1 212		
Var. de capital en numéraire et souscrip	2		2			4	
Résultat					51	51	28
Ecart de conversion - Effet de change				1		1	
Situation nette au (1)	30 septembre 2019	16 831	22 329	-7 695	51	31 516	513
Affectation du résultat N-1				51	-51		
Var. de capital en numéraire et souscrip	8 167		-5 797			2 370	
Résultat					-93	-93	27
Impacts 1ere application IFRS 16				-58		-58	
Rachat d'actions propres				27		27	
Ecart de conversion - Effet de change				-2		-2	-2
Situation nette au	30 septembre 2020	24 998	16 532	-7 677	-93	33 760	539

5. NOTES ANNEXES AUX ETATS FINANCIERS CONSOLIDES

NOTE 1 – INFORMATIONS GENERALES

EMOVA Group (le « Groupe ») est une société anonyme de droit français dont le siège social est situé 23, rue d'Anjou – 75008 Paris.

EMOVA Group a pour activités principales le développement des réseaux de franchise des enseignes Monceau Fleurs, Happy, Rapid'Flore / Cœur de Fleurs et Au Nom de la Rose et la fourniture des services associés (approvisionnement en fleurs, plantes, accessoires, animation, formation, marketing et communication), ainsi que le déploiement digital par le biais de ses sites marchands Au Nom de la Rose et Monceau Fleurs, et de la société BLOOM'S spécialisée dans la vente en ligne de fleurs par abonnement et de la conclusion de partenariats digitaux.

Les états financiers consolidés au 30 septembre 2020 présentés ont été arrêtés lors de la séance du 26 janvier 2021 par le Directoire.

Le modèle économique du Groupe repose depuis l'exercice clos au 30 septembre 2019 sur 7 sources de revenus :

- Les redevances sur le chiffre d'affaires « B to C » des magasins aux 4 enseignes (15%) dans le cadre d'un contrat de franchise d'une durée de 7 ans renouvelable ;
- Les redevances de publicité nationale (6%) ;
- Les commissions versées par les fournisseurs référencés sur les achats effectués par les magasins à l'enseigne (10%) ;
- Les droits d'entrée sur les opérations de développement (créations et successions) (1%) ;
- Le chiffre d'affaires des magasins en propre (44%)
- Les ventes en ligne réalisées par les sites d'Au Nom de la Rose, Monceau Fleurs et Bloom's (5%);
- Les ventes de fleurs et plantes réalisées par la centrale d'achats EMP (19%)

Au 30 septembre 2020, le nombre de boutiques en propre est de 35 quand les réseaux franchisés sont composés de 326 magasins en France et à l'international, soit un total de 361 magasins.



Le volume d'affaires des enseignes du Groupe correspondant au chiffre d'affaires réalisé par les magasins (franchisés ou non) de chaque réseau, est présenté ci-dessous :

En M€ - Exercice clos au 30 septembre 2020	30/09/2020	30/09/2019	Variation	%
Volume d'affaires sous enseigne *	102,4	116,5	-14,1	-12%
dont succursales	9,9	9,8	0,1	1%
dont franchises	92,4	106,7	-14,3	-13%
dont franchises France	82,9	92,9	-10,0	-11%
dont franchises Internationales	9,6	13,8	-4,2	-31%

* Le volume d'affaires sous enseigne est un indicateur financier non-IFRS. Il correspond au chiffre d'affaires réalisé par les magasins de chaque réseau (franchisés et succursales). Ce chiffre d'affaires ne prend pas en compte les revenus générés par Emova Market Place (centrale d'achat), ni par les sites de e-commerce. Le développement du groupe s'appuie sur 4 marques aux positionnements clairement établis :

- 4 marques complémentaires
- 4 positionnements distincts
- 4 cibles de consommateurs
- 4 profils de franchisés
- 4 niveaux d'investissement.

❖ **Monceau Fleurs :**

- Positionnement premium
- Villes de plus de 25 000 habitants
- Consommateurs CSP+ qui sont connaisseurs et recherchent le choix, la qualité et l'élégance
- Profil d'investisseur cherchant la sécurité (cadres grandes entreprises, ...) avec un apport de 80 K€ minimum

❖ **Rapid'Flore/ Cœur de Fleurs :**

- Enseigne en repositionnement sur la proximité et le savoir-faire
- Changement de nom en Cœur de Fleurs
- Villes de plus de 8 000 habitants
- Consommateurs CSP- qui recherchent le prix, la proximité et la convivialité
- Profil commerçant (cadres moyens) avec un apport de 40 K€ minimum

❖ **Happy :**

- Positionnement innovant et disruptif
- Villes de plus de 100 000 habitants
- Consommateurs hyper urbains et connectés qui recherchent des offres tendance
- Investisseur : jeune entrepreneur esprit trend setter avec un apport de 80 K€ minimum

❖ **Au Nom de la Rose :**

- Positionnement de spécialiste
- Villes de plus de 100 000 habitants
- Consommateurs CSP+ connaisseurs et passionnés des roses
- Investisseur : cadre affectionnant l'univers de la rose

NOTE 2 – PRINCIPES COMPTABLES

Les principales méthodes comptables appliquées lors de la préparation des états financiers consolidés sont décrites ci-après.

A. Déclaration de conformité

Le Groupe est coté sur le marché Euronext Growth de Paris depuis le 7 décembre 2007.

Il a choisi d'opter pour les normes IFRS pour l'établissement de ses comptes consolidés conformément à l'ordonnance n° 2004-1382 du 20 décembre 2004 qui a modifié l'article L. 223-24 du Code de Commerce à compter de l'exercice clos le 30 septembre 2009.

Ce référentiel est disponible sur le site Internet de la Commission européenne à l'adresse suivante : https://ec.europa.eu/info/business-economy-euro/company-reporting-and-auditing/company-reporting/financial-reporting_en#ifrs-financial-statements . Il intègre les normes internationales qui comprennent les IFRS (International Financial Reporting Standards), les IAS (International Accounting Standards) et les interprétations de l'IFRIC (International Financial Reporting Interpretations Committee).

Les états financiers consolidés d'EMOVA Group au 30 septembre 2020 ont été établis en conformité avec les normes comptables internationales telles qu'adoptées par l'Union Européenne à la date de clôture de ces états financiers et d'application obligatoire à cette date.

Ils ne tiennent pas compte des projets de normes et interprétations qui ne sont encore, à la date de clôture, qu'à l'état d'exposés sondages à l'IASB (International Accounting Standards Board) et à l'IFRIC.

Les textes (normes, amendements et interprétations) entrés en vigueur et d'application obligatoire sont notamment les suivants :

- La norme IFRS 16 « Contrats de location » (exercices ouverts à compter du 1er janvier 2019). Pour les contrats de bail entrant dans le champ d'application IFRS 16, les loyers ne sont plus comptabilisés en charge au compte de résultat, mais donne lieu à la comptabilisation de dotations aux amortissements et de charges financières. Le paiement des loyers est quant à lui réparti entre remboursement du capital de la dette et charges financières. Les principaux impacts de la norme portent donc sur l'EBITDA, les immobilisations incorporelles, la position de dette et les frais financiers comptables, associés à cette dette.

Ci-dessous les impacts issus de la première application IFRS 16 sur le compte de résultat, le bilan et le tableau des flux de trésorerie au 30/09/20 :



- Impact sur le compte de résultat consolidé au 30/09/20 :

Libellé - k€	30/09/2020 (hors IFRS 16)	Impact IFRS 16	30/09/2020
Chiffre d'affaires	23 297		23 297
Achats consommés	-7 614		-7 614
Charges de personnel	-7 169		-7 169
Charges externes	-6 809	1 592	-5 217
Impôts et taxes	-321		-321
Dotations aux provisions	121		121
Dotations aux amortissements	-783	-1 403	-2 186
Autres produits et charges d'exploitation	-57		-57
Résultat opérationnel courant	664	190	854
Autres produits et charges opérationnels	-372	-88	-459
Résultat opérationnel	292	102	395
Coût de l'endettement financier brut	-152	-76	-228
Coût de l'endettement financier net	-152	-76	-228
Autres produits et charges financiers	20		20
Charge d'impôt	-284	-7	-290
Quote-part du résultat net des sociétés mises en équivalence	45		45
Résultat net avant résultat des activités arrêtées ou en cours de cession	-78	20	-58
Résultat net d'impôt des activités arrêtées ou en cours de cession	-7		-7
Résultat net	-85	20	-66

- Impact sur le bilan consolidé au 30/09/20 :

Libellé - k€	30/09/2020 (hors IFRS 16)	Impact IFRS 16	30/09/2020
Ecart d'acquisition	21 991		21 991
Immobilisations incorporelles	26 804	4 376	31 180
Immobilisations corporelles	1 235		1 235
Participations entreprises associées	493		493
Autres actifs financiers	896		896
Autres actifs non-courants	2 621		2 621
Actifs d'impôts non courants	436	17	453
Total actif non courants	54 476	4 393	58 869
Stocks et en-cours	412		412
Clients et comptes rattachés	4 904		4 904
Autres actifs courants	11 301		11 301
Trésorerie et équivalent de trésorerie	358		358
Total actif courants	16 975		16 975
Actifs non courants détenus en vue de la vente et activités abandonnées	115		115
Total ACTIF	71 566	4 393	75 959

Libellé - k€	30/09/2020 (hors IFRS 16)	Impact IFRS 16	30/09/2020
Capital	24 998		24 998
Primes liées au capital	16 532		16 532
Réserves	-7 618	-58	-7 677
Résultat de l'exercice	-113	20	-93
Capitaux propres - part du groupe	33 799		33 760
Intérêts minoritaires	539		539
Total capitaux propres	34 338	-38	34 299
Provisions pour retraites et autres avantages	319		319
Provisions non courantes	12		12
Passif d'impôts non-courant	801	4	805
Emprunts et dettes financières non courants	8 583	3 095	11 678
Autres passif non courants	4 898		4 898
Total passif non courants	14 614		17 712
Fournisseurs et comptes rattachés	6 784		6 784
Emprunts à court terme	389		389
Partie courante des emprunts et dettes financières à long terme	2 307	1 333	3 640
Passif d'impôt courants	35		35
Provisions courantes	672		672
Autres passifs courants	12 413		12 413
Total passif courant	22 600		23 933
Passif non courants détenus en vue de la vente & activités abandonnées	15		15
Total PASSIF	71 566	4 393	75 959

- Impact sur le tableau des flux de trésorerie consolidé au 30/09/20 :

Libellé - k€	30/09/2020 (hors IFRS 16)	Impact IFRS 16	30/09/2020
Résultat net consolidé	-86	20	-66
+/- Dotations nettes aux amortissements et provisions	628	1 403	2 031
+/- Variation des impôts différés	419	7	426
-/+ Plus et moins-values de cession	234	88	321
+/- Quote-part de résultat liée aux sociétés mises en équivalence	-45		-45
Capacité d'autofinancement	1 151	1 517	2 667
+/- Variation du B.F.R. lié à l'activité	-5 016		-5 016
= FLUX NET DE TRESORERIE GENERALE PAR L'ACTIVITE	-3 866	1 517	-2 349
- Acquisitions d'immobilisations corporelles et incorporelles	-1 830		-1 830
+ Cessions d'immobilisations corporelles et incorporelles	9		9
- Décaissements liés aux acquisitions d'immobilisations financières	0		0
+/- Incidence des variations de périmètre	0		0
+/- Variation des prêts et avances consentis	-107		-107
= FLUX NET DE TRESORERIE LIE AUX OPERATIONS D'INVESTISSEMENT	-1 928	0	-1 928
- Versées par les actionnaires de la société mère	2 370		2 370
-/+ Rachats et reventes d'actions propres	27		27
+ Encaissements liés aux nouveaux emprunts et augmentation de comptes courants	6 515		6 515
- Remboursements d'emprunts et remboursements de comptes courants	-2 041	-1 517	-3 558
= FLUX NET de TRESORERIE LIE aux OPERATIONS de financement	6 871	-1 517	5 354
+/- Incidence des variations des cours des devises	0		0
= VARIATION DE LA TRESORERIE NETTE	1 077	0	1 077
TRESORERIE D'OUVERTURE	-1 108		-1 108
TRESORERIE DE CLOTURE	-30		-30

B. Bases de préparation

Pour préparer les états financiers conformément aux IFRS, des estimations et des hypothèses ont été faites ; elles ont pu affecter les montants présentés au titre des éléments d'actif et de passif, les passifs éventuels à la date d'établissement des états financiers, et les montants présentés au titre des produits et charges de l'exercice.

Ces estimations et appréciations sont évaluées de façon continue sur la base d'une expérience passée ainsi que de divers autres facteurs jugés raisonnables qui constituent le fondement des appréciations de la valeur comptable des éléments d'actifs et de passifs. Les résultats réels pourraient différer sensiblement de ces estimations en fonction d'hypothèses ou de conditions différentes.

B.1 Changement de présentation

- Néant

B.2 Correction d'erreur

- Néant

C. Principes généraux de consolidation

Les états financiers consolidés comprennent les états financiers d'EMOVA Group et de ses filiales. Les filiales sont consolidées à compter de la date d'acquisition, qui correspond à la date à laquelle le Groupe en a obtenu le contrôle, et ce jusqu'à la date à laquelle l'exercice de ce contrôle cesse.

Le contrôle existe lorsqu'EMOVA Group a la capacité d'utiliser le pouvoir qu'elle détient sur l'entité pour influencer sur sa rentabilité.

La date de prise de contrôle est donc celle à partir de laquelle aucune décision stratégique ne peut être prise sans l'accord préalable du Groupe.

La liste des principales sociétés consolidées du Groupe et leur méthode respective de consolidation est disponible en Note 3.

Les états financiers des filiales significatives sont préparés sur la même période de référence que ceux de la société mère, et sur la base de méthodes comptables homogènes.

Les soldes et flux intra-groupe ainsi que les résultats internes sont éliminés en totalité.

Le critère de classification des actifs et passifs du Groupe, en « courant » ou en « non-courant » au bilan, est la durée du cycle opérationnel des contrats et, à défaut de concerner les contrats, leur maturité est classée selon une période inférieure ou supérieure à 12 mois.

D. Règles et méthodes d'estimation

Les états financiers consolidés ont été préparés selon les principes généraux des IFRS : image fidèle, continuité d'exploitation, méthode de la comptabilité d'engagement, permanence de la présentation, importance relative et regroupement. La méthode du coût d'acquisition est appliquée pour tous les actifs à l'exception des actifs financiers et des instruments financiers dérivés évalués à leur juste valeur. Les comptes consolidés du Groupe sont présentés en milliers d'euros, sauf mention contraire.

L'élaboration des états financiers conformément aux normes IFRS requiert l'utilisation d'un certain nombre d'estimations comptables. Les domaines ayant nécessité un degré de jugement ou de complexité, ou reposant sur des hypothèses et des estimations essentielles, sont présentés dans les paragraphes suivants.

La continuité d'exploitation sur les 12 prochains mois à compter du 1er octobre 2020 s'appuie sur la progression des flux de trésorerie d'exploitation, le maintien des lignes de découvert et des concours bancaires d'Emova Holding existants ainsi que le report du remboursement du PGE.

a) Utilisation d'estimations

Dans le cadre de la préparation des comptes consolidés, le Groupe peut être amené à recourir à des hypothèses et des estimations pouvant influencer sur l'évaluation et la présentation de certains actifs ou passifs dans ses comptes à la date d'arrêté des comptes consolidés, ainsi que sur les produits ou charges de l'exercice. Ces estimations pourraient devoir être révisées en cas de changements dans les circonstances et les hypothèses sur lesquelles elles étaient fondées ou par suite de nouvelles informations ou d'un surcroît d'expérience. En conséquence, le résultat réel de ces opérations peut différer de ces estimations.

Les principales sources d'estimations et de jugements comptables concernent :

- L'estimation de la valeur recouvrable des écarts d'acquisition et des actifs incorporels (Note 13)
- La mesure des actifs d'impôts résultant des déficits fiscaux reportables (Note 10 b)
- La capitalisation des frais de développement liés à la construction des plateformes e-commerce et centrale d'achat (Note 2 g)
- L'appréciation de l'exposition éventuelle du Groupe dans le cadre de litiges avec des tiers

b) Transactions en devises et instruments financiers

- Transactions en devises



Les opérations en devises étrangères sont converties en monnaie de compte sur la base du taux de change à la date de transaction.

A la date de clôture, les actifs et passifs monétaires en devises étrangères sont convertis en monnaie de compte sur la base du taux de change du jour de la clôture. Les écarts de change sont enregistrés directement en résultat, à l'exclusion des écarts de change sur les comptes de trésorerie qualifiés d'opérations de couverture de flux futurs et des couvertures d'investissement net en devises.

- Conversion des états financiers des sociétés étrangères

Les comptes de résultat des sociétés étrangères sont convertis en euros au taux de change moyen de l'exercice alors que leurs bilans sont convertis au taux de change à la date de la clôture. Les différences de conversion ainsi constatées sont postées directement dans les capitaux propres dans la rubrique « réserves de conversion ».

c) Regroupements d'entreprises

Les actifs et passifs acquis dans le cadre de regroupements d'entreprises sont enregistrés suivant la méthode de l'acquisition, les actifs et passifs étant évalués à leur juste valeur. L'écart résiduel non affecté est comptabilisé le cas échéant en écarts d'acquisition (« goodwill »). Ceux-ci ne sont pas amortis, conformément à la norme IFRS 3 révisée.

d) Résultat net des activités abandonnées

Conformément à la norme IFRS 5, le résultat net des activités abandonnées est inscrit sous cette rubrique. Les activités abandonnées représentent une ligne d'activité, une région géographique complète ou des magasins en cours de cession.

e) Résultat par action

Le résultat par action est calculé sur la base du nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation, sous déduction des actions auto-détenues.

f) Ecart d'acquisition

L'écart d'acquisition constaté à l'occasion d'une prise de participation est calculé par différence entre le prix d'acquisition et la quote-part des capitaux propres retraités, après affectation aux actifs et passifs identifiables, dès lors que cette procédure est appropriée.

Les écarts d'acquisition sont comptabilisés à leur coût, diminué du cumul des pertes de valeurs. Ils sont affectés aux UGT susceptibles de bénéficier des synergies du regroupement d'entreprises.

Deux UGT ont été définies par le Groupe :

- L'UGT « Services » comprend l'activité de franchiseur multi-enseignes pour les marques : Monceau Fleurs, Happy, Rapid'Flore et Au Nom de la Rose.
- L'UGT « Magasins » comprend l'activité « vente au détail » des produits sur plusieurs points de vente à destination d'une clientèle de particuliers.

Les écarts d'acquisition et les marques ne sont pas amortis mais font l'objet d'un test de dépréciation au moins une fois par an, et dès qu'il existe un indice de perte de valeur. Ce test permet de déterminer si leur valeur nette comptable n'excède pas leur valeur de recouvrement de l'unité génératrice de trésorerie (UGT) à laquelle ils se rattachent. Cette comparaison s'effectue en allouant les écarts d'acquisition à des unités génératrices de trésorerie (UGT) ou des groupes d'UGT qui correspondent aux activités du Groupe, produisant des flux de trésorerie autonomes. La valeur de recouvrement est déterminée à partir du montant le plus élevé du prix de cession et de la valeur d'usage des UGT. Cette dernière correspond à l'actualisation des flux de trésorerie futurs attendus de ces UGT.



g) Immobilisations incorporelles

- Frais de recherche et développement générés en interne

Les dépenses de recherche sont comptabilisées dans les charges de l'exercice sur lequel elles sont encourues. Conformément à la norme IAS 38, les dépenses d'un projet de développement sont immobilisées, si et seulement si les conditions suivantes sont simultanément remplies :

- Les projets sont clairement identifiés ;
- Les coûts de chaque projet sont individualisés et leur suivi est réalisé de manière fiable ;
- La faisabilité technique et industrielle du projet est démontrée ;
- Le Groupe a la capacité technique et financière de réaliser les projets ;
- Le Groupe a la volonté réelle de terminer les projets puis d'utiliser ou de commercialiser les produits issus des projets ;
- Il existe un marché potentiel pour la production issue de ces projets ou son utilité en interne est démontrée.

Les frais de développement capitalisés en lien avec la construction des plateformes e-commerce et centrale d'achats sont amortis sur une période de dix ans.

- Concessions, brevets et marques

Les marques et enseignes sont inscrites à l'actif à la valeur déterminée lors de l'acquisition. Des tests de pertes de valeur sont pratiqués annuellement selon la méthodologie présentée en notes 13 et 14.

h) Immobilisations corporelles

Conformément à la norme IAS 16 « Immobilisations corporelles », seuls les éléments dont le coût peut être déterminé de façon fiable et pour lesquels il est probable que les avantages économiques futurs reviendront au Groupe sont comptabilisés en immobilisations.

Les immobilisations corporelles figurent au bilan pour leur coût d'acquisition, ou leur juste valeur pour celles acquises dans le cadre de regroupements d'entreprises.

En application de la norme IAS 16, le Groupe utilise des durées d'amortissement différenciées pour chacun des composants significatifs d'un même actif immobilisé dès lors que l'un des composants a une durée d'utilité différente de l'immobilisation principale à laquelle il se rapporte. Les taux d'amortissements généralement pratiqués sont les suivants :

Constructions	10 à 50 ans
Machines et équipements	De 6 à 10 ans
Matériel de bureau	De 5 à 10 ans
Matériel de transport	De 3 à 7 ans
Matériel informatique	De 3 à 5 ans

La valeur résiduelle de l'actif, lorsqu'elle est mesurable et significative, a été prise en compte pour la détermination de la valeur amortissable du bien.

Les durées d'utilité sont régulièrement revues par le Groupe en fonction de l'utilisation effective des immobilisations.

Conformément à la norme IAS 36, lorsqu'il existe un indice interne ou externe de perte de valeur, ces immobilisations font l'objet d'un test de perte de valeur. Le cas échéant, une dépréciation est enregistrée.

i) Autres actifs financiers

Les actifs financiers sont enregistrés à leur juste valeur ou, lorsqu'elle ne peut être évaluée de manière fiable, à leur coût d'origine. Dans ce dernier cas, une dépréciation est comptabilisée si la valeur probable de réalisation est inférieure à la valeur d'origine. Les estimations de réalisation sont calculées par type d'actif financier sur la base de la rentabilité future ou de la valeur de marché de la société considérée et de la situation nette comptable le cas échéant.

- Titres de participation non consolidés

Lors de leur comptabilisation initiale, ces titres sont enregistrés à leur coût d'acquisition.

A la date de clôture, ces titres sont évalués à leur juste valeur. Les titres faisant l'objet du classement sous cette rubrique n'étant pas cotés, la juste valeur est déterminée par l'actualisation des flux de trésorerie attendus, ou à défaut sur la base de la quote-part de capitaux propres du Groupe dans la société.

- Créances rattachées à des participations

Ce poste comprend des prêts et avances en comptes courants consentis à des sociétés non consolidées ou mises en équivalence.

- Dépôts et cautionnements et autres

Ce poste est principalement constitué des dépôts de garantie et des dépôts sur des comptes séquestres ouverts lors de litiges ou d'arbitrages.

j) Stocks

Les stocks sont évalués au prix de revient ou à la valeur de réalisation si celle-ci est inférieure. Le prix de revient est principalement déterminé par la méthode FIFO (premier entré-premier sorti).

Des provisions pour dépréciation sont enregistrées lorsque la valeur nette de réalisation des stocks est inférieure à la valeur nette comptable.

k) Créances clients

Les créances et dettes sont évaluées à leur juste valeur, qui correspond en général à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation des créances commerciales est constatée en cas de litige pour tenir compte des risques de non recouvrement.

Le groupe applique par ailleurs le modèle simplifié tel que défini dans IFRS 9 et enregistre une dépréciation de ses créances clients correspondant à la perte de crédit attendue. Les taux de dépréciation utilisés ont été estimés en fonction des échéances et des retards de paiements des créances, compte tenu des pertes que le groupe a pu constater par le passé. Une analyse des pertes sera conduite annuellement afin d'ajuster éventuellement les taux de dépréciation.

l) Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie regroupe l'ensemble des disponibilités bancaires et des valeurs mobilières de placement qui satisfont les critères suivants : une maturité généralement inférieure à trois mois, une forte liquidité, une contre-valeur certaine et un risque négligeable de perte de valeur. Les valeurs mobilières de placement sont évaluées à leur valeur de marché en fin de période. Toute variation de juste valeur est enregistrée en compte de résultat.

m) Auto-détention

Les actions d'auto-détention sont présentées en diminution des capitaux propres pour leur coût d'acquisition. Les résultats de cession de ces titres sont imputés en capitaux propres et n'ont aucun impact sur le compte de résultat.

n) Provisions

Le Groupe procède régulièrement au recensement et à l'analyse des principaux litiges en cours et constitue, le cas échéant, des provisions comptables jugées raisonnables.

Des provisions sont constituées si et seulement si les critères suivants sont simultanément satisfaits :

- Le Groupe a une obligation actuelle (juridique ou implicite) résultant d'un événement passé ;
- L'extinction de l'obligation nécessitera probablement une sortie de ressources représentatives d'avantages économiques ;
- Le montant de l'obligation peut être estimé de manière fiable : les provisions sont constituées en fonction de l'estimation du risque encouru ou de la charge estimée sur la base des éléments connus.

- Provisions courantes

Risques sur contrats : ces provisions concernent les contentieux sur contrats.

- Provisions non courantes

Avantages au personnel : le Groupe a contracté différents engagements sociaux, dont il pourra se libérer au moment du ou après le départ des employés qui en bénéficient. Selon les filiales, les principaux engagements dits à prestations définies sont les indemnités de fin de carrière qui seront à verser conventionnellement à la date de départ en retraite.

Pour ces régimes à prestations définies, conformément à la norme IAS 19, les charges sont déterminées par le Groupe selon la méthode des unités de crédits projetées. Chaque pays définit les principaux paramètres utilisés pour réaliser les calculs actuariels. Il s'agit principalement des variables suivantes : évolution prévisible des rémunérations, espérance de vie, turn-over, taux d'inflation et rendement des capitaux.

Restructuration : dès qu'un plan de restructuration a été décidé et que la décision a été annoncée, celui-ci est planifié et valorisé. Les coûts de restructuration entrant dans le champ d'application de la norme IAS 37 sont alors intégralement provisionnés.

o) Impôts différés

Les impôts différés sont comptabilisés suivant la norme IAS 12, en utilisant la méthode bilantielle du report variable (utilisation du dernier taux d'impôt futur voté à la date de clôture), pour toutes les différences temporaires existant à la date de clôture, entre les bases comptables et fiscales des actifs et passifs de chaque société du Groupe.

Les impôts différés sont revus à chaque arrêté comptable pour tenir compte notamment des incidences des changements de législation fiscale et de leurs perspectives de recouvrement.

Des actifs d'impôts différés sont comptabilisés pour les différences temporaires déductibles, les déficits fiscaux et les crédits d'impôts reportables, dans la mesure où il est probable qu'un bénéfice imposable sera disponible.

Pour apprécier l'existence d'un bénéfice imposable futur sur lequel imputer les actifs d'impôts différés, il est notamment tenu compte des éléments suivants :

- Prévisions des résultats fiscaux futurs ;
- Historique des résultats fiscaux des années précédentes ;



- Existence de produits et de charges significatifs non-récurrents, inclus dans les résultats fiscaux passés, ne devant pas se renouveler à l'avenir.

Des passifs d'impôts différés sont comptabilisés pour toutes les différences temporaires imposables.

Les actifs et passifs d'impôts différés ne sont pas actualisés.

p) Actifs et passifs détenus en vue de la vente

Le Groupe classe en actifs détenus en vue de la vente tout actif non courant dont il est hautement probable que la valeur comptable sera recouvrée principalement par le biais d'une transaction de vente plutôt que par son utilisation continue. La direction doit s'être engagée sur un plan de vente, dont on s'attend à ce qu'il soit réalisé dans un délai de douze mois à compter de la date où l'actif ou le groupe d'actifs a été qualifié d'actif non courant destiné à être cédé. Le Groupe classe également en actifs détenus en vue de la vente tout actif non courant en cours de liquidation.

Ces actifs sont évalués au montant le plus faible entre la valeur comptable et la juste valeur diminuée des coûts de vente

q) Chiffre d'affaires

En application de la norme IFRS 15 « Produits des activités ordinaires tirés des contrats conclus avec des clients », le chiffre d'affaires correspond au montant des ventes de produits et prestations de services liées aux activités ordinaires des sociétés consolidées.

Le chiffre d'affaires comprend principalement aux :

- Redevances versées par les franchisés (redevances de chiffre d'affaires et de publicité nationale);
- Commissions facturées aux fournisseurs référencés de fleurs, plantes et accessoires ;
- Droits d'entrée perçus à chaque ouverture d'un nouveau point de vente ;
- Ventes au détail de fleurs, plantes, accessoires réalisés par les points de vente détenus par le Groupe ;
- Ventes en ligne des sites Au Nom de la Rose, Monceau Fleurs et Bloom's ;
- Ventes réalisées par la centrale d'achat Emova Market Place auprès des franchisés du réseau

Les redevances de franchises correspondent à un pourcentage du chiffre d'affaires réalisé et sont comptabilisées au fur et à mesure des ventes réalisées par les franchisés.

Les commissions perçues au titre du référencement correspondent à un pourcentage des achats réalisés auprès des fournisseurs et sont comptabilisées en fonction de ces derniers.

Le Groupe perçoit des franchisés un droit d'entrée forfaitaire au début du contrat de franchise. Le Groupe considère que ce droit d'entrée correspond principalement aux prestations fournies par le Groupe en lien avec la recherche du site, la conception du magasin, la recherche de financement et la formation. Il a ainsi été considéré que le droit d'entrée correspond à une obligation de performance distincte. Par ailleurs, le Groupe considère que le droit d'entrée facturé correspond au prix de vente séparé des prestations fournies.

Le chiffre d'affaires provenant de la vente de biens et services est évalué sur la base de la contrepartie reçue ou à recevoir, net des rabais, remises et ristournes, de la TVA, des autres taxes. Le Groupe reconnaît le revenu dès lors qu'il a transféré le contrôle du bien ou du service au client.

Le groupe ne dispose pas de programme de fidélité susceptible d'avoir un impact significatif sur la comptabilisation du chiffre d'affaires.



NOTE 3 – PERIMETRE DE CONSOLIDATION

	sept-20			sept-19		
	Méthode de consolidation	% de contrôle	% d'intérêt	Méthode de consolidation	% de contrôle	% d'intérêt
ANRP	IG	100%	100%	IG	100%	100%
CARTOMANIA	IG	100%	100%	IG	100%	100%
CREATION FLORALE	ME	30%	30%	ME	30%	30%
CENTRALE DES FLEURS	ME	33%	33%	ME	33%	33%
ANR	IG	100%	100%	IG	100%	100%
BLOOMS	IG	100%	100%	IG	100%	100%
EMP	IG	100%	100%	IG	100%	100%
EMOVA PRODUCTION	IG	100%	100%	IG	100%	100%
ANRH	IG	100%	100%	IG	100%	100%
FLORIA CREATION	IG	100%	100%	IG	100%	100%
HAPPY	IG	100%	100%	IG	100%	100%
HAPPY EXPANSION	IG	100%	100%	IG	100%	100%
HAURAUNIZE	IG	100%	100%	IG	100%	100%
LGDV	IG	100%	100%	IG	100%	100%
MAGIE FLORALE	IG	100%	57%	IG	100%	57%
MAISON DE VERDI	ME	40%	40%	ME	40%	40%
MF BELGIUM	ME	20%	20%	ME	20%	20%
MFEF	IG	57%	57%	IG	57%	57%
MFE	IG	100%	100%	IG	100%	100%
MONCEAU FLEURS	IG	100%	100%	IG	100%	100%
ANRE	IG	100%	100%	IG	100%	100%
RFE	IG	100%	100%	IG	100%	100%
Société en activité abandonnée ou en cours de cession						
WHKS BV	IG	100%	100%	IG	100%	100%

IG : Intégration globale ; ME : mise en équivalence

Participations non consolidées

Certaines participations du groupe, qui sont majoritairement dans des sociétés exploitant des points de vente de centre-ville, du fait de leur caractère non significatif aussi bien en termes de chiffre d'affaires que de résultat opérationnel, n'ont pas été consolidées dans les comptes présentés ci-joints. Celles-ci sont les suivantes :

- Floralim (participation détenue à 5 % dont la clôture est au 30 avril)
- ISA Boulogne (participation détenue à 35 % dont la clôture est au 31 décembre)
- ISA Saint-Cloud (participation détenue à 4 %)
- Veronica's Flowers (participation détenue à 25%)
- Brin de Melisse (participation détenue à 20%)
- Maya (participation détenue à 10 %)
- Alwezia (participation détenue à 30%)
- Antheia (participation détenue à 100%)

NOTE 4 - CONSEQUENCES DU COVID-19 SUR L'ACTIVITE ET MESURES PRISES

Par arrêté du 14 mars 2020 portant diverses mesures relatives à la lutte contre la propagation du virus covid-19, le Ministre des solidarités et de la santé a ordonné la fermeture des lieux accueillant du public non indispensables à la vie de la Nation.

A partir du 15 mars 2020 et jusqu'au 10 mai 2020 (date de levée du confinement), l'activité du groupe a donc cessé sur l'ensemble de ses réseaux en France et à l'International. Par communiqué de presse en date du 30 mars 2020, le groupe a annoncé qu'il mettait en œuvre l'ensemble des moyens à sa disposition pour faire face à la perte de revenus : chômage partiel pour les collaborateurs français du siège et des succursales générant une allocation de l'Etat de 492 K€, sollicitation des mesures d'aide annoncées par le gouvernement (Obtention d'un Prêt Garanti par l'Etat de 5.070 K€, décalage de paiement des échéances sociales pour 133 K€), suspension sur 6 mois de l'ensemble des échéances bancaires (reportées en fin d'échéancier pour un montant de 969 K€). D'autre part, dans la lignée de sa politique d'accompagnement de proximité de ses franchisés, le groupe a décidé de différer le prélèvement des redevances de chiffre d'affaires des mois de février et mars, ainsi que des achats de fleurs de ses franchisés auprès de sa centrale d'achat de fin février et de mars.

Le 11 mai 2020, l'ensemble des magasins français a rouvert ses portes. A l'international, les points de vente ont rouvert également peu à peu en fonction des mesures gouvernementales. Le Groupe a déployé toutes les mesures sanitaires utiles pour assurer la protection de ses collaborateurs, franchisés et clients.

Depuis la reprise d'activité au 11 mai 2020 et jusqu'à la clôture de l'exercice au 30/09/20, l'activité a connu une forte progression et le temps fort que constitue la Fête des Mères (7 juin 2020) a été un succès en termes de ventes.

NOTE 5 – FAITS MARQUANTS DE LA PERIODE ET EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE

Faits marquants de la période

- Opérations sur le capital : Augmentation de capital

Lors de sa séance du 12 mars 2020, le Directoire a arrêté le principe d'une augmentation du capital social avec maintien du droit préférentiel de souscription des actionnaires d'environ 2,9 M€, en application de la délégation de compétence conférée par l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires du 29 mars 2019 au terme de sa 17ème résolution. Lors de sa séance du 30 mars 2020, le Directoire a décidé la mise en oeuvre de cette augmentation du capital social, avec maintien du droit préférentiel de souscription des actionnaires, par émission d'un nombre de 2.952.816 actions nouvelles de 3€ de valeur nominale chacune. Le Directoire a alors décidé que le prix de souscription unitaire de l'Augmentation de Capital serait de 0,90. EMOVA Holding, principal actionnaire de la Société à hauteur de 53,78 % de son capital, s'est engagée à souscrire à titre irréductible à l'Augmentation de Capital à hauteur de la totalité de ses droits (soit une souscription de 1.429.222€) par compensation avec une partie de la créance de compte courant d'associé qu'elle détient sur la Société dont le montant total est, à la date du 30 mars 2020, de 2.021.674€.

En date du 4 mai 2020, le Président du Directoire, agissant en vertu des pouvoirs qui lui ont été conférés par le Directoire dans sa séance en date du 30 mars 2020, constate la souscription de 2.722.271 actions nouvelles entièrement libérées dans le cadre de l'Augmentation de Capital, et constate la réalisation définitive de l'Augmentation du Capital d'un montant nominal de 8.166.813 euros par la création et l'émission de 2.722.271 actions nouvelles de 3 euros de valeur nominale chacune, faisant passer le capital social de la Société de 16.831.053 euros à 24.997.866 euros. Le capital social de la Société est composé au 30 septembre 2020 de 8.332.622 actions de 3 euros de valeur nominale chacune, entièrement libérées, et toutes de même catégorie.



i. Gouvernance

Dans le cadre de l'accélération de son développement, Emova Group a fait évoluer sa gouvernance. Monsieur Franck PONCET s'est vu confier la Présidence du Directoire de la Société par le Conseil de surveillance d'Emova Group en date du 1er septembre 2020. Il succède à Monsieur Bruno BLASER.

ii. Déménagement du Siège social

Le groupe poursuit la rationalisation de ses frais de structure avec le déménagement des sièges de ses filiales, de l'Atelier, de l'Ecole Florale et des activités et équipes à compter du 21 septembre 2020 au 145 / 175 rue Jean Jacques Rousseau 92130 Issy les Moulineaux. Le siège de la société Emova Group reste au 23 rue d'Anjou 75008 Paris.

iii. Développement en succursales

Le groupe continue son développement en succursales en faisant l'acquisition d'un deuxième fonds de commerce à Louviers. Il a également procédé au rachat d'un fonds de commerce à La Garenne Colombe appartenant à un ancien franchisé et que le groupe continue d'exploiter sous l'enseigne Au nom de la rose.

iv. Développement en franchises

A fin septembre 2020, EMOVA Group compte 361 points de vente, dont 35 succursales et 326 franchises. Au cours de l'exercice et malgré le contexte sanitaire, le Groupe a ouvert 6 points de vente en France en franchise sous enseigne Monceau Fleurs.

Parallèlement, le groupe poursuit la rationalisation de son parc avec la fermeture en France de 8 magasins arrivant au terme de leur contrat de franchises (5 sous enseigne Rapid Flore, 2 Happy et 1 Au nom de la rose) et 2 succursales Au nom de la rose non rentables.

Evénements postérieurs à la clôture

i. Poursuite du Développement

Depuis la clôture de l'exercice, le maillage territorial se poursuit avec l'ouverture de 6 nouveaux magasins en franchise à Sartrouville, Amboise, Vitry sur Seine, Strasbourg, Marseille et la Ciotat.

ii. Activité durant la 2ème période de confinement

Par décret en date du 29 octobre 2020, les magasins du réseau ont une nouvelle fois été contraints à une fermeture administrative à partir du mardi 3 novembre 2020 et jusqu'au vendredi 27 novembre 2020. Pendant cette période, le groupe s'est organisé pour maintenir une activité en magasins et en e-commerce dans le respect des règles sanitaires : livraisons, call and collect, click and collect, drive...Le groupe a également eu au recours au dispositif de chômage partiel pour s'adapter à la baisse d'activité. Les magasins ont été autorisés à vendre des sapins à partir du 20 novembre 2020 et à accueillir du public à partir du 28 novembre 2020.

iii. Exercice de BSA

Dans le cadre de l'émission de bons de souscription d'actions définie au point 1.3 du présent rapport, pendant la période du 1er octobre 2020 au 4 septembre 2020, il a été exercé 26.920 BSA et livré à ce titre 673 actions nouvelles sous le code ISIN FR0013356755, représentant un montant total de souscription de 6.191,60 euros, et donc une augmentation d'un montant nominal de 2.019 euros ; intégralement libéré au profit de la Société, ainsi que cela a été constatée par décision du Directoire en date du 30 novembre 2020.

iv. Attributions gratuites d'actions

Le 18 décembre 2020, l'Assemblée générale extraordinaire des actionnaires a donné autorisation au Directoire à procéder, en une ou plusieurs fois, dans les proportions et aux époques qu'il appréciera, à l'attribution gratuite d'actions ordinaires existantes ou émettre de la Société au profit de bénéficiaires qu'il déterminera parmi les membres du personnel salarié et les mandataires sociaux éligibles de la Société ou des entités liées au sens de l'article L.225-197-2 du Code de commerce.

Le nombre total des actions attribuées gratuitement en vertu de ladite délégation de compétence et sans préjudice de l'incidence éventuelle des ajustements visés ci-après, ne pourra excéder plus de 694.381 actions de la Société et représenter plus de 10 % du capital social à la date de la décision de leur attribution par le Directoire.

L'attribution des actions à leurs bénéficiaires deviendra définitive au terme d'une période d'acquisition dont la durée sera fixée par le Directoire, étant entendu que cette durée ne pourra être inférieure à un (1) an (sauf exceptions légales liées au décès ou à l'invalidité du bénéficiaire visées ci-dessous), et que les bénéficiaires devront, si le Directoire l'estime utile ou nécessaire, conserver lesdites actions pendant une durée librement fixée par le Directoire, étant précisé que la durée cumulée des périodes d'acquisition, et le cas échéant, de conservation, ne pourra être inférieure à deux (2) ans).

Par ailleurs que dans l'hypothèse du décès ou de l'invalidité du bénéficiaire correspondant au classement dans la deuxième ou la troisième des catégories prévues à l'article L.341-4 du Code de la sécurité sociale, ou de la longue maladie empêchant le bénéficiaire d'exercer toute activité professionnelle, les actions lui seront néanmoins attribuées définitivement.

L'Assemblée générale a pris acte que, conformément à l'article L.225-197-1 du Code de commerce, lorsque l'attribution porte sur des actions à émettre, la présente autorisation emporte de plein droit, au profit des bénéficiaires des actions attribuées gratuitement, renonciation des actionnaires à leur droit préférentiel de souscription aux actions qui seraient émises en vertu de la présente résolution votée à l'Assemblée générale extraordinaire du 18 décembre 2020.

L'Assemblée générale a pris également acte que la décision du 18 décembre 2020 emporte, en tant que de besoin, renonciation des actionnaires en faveur des bénéficiaires d'actions gratuites, à la partie des revenus, bénéfices ou primes, qui le cas échéant, servira, en cas d'émission d'actions nouvelles à l'issue de la période d'acquisition, pour la réalisation de laquelle tous pouvoirs sont donnés au Directoire. L'Assemblée générale a fixé à trente-huit (38) mois, à compter de la date de l'assemblée générale du 18 décembre 2020, la durée de validité de l'autorisation visée ci-dessus.

A cette fin, l'Assemblée a délégué tous pouvoirs au Directoire, avec faculté de subdélégation dans les conditions légales et réglementaires pour mettre en œuvre la présente autorisation dans les conditions principales ci-dessus et dans les limites autorisées par les textes en vigueur. Il est précisé que le Directoire informera chaque année l'assemblée générale des attributions réalisées dans le cadre de la présente résolution conformément à l'article L.225-197-4 du Code de commerce.

L'autorisation ainsi consentie met fin avec effet à compter du 18 décembre 2020 à toute autorisation antérieure ayant le même objet.

NOTE 6 – SECTEURS OPERATIONNELS

Le découpage d'EMOVA Group, opéré en application de la norme IFRS 8 « Secteurs opérationnels », fondé sur l'organisation du Groupe, repose sur le reporting interne utilisé par la direction pour l'évaluation de la performance des différents secteurs et UGT du Groupe.

La norme IFRS 8 « Secteurs opérationnels » permet de regrouper les secteurs opérationnels du Groupe présentant des performances et des caractéristiques économiques similaires.

Le Groupe est ainsi géré en deux secteurs opérationnels distincts :

- Le secteur « Services » comprend l'activité de franchiseur multi-enseignes pour les marques : Monceau Fleurs, Happy, Rapid'Flore / Cœur de Fleurs et Au Nom de la Rose ainsi que les activités e-commerce et centrale d'achats du groupe.
- Le secteur « Magasins » comprend l'activité de « vente au détail » des magasins succursales, l'activité de centrale d'achats et les activités de la bouquetterie et du e-commerce

L'information par zone géographique n'est pas présentée en raison du caractère non significatif des activités réalisées à l'étranger.

La répartition par segments du chiffre d'affaires et de l'EBITDA, agrégats suivis par le management dans le cadre du reporting interne, est présentée ci-dessous :

en M€-2019	Services	Magasins	TOTAL
CA	10,7	15,1	25,8
Ebitda	3,3	0,4	3,7

en M€-2020	Services	Magasins	TOTAL
CA	8,4	14,9	23,3
Ebitda	2,2	0,9	3,0

L'information par zone géographique n'est pas présentée en raison du caractère non significatif des activités réalisées à l'étranger.

NOTE 7 – CHIFFRE D'AFFAIRES

La ventilation du chiffre d'affaires s'analyse comme suit :

Libellé - k€	30/09/2020	30/09/2019
Ventes de marchandises	14 775	15 042
Production vendue de biens	8	45
Production vendue de services	8 514	10 734
Chiffre d'affaires	23 297	25 821

Le chiffre d'affaires de l'activité vente de marchandises correspond principalement à l'activité des sociétés Monceau Fleurs (magasin du Boulevard Malesherbes à Paris), RFE (magasins Rapid'Flore/Cœur de Fleurs), MFE (magasins Monceau Fleurs), HPE (magasins Happy), Magie Florale (magasin place Denfert Rochereau à Paris) ainsi que des sociétés ANR et ANRE (magasins Au Nom de la Rose). Il comprend également le chiffre d'affaires du e-commerce et de la Market Place.

La production vendue de services englobe les revenus tirés de l'activité de franchiseurs à savoir les redevances assistance, redevances publicité, les droits d'entrée ainsi que les commissions de référencement perçues.

NOTE 8 – RESULTAT OPERATIONNEL ET RESULTAT OPERATIONNEL COURANT

Les autres produits et charges opérationnels regroupent l'intégralité des charges ou produits ne correspondant pas à l'activité courante de l'entreprise. Aussi, si un tel reclassement n'était pas effectué, la lecture de la performance économique pourrait en être affectée. Ces coûts sont présentés par typologie dans le tableau ci-dessous :

Libellé - K€	30/09/2020	30/09/2019
Frais de Personnel	-0,18	-0,26
Honoraires	-0,02	-0,35
Litiges	-0,15	-0,07
Charges exceptionnelles liées aux exercices précédents	-0,18	-0,48
Liquidation MFI		-0,34
Perte de stock	-0,16	
Produit exceptionnel	0,42	
Sortie/Renouvellement IFRS 16	-0,09	
Autres	-0,11	-0,35
Total	-0,46	-1,86

Les frais de personnel correspondent aux coûts de départs de personnes du siège ou de responsables de sites.

La perte de stock correspond à la charge occasionnée par la destruction des végétaux dans les succursales à l'annonce de la fermeture brutale des magasins le 14 mars 2020. Le groupe comptabilise historiquement en non courant les pertes sur stocks liées à des facteurs externes exceptionnels.

NOTE 9 – COUT DE L'ENDETTEMENT FINANCIER

Le coût de l'endettement financier est de :

Libellé - k€	30/09/2020	30/09/2019
Coût de l'endettement financier brut	-152	-191
Interêts sur dettes de loyers	-76	
Coût de l'endettement financier brut	-228	-191

NOTE 10 – IMPOTS

a) Charge d'impôt sur les résultats

La charge d'impôt s'analyse ainsi :

Libellé - k€	30/09/2020	30/09/2019
Impôts sur les bénéfices	156	188
impôts différés	135	141
Charges d'impôts	290	328

b) Détails des Impôts différés

	30/09/2019	Variation	30/09/2020
Comptabilisation des engagements de retraites	99	-19	80
Provisions sur immobilisations incorporelles	354	-61	293
Activation des déficits fiscaux	3 723		3 723
Autres	209	-111	97
Actifs d'impôts différés (1)	4 385	-191	4 193
Annulation des Provisions internes	46	0	46
Marques	4 119	-61	4 058
Amortissements dérogatoires	130	6	136
Autres			4
Passifs d'impôts différés (2)	4 295	-55	4 244
Solde net d'impôt différé (1)-(2)	90	-136	-51

Le solde d'impôts différés actifs, après prise en compte des impôts différés passifs imputables, correspond à un horizon de consommation de l'ordre de 3 ans au regard des prévisions de bénéfices fiscaux établis par le Groupe au 30 septembre 2020.

Les prévisions de bénéfices fiscaux à 3 ans s'appuient en particulier sur une croissance du chiffre d'affaires de l'ordre de 25% par an et une progression du résultat d'exploitation (rapporté au chiffre d'affaires) de l'ordre de 4 points pour l'ensemble de la période 2022 et 2025 (hors croissance externe).

NOTE 11 – RESULTAT NET D'IMPOT DES ACTIVITES ARRETEES OU EN COURS DE CESSION

Au 30 septembre 2020, la société Emova Market Place BV (ex WHKS) est considérée comme une activité abandonnée :

Libellé - k€	30/09/2020	30/09/2019
Résultat net d'impôts des activités arrêtées ou en cours de cession	-7	-45
Résultat net d'impôts des activités arrêtées ou en cours de cession	-7	-45

NOTE 12 – RESULTAT PAR ACTION

Le résultat par action a été déterminé en conformité avec la Note 2-D-(e) Résultat par action.

Les tableaux ci-dessous détaillent le rapprochement entre le résultat par action avant dilution et le résultat dilué par action.

Libellé	30/09/2020	30/09/2019
En euros		
Résultat net attribuable aux actionnaires de la société mère	(92 936)	50 748
En nombre d'actions		
Nombre moyen pondéré d'actions en circulation pendant la période (excluant les actions propres) retenu pour le résultat net par action	5 538 365	5 538 365
Effet de la dilution :		
- Obligations convertibles		
- Options d'achats ou de souscription d'actions		
- Attribution d'actions gratuites		
Nombre moyen pondéré d'actions en circulation pendant la période (excluant les actions propres) ajusté pour le résultat net dilué par action	5 538 365	5 538 365
En euros		
Résultat net par action	-0,02	0,01
Résultat net dilué par action	-0,02	0,01

NOTE 13 – ECARTS D'ACQUISITION

Le tableau ci-dessous présente le détail des écarts d'acquisition par participation (en valeur brute) :

Libellé - k€	30/09/2020	30/09/2019
Ecart d'acquisition	21 991	21 986

Tableau d'affectation des écarts d'acquisition aux Unités Génératrices de Trésorerie en 2020

Libellé - K€	UGT MAGASIN	UGT SERVICES	Total
UGT - Valeur brute	619	21 372	21 991
UGT - Dépréciations			
UGT - Valeur nette	619	21 372	21 991

Répartition des immobilisations incorporelles et corporelles par UGT (hors IFRS 16)

Libellé - K€	UGT Magasins		UGT Services		TOTAL
	Immobilisations incorporelles	Immobilisations corporelles	Immobilisations incorporelles	Immobilisations corporelles	
Répartition des immobilisations par UGT	10 123	883	21 056	353	32 415

Test de dépréciation des écarts d'acquisition

Conformément à IAS 36, les écarts d'acquisition ne sont pas amortis et doivent faire l'objet d'un test de dépréciation au moins une fois par an ou de manière plus fréquente si des événements ou circonstances particulières indiquent une perte de valeur potentielle.

Ce test est effectué en septembre de chaque exercice comptable dans le cadre de l'arrêté annuel des comptes du Groupe. Dans le cas où la valeur recouvrable de l'UGT est inférieure à sa valeur comptable, une perte de valeur est comptabilisée en résultat opérationnel. Compte tenu de l'arrêt de l'activité lié à la pandémie, le test de dépréciation a été actualisé sur la base d'un plan à 5 ans actualisé.

Le taux d'actualisation utilisé au 30 septembre 2020 est identique pour les deux UGT et s'élève à 9% (inchangé par rapport 30 septembre 2019), le groupe opérant sur des marchés et zones géographiques identiques.

Le taux de croissance à l'infini utilisé au 30 septembre 2020 est identique pour les deux UGT et s'élève à 1% (inchangé).

UGT Services :

Au sein du Groupe, l'activité de franchiseur multi-enseignes et les nouvelles activités (E-commerce et centrale d'achat), exercées au travers de l'UGT « Services », repose sur une recherche constante de synergies et de complémentarité entre les quatre enseignes, qui présentent des caractéristiques économiques similaires :

- Nature du produit : Offre commune sur les basiques 80/20 et concept de libre-service ;
- Nature des contrats : Synergie des termes juridiques et financiers des quatre contrats de franchise ;
- Communication mutualisée : Rationalisation des coûts de communication par la synergie des quatre enseignes au profit de l'ensemble des franchisés du Groupe ;
- Une majorité de fonctions mutualisées chez EMOVA Group : développement, marketing et communication, offre et achats, finance, informatique et juridique.

Cette recherche de synergies et de complémentarité entre les quatre enseignes est également appréciée à la lumière du nombre important de franchisés multi-enseignes du Groupe ; cette politique contribue nécessairement à l'interdépendance des entrées de trésorerie que constituent les redevances perçues des franchisés.

En effet, le Groupe met en œuvre depuis plusieurs années une politique destinée à favoriser les synergies entre ses enseignes, en accordant à ses franchisés un droit de priorité vis-à-vis de nouveaux candidats souhaitant ouvrir un magasin dans une ville où un franchisé sous l'une des enseignes du groupe est déjà présent.

Hypothèses :

Les principales hypothèses utilisées pour les besoins du test sont les suivantes (hors activités nouvelles, pour la période 2022-2025) :

- Taux de croissance du chiffre d'affaires de l'ordre de 10% par an. Celui-ci est étroitement lié au programme d'ouverture de nouveaux franchisés.
- Progression du résultat d'exploitation (rapporté au chiffre d'affaires) de 6 points sur l'ensemble de la période.

La valeur d'utilité de l'UGT étant supérieure à la valeur comptable, aucune dépréciation n'a été comptabilisée.

Sensibilité (UGT Services incluant les activités nouvelles)

Test de sensibilité sur le taux d'actualisation et sur le taux de croissance à l'infini :

M€ - écart entre la VU et la valeur comptable	Taux d'actualisation			
		8,0%	9,0%	10,0%
Taux de croissance à l'infini	0,5%	18,3	11,2	5,7
	1,0%	21,7	13,8	7,6
	1,5%	25,6	16,7	9,8

Test de sensibilité sur le taux de croissance du chiffre d'affaires (croissance limitée à 2,5% et 5% par an) et sur le taux de résultat d'exploitation (progression limitée à 1 et 2 points par an) :

M€ - écart entre la VU et la valeur comptable	Taux de progression du résultat		
		2,5%	5,0%
Taux de progression du résultat	1 point	-11,1	-9,1
	2 points	-1,5	1,4

UGT Magasins :

Elle regroupe l'ensemble des magasins, nonobstant l'enseigne sous laquelle ils sont exploités car l'organisation de l'activité des succursales repose sur la rationalisation et la mutualisation des différents services (achats, ventes, développement, animation...) sous la responsabilité et la gestion opérationnelle d'un Directeur d'Exploitation unique.

Hypothèses :

Le test relatif à l'UGT Magasins a été réalisé sur la base du périmètre de magasins au 30 septembre 2020, en excluant les acquisitions de succursales prévues sur le plan.

Les principales hypothèses utilisées pour les besoins du test sont les suivantes (pour la période 2022-2025) :

- Taux de croissance du chiffre d'affaires moyenne de 2%
- Stabilité du résultat d'exploitation (rapporté au chiffre d'affaires)

La valeur d'utilité de l'UGT étant supérieure à la valeur comptable, aucune dépréciation n'a été comptabilisée.

Sensibilité :

Compte tenu des hypothèses de construction du test et de l'écart important entre la valeur d'utilité et la valeur comptable, aucune sensibilité n'est présentée pour cette UGT.

NOTE 14 – IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Les tableaux ci-dessous synthétisent les valeurs brutes, les amortissements et les dépréciations par nature d'immobilisations incorporelles :

Libellé - k€	30/09/2019	Augmentation	Diminution	Autres variations	30/09/2020
Frais de recherche & développement	180				180
Concessions, brevets et droits similaires, brevets, licences	20 152	504		725	21 382
Droit d'utilisation relatifs aux contrats de locations		3 890	-1 386	3 822	6 327
Droit au bail	7 540	-82		-107	7 351
Autres immobilisations incorporelles	15				15
Immobilisations incorporelles en cours	1 222	2		-587	637
Immobilisations incorporelles brutes	29 109	4 314	-1 386	3 854	35 891
Amortissements des frais de rech. & développ.	180				180
Amortissements concessions, brevets et droits similaires	2 022	518			2 541
Amortissements des droit d'utilisation relatifs aux contrats de locations		1 403	-1 298	1 846	1 951
Amortissements droit au bail	5			-5	0
Amortissements des immobilisations incorporelles	2 208	1 921	-1 298	1 842	4 672
Provisions dépréciation droit au bail	36	91	-335	245	36
Provisions dépréciation autres immos	4		-5	5	3
Provisions sur immobilisations incorporelles	40	91	-340	250	39
Immobilisations incorporelles nettes	26 862				31 180

Le poste « concessions-brevets... » est principalement constitué des marques issues de l'affectation des écarts d'acquisition et se décompose en 7 200 K€ pour la marque Rapid Fore, 2 500 K€ pour la marque Happy, 4 399 K€ pour la marque Monceau Fleurs et 962 K€ pour la marque Au Nom de la Rose.

Le poste Droit au bail est notamment constitué du droit au bail exploité par la société Monceau Fleurs, sise au 92 Boulevard Malesherbes-75 008 Paris, valorisé pour un montant de 2 722 K€ ainsi que des droits au bail du périmètre Au Nom de la Rose valorisé à 1 282 k€.

NOTE 15 – IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Les tableaux ci-dessous synthétisent les valeurs brutes, les amortissements et les dépréciations par nature d'immobilisations corporelles :

Libellé - k€	30/09/2019	Augmentation	Diminution	Autres variations	30/09/2020
Terrains	74				74
Constructions	534	17			552
Installations techniques, matériel & outillage	49	26		60	135
Autres immobilisations corporelles	2795	457	-1	114	3 364
Avances et acomptes s/imm. corp.	4			-4	
Immobilisations corporelles brutes	3455	501	-1	171	4 125
Amort. sur agencements et aménagements de terrains	53		14		67
Amortissements des constructions	471			-33	439
Amortissements install tech. matériel & outill.	37		4		41
Amortissements des autres immobilisations corp.	1996	0	258	64	2 318
Amortissements des immobilisations corporelles	2558	0	275	31	2 865
Provisions sur autres immobilisations corporelles	26				26
Provisions sur immobilisations corporelles	26				26
Immobilisations corporelles nettes	871				1 235

NOTE 16 – TITRES MIS EN EQUIVALENCE

Les variations des titres de participation dans les entreprises associées mises en équivalence s'analysent de la façon suivante :

Libellé - k€	30/09/2019	Résultat	Ecart de conversion	Variations de périmètre	Autres variations	30/09/2020
Titres mis en équivalence	452	45	-4		0	493
Titres mis en équivalence	452	45	-4		0	493

NOTE 17 – AUTRES ACTIFS FINANCIERS

Conformément à la note 2-D-(i) Autres actifs financiers, les autres actifs financiers sont enregistrés à leur juste valeur ou à leur coût d'origine, lorsque ceux-ci ne peuvent être évalués de manière fiable. Dans ce dernier cas, une dépréciation est comptabilisée si leur valeur de réalisation probable est inférieure à leur valeur d'origine.

Les autres actifs financiers se décomposent de la manière suivante :

Libellé - k€	30/09/2019	Augmentation	Diminution	Autres variations	30/09/2020
Titres non consolidés	221			-2	219
Créances rattachées à des participations	38				38
Autres titres immobilisés	1				1
Prêts	82	2	-1	-8	75
Autres immobilisations financières	818	215	-111	-5	918
Immobilisations financières	1 160	217	-112	-15	1 250
Provisions sur titres de participation	187				187
Provisions des autres créances ratt. à des participations	38				38
Provisions sur prêts	8			-8	
Provisions sur autres immobilis. financières	117	44	-26	-5	130
Autres immobilisations financières - Provisions	349	44	-26	-13	354
Actifs financiers non courant - nets	810				896

NOTE 18 – AUTRES ACTIFS NON COURANTS

Les autres actifs non courants s'analysent de la façon suivante :

Libellé - k€	30/09/2020	30/09/2019
Clients et comptes rattachés - part > 1 an	5 453	1 793
Créances fiscales et sociales		
Comptes courants - actif	2 257	2 461
Autres créances	568	
Autres actifs non courants - Valeur brute	8 278	4 254
Prov. clients et comptes rattachés	-4 262	-1 616
Prov. comptes courant actif	-1 394	-1 422
Prov. Autres créances		
Autres actifs non courants - Provisions	-5 656	-3 038
Actifs non courant - Net	2 621	1 216

NOTE 19 – CREANCES CLIENTS

Les créances clients s'analysent ainsi :

Libellé - k€	30/09/2020	30/09/2019
Clients et comptes rattachés - part < 1 an	5 014	7 269
Prov. Clients et comptes rattachés < 1 an	-111	-2 817
Total créances clients - Net	4 904	4 452

Libellé	1 à 60 jours	61 à 120 jours	121 à 360 jours	Non Echu	TOTAL
Clients	1760	511	1789	954	5014

NOTE 20 – AUTRES ACTIFS COURANTS

Libellé - k€	30/09/2020	30/09/2019
Avances et acomptes versés sur commandes		
Etat, impôts sur les bénéfices	136	404
Créances sur personnel & org. Sociaux - part < 1 an	313	278
Créances fiscales hors IS - part à moins d'un an	7 601	5 052
Comptes courants groupe - part à moins d'un an		
Créances sur cessions d'actifs < 1 an		
Autres créances - part à moins d'un an	3 100	1 080
Autres actifs courants - Valeur brute	11 150	6 814
Prov. comptes courant actif < 1 an		
Prov créances sur cessions immo. < 1 an		
Prov. autres créances - part à moins d'un an	-2	-2
Intérêts courus sur créances		
Autres actifs courants - Provisions	-2	-2
Charges constatées d'avances	152	256
Actifs courant - Net	11 301	7 068

NOTE 21 – TRESORERIE ET EQUIVALENTS DE TRESORERIE

La trésorerie et les équivalents de trésorerie s'analysent comme suit :

Libellé - k€	30/09/2020	30/09/2019
Disponibilités	358	300
Trésorerie active	358	300
Trésorerie passive	389	1 408
Trésorerie passive	389	1 408

Une très large part des disponibilités et placements est conservée ou placée en euro. Les disponibilités et valeurs mobilières de placement dans les autres devises correspondent à des dépôts conservés par les filiales situées dans les pays dont ces autres devises sont la monnaie nationale afin d'assurer leur propre liquidité ou à des montants reçus de clients avant le règlement de dépenses dans ces mêmes devises ou de versements de dividendes.

NOTE 22 – ACTIFS ET PASSIFS DETENUS EN VUE DE LA VENTE

Les actifs et passifs détenus en vue de la vente et activités abandonnés s'analysent comme suit :

Libellé - k€	30/09/2020	30/09/2019
Actifs détenus en vue de la vente & Activités abandonnées	115	115
Actifs non courants détenus en vue de la vente & activités abandonnées	115	115
Passifs détenus en vue de la vente & activités abandonnées	15	15
Passif non courants détenus en vue de la vente & activités abandonnées	15	15

NOTE 23 – PROVISIONS

Les principes d'évaluation des provisions pour risques et charges et leurs natures sont décrits dans la Note 2-D-(n) Provisions.

Les variations des provisions au cours de l'exercice s'analysent comme suit :

Libellé - k€	30/09/2019	Dotation	Reprise	30/09/2020
Provisions pour risques	305	145		450
Autres provisions pour charges	222			222
Provisions courantes	527	145		672
Autres provisions pour charges	12			12
Provisions non courantes	12			12
Total provisions	539	145		684

NOTE 24 – DETTES FINANCIERES

Les dettes financières se distinguent entre courant et non-courant, et s'analysent de la manière suivante :

Libellé - k€	30/09/2020	30/09/2019
Emprunts auprès établis. de crédit	7 993	3 393
Comptes courants	588	3 383
Dettes locatives IFRS 16 à long terme	3 095	
Intérêts courus	2	
Dettes financières - non courant	11 678	6 776
Emprunts auprès établis. de crédit - part < 1 an	2 093	2 344
Dettes locatives IFRS 16 à court terme	1 333	
Dépôt de garantie	214	214
Dettes financières - courant	3 640	2 558
Total dettes financières	15 318	9 334

Détail des dettes financières par échéances :

Libellé - k€	30/09/2020	30/09/2019
Moins d'un an	4 230	2 558
De 1 à 5 ans	10 022	6 776
A plus de 5 ans	1 065	
Total dettes financières	15 318	9 334

Au 30/09/2020, le Groupe a souscrit au Prêt Garanti par l'Etat d'un montant de 5 070 000€ pour sécuriser la trésorerie et préparer la reprise des activités, suite à la crise sanitaire.

Ledit prêt est garanti à hauteur de 90% par l'Etat français et a une maturité de 1 an, avec option d'extension jusqu'à 5 années additionnelles.

NOTE 25 – AUTRES PASSIFS NON COURANTS

Libellé - k€	30/09/2020	30/09/2019
Dettes fournisseurs - part > 1 an	3 452	1 736
Autres dettes - part > 1 an	1 447	999
Autres dettes non courantes	4 898	2 734

NOTE 26 – FOURNISSEURS ET AUTRES PASSIFS COURANTS

Libellé - k€	30/09/2020	30/09/2019
Dettes fournisseurs - part < 1 an	6 784	9 181
Dettes fournisseurs	6 784	9 181

Libellé	1 à 60 jours	61 à 120 jours	121 à 360 jours	Non Echu	TOTAL
Fournisseurs	2533	425	2760	1066	6784

Libellé - k€	30/09/2020	30/09/2019
Fournisseurs et comptes rattachés	6 784	9 181
Fournisseurs et comptes rattachés	6 784	9 181
Dettes fiscales et sociales - part < 1 an	11 617	7 817
Autres dettes - part < 1 an	787	659
Produits constatés d'avance - part < 1 an	9	52
Autres dettes courantes	12 413	8 528

NOTE 27 – INSTRUMENTS FINANCIERS

Instruments Financiers inscrits au bilan

Actifs financiers et passifs financiers

Le Groupe définit ses actifs financiers selon les catégories suivants :

Actifs évalués à la juste valeur en contrepartie du résultat, instruments de couverture des flux de trésorerie futurs, actifs détenus jusqu'à l'échéance, prêts et créances, actifs disponibles à la vente, dettes en coût amorti. La classification dépend des raisons ayant motivées l'acquisition des actifs financiers. La direction détermine la classification de ses actifs financiers lors de la comptabilisation initiale.

Actifs financiers à leur juste valeur en contrepartie du compte de résultat

Les actifs financiers évalués à leur juste valeur en contrepartie du résultat sont les actifs financiers détenus à des fins de transactions. Un actif financier est classé dans cette catégorie s'il a été acquis principalement dans le but d'être revendu à court terme. Les instruments financiers dérivés sont également désignés comme détenus à des fins de transaction, sauf s'ils sont qualifiés de couvertures. Ils sont classés parmi les passifs non courants.

Prêts et créances

Les prêts et créances sont des actifs financiers non dérivés à paiement fixe ou déterminable qui ne sont pas cotés sur un marché actif. Ils sont inclus dans les actifs courants, hormis ceux dont l'échéance est supérieure à douze mois après la date de clôture.

Le groupe évalue à chaque clôture s'il existe un indicateur objectif de dépréciation d'un actif financier ou d'un groupe d'actifs financiers.

Un actif et un passif financier sont compensés et le montant net est présenté au bilan lorsque le Groupe dispose d'un droit juridiquement exécutoire de compenser les montants comptabilisés et a l'intention, soit de les éteindre sur une base nette, soit de réaliser l'actif et d'éteindre le passif simultanément.

Libellé (en k€)	Ventilation par catégorie d'instruments					30/09/2020
	Actifs évalués à leur juste valeur par résultat	Instruments de couverture de flux de trésorerie futurs	Actifs et passif disponibles à la vente	Prêts et créances	Dettes en coût amorti	
Actifs financiers non courants				896		896
Autres actifs non courants				3 403		3 403
Clients et comptes rattachés				3 555		3 555
Autres créances				11 301		11 301
Trésorerie et équivalents de trésorerie	358					358
Actif disponible à la vente & activités abandonnées			115			115
Actifs	358		115	19 154		19 627
Endettement, part à long terme					8 583	8 583
Autres passifs financiers non courants					4 898	4 898
Endettement, part à court terme					2 307	2 307
Passifs financiers courants					389	389
Fournisseurs					6 784	6 784
Autres passifs courants					12 413	12 413
Passif non courants détenus en vue de la vente & activités abandonnées			15			15
Passifs			15	35 375		35 389

Effet en résultat des instruments financiers

Effet en résultat des instruments financiers					
Libellé (en k€)	Intérêts	Fair value	Coût amorti	Pertes de valeur	30/09/2020
Prêts et créances	32				32
Dette en coût amorti	-152				-152
	-121				-121

NOTE 28 – EFFECTIFS

Les effectifs moyens du Groupe se répartissent de la manière suivante :

Libellé	30/09/2020	30/09/2019
Cadres	64	62
Agents de maîtrise et techniciens	17	14
Employés	111	113
Effectif moyen interne	192	189

NOTE 29 – INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

a) Rémunération des mandataires sociaux

Les mandataires sociaux d'EMOVA Group ne perçoivent aucune rémunération de la part de cette société. Ils sont également mandataires sociaux de la société EMOVA Holding qui leur verse une rémunération, celle-ci faisant ensuite l'objet d'une répartition et d'une refacturation à EMOVA Group dans le cadre du contrat d'animation et de prestation de services entre EMOVA Group et EMOVA Holding.

Les éléments de rémunération des mandataires sociaux, qui comprennent une part fixe et une part variable, sont soumis annuellement au vote du Comité de Surveillance de la Société EMOVA Holding. La part variable est intégralement basée sur la performance du Groupe et est appréciée sur la base de l'objectif d'EBITDA défini lors de l'établissement du budget annuel en début de chaque exercice.

b) Honoraires des commissaires aux comptes

Libellé	Total
Emova Group	93
Autres sociétés du groupe	69
Total	162

c) Politique de gestion des risques financiers

- Risque lié à la crise sanitaire covid-19

Les points de vente du groupe ne faisant pas partie des commerces dits de première nécessité, ceux-ci sont contraints à une fermeture administrative en cas de mise en place d'un confinement. Néanmoins en cas de confinement, une part importante de l'activité peut être maintenue grâce aux livraisons, call & collect, click & collect, drive et au e-commerce. Les différentes aides gouvernementales (chômage partiel, report des échéances sociales, accès au fonds de solidarité), peuvent également être activées pour faire face à une perte d'activité.

- Risques liés à l'évolution du marché

Le secteur des végétaux est un marché très stable et résilient. Les risques liés au marché sont donc faibles sauf événements majeurs (grèves, manifestations etc...) susceptibles de perturber l'activité des magasins ou de limiter la libre circulation des clients.

- Risques liés aux fluctuations des prix des fleurs et plantes et risques d'approvisionnement

Les prix des fleurs et plantes sont négociés sur différents marchés au niveau mondial et particulièrement aux Pays Bas, dont les bourses d'échanges correspondent à la majorité des échanges mondiaux. Comme sur tout marché, les prix fluctuent en fonction de l'offre et la demande. Dans le marché des fleurs et plantes, la fluctuation de la demande est anticipable car elle est liée à des fêtes nationales connues dans le monde entier.

Ces fluctuations sont donc maîtrisées et la compétitivité des prix d'achats est mise en scène sur notre market place qui rassemble grossistes, importateurs directs et producteurs directs.

- Délais de paiement clients

Les facturations de redevances aux franchisés sont généralement réglées par prélèvement dès l'émission des factures. Les dettes des franchisés vis-à-vis du Groupe sont partiellement contre-garanties par une garantie à première demande émise par une banque de renommée au profit du Groupe, signée lors de la conclusion du contrat de franchise, ainsi que, dans certains cas, par un nantissement du fonds de commerce et/ou par une garantie personnelle du franchisé au profit du Groupe.

- Risque lié au sourcing et à la dépendance à l'égard des fournisseurs

Depuis la mise en place de sa centrale d'achat EMOVA MARKET PLACE, EMOVA Group a de plus en plus recours aux circuits directs/courts, du producteur au magasin sous enseigne, permettant ainsi de réduire le nombre d'intermédiaires et d'optimiser les marges sur achats tout en réduisant la dépendance à l'égard de grossistes.

- Risques liés au développement d'un réseau de franchisés

EMOVA Group a pour vocation de développer un réseau de franchisés autour de ses quatre enseignes (Monceau Fleurs, Cœur de Fleurs, Au Nom de la Rose et Happy), conformément au positionnement propre à chacune de ces marques.

Au 30 septembre 2020, le Groupe compte 361 points de vente en franchise.

Le développement d'un réseau autour de quatre enseignes implique de disposer d'un nombre suffisant de candidats susceptibles de répondre aux cahiers des charges propres à chaque marque, ce qui nécessite un effort commercial important. EMOVA Group dispose des ressources adaptées à la gestion de son développement et à l'intégration des nouveaux franchisés.

La qualité et l'homogénéité du respect des concepts est primordial pour garantir l'image des marques.



- **Risques de change**

Les transactions réalisées en une autre devise que l'euro et donc le risque de change supporté par le Groupe sont très faibles à l'heure actuelle. Le Groupe n'a de ce fait, pas mis en place de procédure ni de moyens visant la couverture des risques de change.

- **Risques sur actions**

La gestion de la trésorerie de la Société est faite dans une optique de prudence. La trésorerie disponible du Groupe est exclusivement placée auprès d'organismes de placement collectifs en valeurs mobilières opérant sur le marché monétaire.

- **Risques de taux**

L'endettement consolidé des emprunts contractés par le Groupe au 30 septembre 2020 s'élève à 11 018K€ (prêts à taux fixe) dont 5 070K€ de prêt garanti par l'Etat.

- **Risques de liquidité**

EMOVA Group a réalisé une perte nette de (93) K€ sur la période close le 30 septembre 2020 (contre un bénéfice de 51 K€ en 2019) et présente à la clôture des capitaux propres part du Groupe de 33 760 K€. Au 30 septembre 2020, le Groupe disposait d'une trésorerie nette de -30K€, contre -1 108 K€ à fin septembre 2019.

- **Informations et transactions concernant les parties liées**

En date du 6 août 2013, la société EMOVA Group, anciennement dénommée Groupe Monceau Fleurs, « le Bénéficiaire », a conclu un contrat d'animation et de prestation de services avec la société EMOVA Holding, anciennement dénommée GMF Holding, « le prestataire », qui a pour objet général l'assistance dans la gestion opérationnelle du bénéficiaire et de ses filiales.

Les prestations rendues à EMOVA Group par EMOVA Holding sont facturées sur la base des coûts réels avec application d'une marge bénéficiaire de 6%. Les coûts réels incluant notamment les salaires, charges sociales et autres frais afférents au personnel affecté à la réalisation des services ainsi que les coûts indirects y afférents (quote-part des frais généraux). Sont exclus des coûts réels la rémunération du Président du Conseil de Surveillance.

Au 30 septembre 2020, les parties liées ne concernent que la société EMOVA Holding qui a facturé sur l'exercice des prestations de services (Direction générale) à hauteur de 661 K€ (HT) contre 718 K€ au 30 septembre 2019. Au 30 septembre 2020, Emova Group avait une dette fournisseur vis-à-vis d'Emova Holding de 3.815 K€ TTC (contre 3 022 K€ au 30/09/19).

A cette même date EMOVA Holding disposait d'un compte courant débiteur chez Emova Group de 326 K€ contre un compte courant créditeur de 2087 K€ au 30 septembre 2019.

- **Engagements hors-bilan**

Engagements donnés :

900 parts sociales de la société LGDV ont été nanties par la société EMOVA Group dans le cadre de l'acquisition de la société Hauraunize.

L'emprunt souscrit le 01/10/2008 d'un montant de 2 300 K€ par la société EMOVA Group auprès du Crédit Lyonnais ainsi que celui souscrit auprès de la BRED le 14/11/2008 d'un montant de 2 300K€ sont garantis par le nantissement de 60 000 actions de la société Hauraunize acquise par EMOVA Group.

EMOVA Group est caution de trois prêts souscrits par sa fille Magie Florale auprès de la BRED pour un montant de 268 653€.

EMOVA Group est caution d'une facilité de caisse obtenue par sa fille Magie Florale auprès de la BRED pour un montant de 48 000€.





Emova Group est caution de deux prêts souscrits par sa fille MONCEAU FLEURS EXPANSIONS auprès du CIC pour un montant de 434 919€.

Emova Group est caution d'un prêt souscrit par sa fille HAPPY EXPANSION auprès de la SOCIETE GENERALE pour un montant de 200 000€.

Abandon de dettes reçues avec clause de retour à meilleure fortune :

EMOVA Holding a consenti au 30 septembre 2016 un abandon de créance d'un montant total de un million quatre-vingt-six mille deux cent quatre-vingt-quinze euros et 38 centimes (1.086.295,38€) sous condition de retour à meilleure fortune, celui-ci étant défini par la réalisation au plus tard au cours de l'exercice clos le 30 septembre 2041, cet exercice inclus, d'un bénéfice net tel qu'il ressortira de la ligne HN de l'imprimé fiscal 2053 permettant de reconstituer les capitaux propres de la société EMOVA GROUP à hauteur de son capital social actuel.

En cas de retour à meilleure fortune tel que défini au paragraphe ci-dessus, la société EMOVA GROUP SA s'engage à réinscrire au crédit du compte courant de la société EMOVA HOLDING dans les quatre (4) mois de la clôture de chaque exercice social ayant fait apparaître le retour à meilleure fortune et jusqu'à concurrence de la Somme Abandonnée soit la somme de un million quatre-vingt-six mille deux cent quatre-vingt-quinze euros et 38 centimes (1.086.295,38€), une somme égale à 5 % du bénéfice net ci-dessus défini. Si, toutefois, certains exercices faisaient apparaître un résultat comptable déficitaire, le déficit serait reporté sur les exercices suivants et la réinscription de la créance au crédit du compte courant de l'associé n'aurait à intervenir qu'à partir de l'exercice au cours duquel le déficit aura été imputé et pour la fraction du bénéfice restant après déduction des pertes.

EMOVA Holding a consenti au 30 septembre 2015 l'abandon de créance d'un montant total de deux millions sept cent quatre-vingt-douze mille neuf cent quarante-deux euros (2.792.942,00€) sous condition de retour à meilleure fortune, celui-ci étant défini par la réalisation au plus tard au cours de l'exercice clos le 30 septembre 2041, cet exercice inclus, d'un bénéfice net tel qu'il ressortira de la ligne HN de l'imprimé fiscal 2053 permettant de reconstituer les capitaux propres de la société EMOVA GROUP à hauteur de son capital social actuel.

En cas de retour à meilleure fortune tel que défini au paragraphe ci-dessus, la société EMOVA Group s'engage à réinscrire au crédit du compte courant de la société EMOVA Holding dans les quatre (4) mois de la clôture de chaque exercice social ayant fait apparaître le retour à meilleure fortune et jusqu'à concurrence de la Somme Abandonnée soit la somme de deux millions sept cent quatre-vingt-douze mille neuf cent quarante-deux euros (2.792.942,00€), une somme égale à 5 % du bénéfice net ci-dessus défini. Si, toutefois, certains exercices faisaient apparaître un résultat comptable déficitaire, le déficit serait reporté sur les exercices suivants et la réinscription de la créance au crédit du compte courant de l'associé n'aurait à intervenir qu'à partir de l'exercice au cours duquel le déficit aura été imputé et pour la fraction du bénéfice restant après déduction des pertes.

Une promesse d'achat a été signée sur l'acquisition du solde des titres de Bloom's.

Engagements reçus 123 Investment et investisseurs privés :

EMOVA Group a mis en place un partenariat avec 123 Investment pour la mise à disposition de véhicules d'investissement souscrits par des investisseurs privés et ayant pour vocation d'investir dans des fonds de commerce sous les enseignes du Groupe (sous la forme de sociétés en commandite par actions) :

- RETAIL IDF OUEST – pour la reprise ou la création de magasins situés dans l'ouest de la région parisienne ;
- RETAIL PARIS EST - pour la reprise ou la création de magasins situés dans Paris Intra Muros.

123 Investment est gérant des véhicules investisseurs et EMOVA assiste dans la gestion quotidienne via un contrat de prestation de services.

Au 30 septembre 2020 le véhicule RETAIL IDF OUEST comptait 11 magasins et RETAIL PARIS EST en direct ou via ses filiales SP FLORE et Fleurs Cardinal 6 magasins.

Une promesse unilatérale de vente d'actions a été conclue entre EMOVA Group et 123 Investment qui permet à EMOVA Group de bénéficier d'une option de rachat de chaque véhicule, exerçable du 1er janvier au 31 décembre 2021.



Emova Group

Exercice clos le 30 septembre 2020

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes consolidés

ERNST & YOUNG et Autres



Emova Group

Exercice clos le 30 septembre 2020

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes consolidés

A l'Assemblée Générale de la société Emova Group,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes consolidés de la société Emova Group relatifs à l'exercice clos le 30 septembre 2020, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes consolidés sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine, à la fin de l'exercice, de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

Fondement de l'opinion

■ Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés » du présent rapport.

■ Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le Code de commerce et par le Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} octobre 2019 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

La crise mondiale liée à la pandémie de Covid-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes consolidés de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes consolidés pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes consolidés pris isolément.

La note « Impôts différés » de l'annexe des comptes consolidés expose les règles de comptabilisation des actifs d'impôts relatifs à des déficits fiscaux reportables ainsi que les principales estimations comptables retenues par la direction. Nos travaux ont consisté à contrôler ces principes comptables ainsi que les données et les hypothèses sur lesquelles se fondent les estimations de ces actifs. Dans le cadre de nos appréciations, nous avons examiné le caractère approprié de ces estimations et des informations fournies dans cette note de l'annexe.

La note « Ecart d'acquisition » de l'annexe des comptes consolidés expose les modalités appliquées en matière d'évaluation des écarts d'acquisition et des immobilisations incorporelles. Nos travaux ont consisté à contrôler les modalités de mise en œuvre des tests de dépréciation des écarts d'acquisition telles qu'exposées dans cette note, apprécier les données et les hypothèses sur lesquelles se fondent les prévisions de flux de trésorerie futurs actualisés, et vérifier les calculs effectués par votre société. Dans le cadre de nos appréciations, nous avons examiné le caractère approprié de ces estimations et des informations fournies dans cette note de l'annexe.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires des informations données dans le rapport sur la gestion du groupe du directoire.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes consolidés

Il appartient à la direction d'établir des comptes consolidés présentant une image fidèle conformément au référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes consolidés, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le directoire.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes consolidés. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 823-10-1 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- ▶ il identifie et évalue les risques que les comptes consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- ▶ il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;

- ▶ il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes consolidés ;
- ▶ il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- ▶ il apprécie la présentation d'ensemble des comptes consolidés et évalue si les comptes consolidés reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle ;
- ▶ concernant l'information financière des personnes ou entités comprises dans le périmètre de consolidation, il collecte des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour exprimer une opinion sur les comptes consolidés. Il est responsable de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit des comptes consolidés ainsi que de l'opinion exprimée sur ces comptes.

Paris-La Défense, le 12 février 2021

Le Commissaire aux Comptes
ERNST & YOUNG et Autres



Jean-Christophe Pernet



EMOVA Group
Exercice clos au 30 septembre 2020

COMPTES CONSOLIDES 2020

SOMMAIRE

TABLE DES MATIERES

1.	COMPTE DE RESULTAT CONSOLIDE	4
2.	ETAT DE LA SITUATION FINANCIERE	5
3.	TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE CONSOLIDES	7
4.	TABLEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES CONSOLIDES	8
5.	NOTES ANNEXES AUX ETATS FINANCIERS CONSOLIDES	9
	Note 1 – Informations générales	9
	Note 2 – Principes comptables	11
A.	Déclaration de conformité	11
B.	Bases de préparation	14
C.	Principes généraux de consolidation	14
D.	Règles et méthodes d'estimation	15
a)	Utilisation d'estimations	15
b)	Transactions en devises et instruments financiers	15
c)	Regroupements d'entreprises	16
d)	Résultat net des activités abandonnées	16
e)	Résultat par action	16
f)	Ecart d'acquisition	16
g)	Immobilisations incorporelles	17
h)	Immobilisations corporelles	17
i)	Autres actifs financiers	18
j)	Stocks	18
k)	Créances clients	18
l)	Trésorerie et équivalents de trésorerie	18
m)	Auto-détention	19
n)	Provisions	19
o)	Impôts différés	19
p)	Actifs et passifs détenus en vue de la vente	20
q)	Chiffre d'affaires	20
	Note 3 – Périmètre de consolidation	21
	Note 4 - Conséquences du covid-19 sur l'activité et mesures prises	22
	Note 5 – Faits marquants de la période et évènements postérieurs à la clôture	22

Note 6 – Secteurs opérationnels	25
Note 7 – Chiffre d'affaires	25
Note 8 – Résultat Opérationnel et résultat opérationnel courant	26
Note 9 – Cout de l'endettement financier	26
Note 10 – Impôts	27
a) Charge d'impôt sur les résultats	27
b) Détails des Impôts différés	27
Note 11 – Résultat net d'impôt des activités arrêtées ou en cours de cession	27
Note 12 – Résultat par action	28
Note 13 – Ecart d'acquisition	28
Note 14 – Immobilisations incorporelles	31
Note 15 – Immobilisations corporelles	32
Note 16 – Titres mis en équivalence	32
Note 17 – Autres actifs financiers	32
Note 18 – Autres actifs non courants	33
Note 19 – Créances clients	34
Note 20 – Autres actifs courants	34
Note 21 – Trésorerie et équivalents de trésorerie	35
Note 22 – Actifs et passifs détenus en vue de la vente	35
Note 23 – Provisions	36
Note 24 – Dettes financières	36
Note 25 – Autres passifs non courants	37
Note 26 – Fournisseurs et Autres passifs courants	37
Note 27 – Instruments Financiers	38
Instruments Financiers inscrits au bilan	38
Effet en résultat des instruments financiers	39
Note 28 – Effectifs	39
Note 29 – Informations complémentaires	39
a) Rémunération des mandataires sociaux	39
b) Honoraires des commissaires aux comptes	39
c) Politique de gestion des risques financiers	40

1. COMPTE DE RESULTAT CONSOLIDE

Libellé - k€	Notes	30/09/2020	30/09/2019
Chiffre d'affaires	7	23 297	25 821
Achats consommés		-7 614	-8 415
Charges de personnel		-7 169	-7 529
Charges externes		-5 217	-6 411
Impôts et taxes		-321	-158
Dotations aux provisions		121	-222
Dotations aux amortissements		-2 186	-686
Autres produits et charges d'exploitation		-57	12
Résultat opérationnel courant		854	2 411
Autres produits et charges opérationnels	8	-459	-1 855
Résultat opérationnel		395	556
Produits de trésorerie et d'équivalents de trésorerie		0	0
Coût de l'endettement financier brut	9	-228	-191
Coût de l'endettement financier net		-228	-191
Autres produits et charges financiers		20	-1
Charge d'impôt	10	-290	-328
Quote-part du résultat net des sociétés mises en équivalence	16	45	89
Résultat net avant résultat des activités arrêtées ou en cours de cession		-58	124
Résultat net d'impôt des activités arrêtées ou en cours de cession	11	-7	-45
Résultat net		-66	79
Dont :			
Part du groupe		-93	51
Part hors groupe		27	28
Résultat net par action (en euros)	12	-0,02	0,01
Résultat net dilué par action (en euros)	12	-0,02	0,01

2. ETAT DE LA SITUATION FINANCIERE

ACTIF

Libellé - k€	Notes	30/09/2020	30/09/2019
Ecart d'acquisition	13	21 991	21 986
Immobilisations incorporelles	14	26 804	26 862
Immobilisations corporelles	15	1 235	871
Droits d'utilisation relatifs aux contrats de locations (1)	14	4 376	
Participations entreprises associées	16	493	452
Autres actifs financiers	17	896	810
Autres actifs non-courants	18	2 621	1 217
Actifs d'impôts non courants	10	453	283
Total actif non courants		58 869	52 480
Stocks et en-cours		412	358
Clients et comptes rattachés	19	4 904	4 452
Autres actifs courants	20	11 301	7 068
Trésorerie et équivalent de trésorerie	21	358	300
Total actif courants		16 975	12 177
Actifs non courants détenus en vue de la vente et activités abandonnées	22	115	115
Total ACTIF		75 959	64 772

(1) Impact première application IFRS 16

PASSIF

Libellé - k€	Notes	30/09/2020	30/09/2019
Capital		24 998	16 831
Primes liées au capital		16 532	22 329
Réserves		-7 677	-7 695
Résultat de l'exercice		-93	51
Capitaux propres - part du groupe		33 760	31 516
Intérêts minoritaires		539	513
Total capitaux propres		34 299	32 030
Provisions pour retraites et autres avantages		319	397
Provisions non courantes	23	12	12
Passif d'impôts non-courant	10	805	594
Emprunts et dettes financières non courants	24	8 583	6 776
Dettes locatives à long terme (1)	24	3 095	
Autres passif non courants	25	4 898	2 734
Total passif non courants		17 712	10 513
Fournisseurs et comptes rattachés	26	6 784	9 181
Emprunts à court terme	21	389	1 408
Partie courante des emprunts et dettes financières à long terme	24	2 307	2 558
Dettes locatives à court terme (1)	24	1 333	
Passif d'impôt courants	10	35	12
Provisions courantes	23	672	528
Autres passifs courants	26	12 413	8 528
Total passif courant		23 933	22 215
Passif non courants détenus en vue de la vente & activités abandonnées	22	15	15
Total PASSIF		75 959	64 772

(1) Impact première application IFRS 16

3. TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE CONSOLIDES

Libellé - k€	30/09/2020	30/09/2019
Résultat net consolidé	-66	79
+/- Dotations nettes aux amortissements et provisions	2 031	586
+/- Variation des impôts différés	426	145
-/+ Plus et moins-values de cession	321	-329
+/- Quote-part de résultat liée aux sociétés mises en équivalence	-45	-89
Capacité d'autofinancement	2 667	391
+/- Variation du B.F.R. lié à l'activité	-5 016	3 446
= FLUX NET DE TRESORERIE GENERALE PAR L'ACTIVITE	-2 349	3 838
- Acquisitions d'immobilisations corporelles et incorporelles	-1 830	-4 001
+ Cessions d'immobilisations corporelles et incorporelles	9	250
- Décaissements liés aux acquisitions d'immobilisations financières	0	-4
+/- Incidence des variations de périmètre	0	0
+/- Variation des prêts et avances consentis	-107	-85
= FLUX NET DE TRESORERIE LIE AUX OPERATIONS D'INVESTISSEMENT	-1 928	-3 840
+ Sommes reçues des actionnaires lors d'augmentations de capital :		
- Versées par les actionnaires de la société mère	2 370	4
-/+ Rachats et reventes d'actions propres	27	0
+ Encaissements liés aux nouveaux emprunts et augmentation de comptes courants	6 515	2 280
- Remboursements d'emprunts et remboursements de comptes courants	-3 558	-3 396
= FLUX NET de TRESORERIE LIE aux OPERATIONS de financement	5 354	-1 111
+/- Incidence des variations des cours des devises	0	0
= VARIATION DE LA TRESORERIE NETTE	1 077	-1 113
TRESORERIE D'OUVERTURE	-1 108	5
TRESORERIE DE CLOTURE	-30	-1 108

4. TABLEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES CONSOLIDÉS

Libellé - k€		Capital	Primes liées au capital	Réserves	Résultat de l'exercice	Capitaux propres part du groupe	Capitaux propres hors groupe
Situation nette au (1)	30 septembre 2018	16 829	22 327	-8 907	1 212	31 461	486
Affectation du résultat N-1				1 212	-1 212		
Var. de capital en numéraire et souscrip		2	2			4	
Résultat					51	51	28
Ecart de conversion - Effet de change				1		1	
Situation nette au (1)	30 septembre 2019	16 831	22 329	-7 695	51	31 516	513
Affectation du résultat N-1				51	-51		
Var. de capital en numéraire et souscrip		8 167	-5 797			2 370	
Résultat					-93	-93	27
Impacts 1ere application IFRS 16				-58		-58	
Rachat d'actions propres				27		27	
Ecart de conversion - Effet de change				-2		-2	-2
Situation nette au	30 septembre 2020	24 998	16 532	-7 677	-93	33 760	539

5. NOTES ANNEXES AUX ETATS FINANCIERS CONSOLIDES

NOTE 1 – INFORMATIONS GENERALES

EMOVA Group (le « Groupe ») est une société anonyme de droit français dont le siège social est situé 23, rue d'Anjou – 75008 Paris.

EMOVA Group a pour activités principales le développement des réseaux de franchise des enseignes Monceau Fleurs, Happy, Rapid'Flore / Cœur de Fleurs et Au Nom de la Rose et la fourniture des services associés (approvisionnement en fleurs, plantes, accessoires, animation, formation, marketing et communication), ainsi que le déploiement digital par le biais de ses sites marchands Au Nom de la Rose et Monceau Fleurs, et de la société BLOOM'S spécialisée dans la vente en ligne de fleurs par abonnement et de la conclusion de partenariats digitaux.

Les états financiers consolidés au 30 septembre 2020 présentés ont été arrêtés lors de la séance du 26 janvier 2021 par le Directoire.

Le modèle économique du Groupe repose depuis l'exercice clos au 30 septembre 2019 sur 7 sources de revenus :

- Les redevances sur le chiffre d'affaires « B to C » des magasins aux 4 enseignes (15%) dans le cadre d'un contrat de franchise d'une durée de 7 ans renouvelable ;
- Les redevances de publicité nationale (6%) ;
- Les commissions versées par les fournisseurs référencés sur les achats effectués par les magasins à l'enseigne (10%) ;
- Les droits d'entrée sur les opérations de développement (créations et successions) (1%) ;
- Le chiffre d'affaires des magasins en propre (44%)
- Les ventes en ligne réalisées par les sites d'Au Nom de la Rose, Monceau Fleurs et Bloom's (5%);
- Les ventes de fleurs et plantes réalisées par la centrale d'achats EMP (19%)

Au 30 septembre 2020, le nombre de boutiques en propre est de 35 quand les réseaux franchisés sont composés de 326 magasins en France et à l'international, soit un total de 361 magasins.



Le volume d'affaires des enseignes du Groupe correspondant au chiffre d'affaires réalisé par les magasins (franchisés ou non) de chaque réseau, est présenté ci-dessous :

En M€ - Exercice clos au 30 septembre 2020	30/09/2020	30/09/2019	Variation	%
Volume d'affaires sous enseigne *	102,4	116,5	-14,1	-12%
dont succursales	9,9	9,8	0,1	1%
dont franchises	92,4	106,7	-14,3	-13%
dont franchises France	82,9	92,9	-10,0	-11%
dont franchises Internationales	9,6	13,8	-4,2	-31%

* Le volume d'affaires sous enseigne est un indicateur financier non-IFRS. Il correspond au chiffre d'affaires réalisé par les magasins de chaque réseau (franchisés et succursales). Ce chiffre d'affaires ne prend pas en compte les revenus générés par Emova Market Place (centrale d'achat), ni par les sites de e-commerce. Le développement du groupe s'appuie sur 4 marques aux positionnements clairement établis :

- 4 marques complémentaires
- 4 positionnements distincts
- 4 cibles de consommateurs
- 4 profils de franchisés
- 4 niveaux d'investissement.

❖ **Monceau Fleurs :**

- Positionnement premium
- Villes de plus de 25 000 habitants
- Consommateurs CSP+ qui sont connaisseurs et recherchent le choix, la qualité et l'élégance
- Profil d'investisseur cherchant la sécurité (cadres grandes entreprises, ...) avec un apport de 80 K€ minimum

❖ **Rapid'Flore/ Cœur de Fleurs :**

- Enseigne en repositionnement sur la proximité et le savoir-faire
- Changement de nom en Cœur de Fleurs
- Villes de plus de 8 000 habitants
- Consommateurs CSP- qui recherchent le prix, la proximité et la convivialité
- Profil commerçant (cadres moyens) avec un apport de 40 K€ minimum

❖ **Happy :**

- Positionnement innovant et disruptif
- Villes de plus de 100 000 habitants
- Consommateurs hyper urbains et connectés qui recherchent des offres tendance
- Investisseur : jeune entrepreneur esprit trend setter avec un apport de 80 K€ minimum

❖ **Au Nom de la Rose :**

- Positionnement de spécialiste
- Villes de plus de 100 000 habitants
- Consommateurs CSP+ connaisseurs et passionnés des roses
- Investisseur : cadre affectionnant l'univers de la rose

NOTE 2 – PRINCIPES COMPTABLES

Les principales méthodes comptables appliquées lors de la préparation des états financiers consolidés sont décrites ci-après.

A. Déclaration de conformité

Le Groupe est coté sur le marché Euronext Growth de Paris depuis le 7 décembre 2007.

Il a choisi d'opter pour les normes IFRS pour l'établissement de ses comptes consolidés conformément à l'ordonnance n° 2004-1382 du 20 décembre 2004 qui a modifié l'article L. 223-24 du Code de Commerce à compter de l'exercice clos le 30 septembre 2009.

Ce référentiel est disponible sur le site Internet de la Commission européenne à l'adresse suivante : https://ec.europa.eu/info/business-economy-euro/company-reporting-and-auditing/company-reporting/financial-reporting_en#ifrs-financial-statements . Il intègre les normes internationales qui comprennent les IFRS (International Financial Reporting Standards), les IAS (International Accounting Standards) et les interprétations de l'IFRIC (International Financial Reporting Interpretations Committee).

Les états financiers consolidés d'EMOVA Group au 30 septembre 2020 ont été établis en conformité avec les normes comptables internationales telles qu'adoptées par l'Union Européenne à la date de clôture de ces états financiers et d'application obligatoire à cette date.

Ils ne tiennent pas compte des projets de normes et interprétations qui ne sont encore, à la date de clôture, qu'à l'état d'exposés sondages à l'IASB (International Accounting Standards Board) et à l'IFRIC.

Les textes (normes, amendements et interprétations) entrés en vigueur et d'application obligatoire sont notamment les suivants :

- La norme IFRS 16 « Contrats de location » (exercices ouverts à compter du 1er janvier 2019). Pour les contrats de bail entrant dans le champ d'application IFRS 16, les loyers ne sont plus comptabilisés en charge au compte de résultat, mais donne lieu à la comptabilisation de dotations aux amortissements et de charges financières. Le paiement des loyers est quant à lui réparti entre remboursement du capital de la dette et charges financières. Les principaux impacts de la norme portent donc sur l'EBITDA, les immobilisations incorporelles, la position de dette et les frais financiers comptables, associés à cette dette.

Ci-dessous les impacts issus de la première application IFRS 16 sur le compte de résultat, le bilan et le tableau des flux de trésorerie au 30/09/20 :

- Impact sur le compte de résultat consolidé au 30/09/20 :

Libellé - k€	30/09/2020 (hors IFRS 16)	Impact IFRS 16	30/09/2020
Chiffre d'affaires	23 297		23 297
Achats consommés	-7 614		-7 614
Charges de personnel	-7 169		-7 169
Charges externes	-6 809	1 592	-5 217
Impôts et taxes	-321		-321
Dotations aux provisions	121		121
Dotations aux amortissements	-783	-1 403	-2 186
Autres produits et charges d'exploitation	-57		-57
Résultat opérationnel courant	664	190	854
Autres produits et charges opérationnels	-372	-88	-459
Résultat opérationnel	292	102	395
Coût de l'endettement financier brut	-152	-76	-228
Coût de l'endettement financier net	-152	-76	-228
Autres produits et charges financiers	20		20
Charge d'impôt	-284	-7	-290
Quote-part du résultat net des sociétés mises en équivalence	45		45
Résultat net avant résultat des activités arrêtées ou en cours de cession	-78	20	-58
Résultat net d'impôt des activités arrêtées ou en cours de cession	-7		-7
Résultat net	-85	20	-66

- Impact sur le bilan consolidé au 30/09/20 :

Libellé - k€	30/09/2020 (hors IFRS 16)	Impact IFRS 16	30/09/2020
Ecart d'acquisition	21 991		21 991
Immobilisations incorporelles	26 804	4 376	31 180
Immobilisations corporelles	1 235		1 235
Participations entreprises associées	493		493
Autres actifs financiers	896		896
Autres actifs non-courants	2 621		2 621
Actifs d'impôts non courants	436	17	453
Total actif non courants	54 476	4 393	58 869
Stocks et en-cours	412		412
Clients et comptes rattachés	4 904		4 904
Autres actifs courants	11 301		11 301
Trésorerie et équivalent de trésorerie	358		358
Total actif courants	16 975		16 975
Actifs non courants détenus en vue de la vente et activités abandonnées	115		115
Total ACTIF	71 566	4 393	75 959

Libellé - k€	30/09/2020 (hors IFRS 16)	Impact IFRS 16	30/09/2020
Capital	24 998		24 998
Primes liées au capital	16 532		16 532
Réserves	-7 618	-58	-7 677
Résultat de l'exercice	-113	20	-93
Capitaux propres - part du groupe	33 799		33 760
Intérêts minoritaires	539		539
Total capitaux propres	34 338	-38	34 299
Provisions pour retraites et autres avantages	319		319
Provisions non courantes	12		12
Passif d'impôts non-courant	801	4	805
Emprunts et dettes financières non courants	8 583	3 095	11 678
Autres passif non courants	4 898		4 898
Total passif non courants	14 614		17 712
Fournisseurs et comptes rattachés	6 784		6 784
Emprunts à court terme	389		389
Partie courante des emprunts et dettes financières à long terme	2 307	1 333	3 640
Passif d'impôt courants	35		35
Provisions courantes	672		672
Autres passifs courants	12 413		12 413
Total passif courant	22 600		23 933
Passif non courants détenus en vue de la vente & activités abandonnées	15		15
Total PASSIF	71 566	4 393	75 959

- Impact sur le tableau des flux de trésorerie consolidé au 30/09/20 :

Libellé - k€	30/09/2020 (hors IFRS 16)	Impact IFRS 16	30/09/2020
Résultat net consolidé	-86	20	-66
+/- Dotations nettes aux amortissements et provisions	628	1 403	2 031
+/- Variation des impôts différés	419	7	426
-/+ Plus et moins-values de cession	234	88	321
+/- Quote-part de résultat liée aux sociétés mises en équivalence	-45		-45
Capacité d'autofinancement	1 151	1 517	2 667
+/- Variation du B.F.R. lié à l'activité	-5 016		-5 016
= FLUX NET DE TRESORERIE GENERALE PAR L'ACTIVITE	-3 866	1 517	-2 349
- Acquisitions d'immobilisations corporelles et incorporelles	-1 830		-1 830
+ Cessions d'immobilisations corporelles et incorporelles	9		9
- Décaissements liés aux acquisitions d'immobilisations financières	0		0
+/- Incidence des variations de périmètre	0		0
+/- Variation des prêts et avances consentis	-107		-107
= FLUX NET DE TRESORERIE LIE AUX OPERATIONS D'INVESTISSEMENT	-1 928	0	-1 928
- Versées par les actionnaires de la société mère	2 370		2 370
-/+ Rachats et reventes d'actions propres	27		27
+ Encaissements liés aux nouveaux emprunts et augmentation de comptes courants	6 515		6 515
- Remboursements d'emprunts et remboursements de comptes courants	-2 041	-1 517	-3 558
= FLUX NET de TRESORERIE LIE aux OPERATIONS de financement	6 871	-1 517	5 354
+/- Incidence des variations des cours des devises	0		0
= VARIATION DE LA TRESORERIE NETTE	1 077	0	1 077
TRESORERIE D'OUVERTURE	-1 108		-1 108
TRESORERIE DE CLOTURE	-30		-30

B. Bases de préparation

Pour préparer les états financiers conformément aux IFRS, des estimations et des hypothèses ont été faites ; elles ont pu affecter les montants présentés au titre des éléments d'actif et de passif, les passifs éventuels à la date d'établissement des états financiers, et les montants présentés au titre des produits et charges de l'exercice.

Ces estimations et appréciations sont évaluées de façon continue sur la base d'une expérience passée ainsi que de divers autres facteurs jugés raisonnables qui constituent le fondement des appréciations de la valeur comptable des éléments d'actifs et de passifs. Les résultats réels pourraient différer sensiblement de ces estimations en fonction d'hypothèses ou de conditions différentes.

B.1 Changement de présentation

- Néant

B.2 Correction d'erreur

- Néant

C. Principes généraux de consolidation

Les états financiers consolidés comprennent les états financiers d'EMOVA Group et de ses filiales. Les filiales sont consolidées à compter de la date d'acquisition, qui correspond à la date à laquelle le Groupe en a obtenu le contrôle, et ce jusqu'à la date à laquelle l'exercice de ce contrôle cesse.

Le contrôle existe lorsqu'EMOVA Group a la capacité d'utiliser le pouvoir qu'elle détient sur l'entité pour influencer sur sa rentabilité.

La date de prise de contrôle est donc celle à partir de laquelle aucune décision stratégique ne peut être prise sans l'accord préalable du Groupe.

La liste des principales sociétés consolidées du Groupe et leur méthode respective de consolidation est disponible en Note 3.

Les états financiers des filiales significatives sont préparés sur la même période de référence que ceux de la société mère, et sur la base de méthodes comptables homogènes.

Les soldes et flux intra-groupe ainsi que les résultats internes sont éliminés en totalité.

Le critère de classification des actifs et passifs du Groupe, en « courant » ou en « non-courant » au bilan, est la durée du cycle opérationnel des contrats et, à défaut de concerner les contrats, leur maturité est classée selon une période inférieure ou supérieure à 12 mois.

D. Règles et méthodes d'estimation

Les états financiers consolidés ont été préparés selon les principes généraux des IFRS : image fidèle, continuité d'exploitation, méthode de la comptabilité d'engagement, permanence de la présentation, importance relative et regroupement. La méthode du coût d'acquisition est appliquée pour tous les actifs à l'exception des actifs financiers et des instruments financiers dérivés évalués à leur juste valeur. Les comptes consolidés du Groupe sont présentés en milliers d'euros, sauf mention contraire.

L'élaboration des états financiers conformément aux normes IFRS requiert l'utilisation d'un certain nombre d'estimations comptables. Les domaines ayant nécessité un degré de jugement ou de complexité, ou reposant sur des hypothèses et des estimations essentielles, sont présentés dans les paragraphes suivants.

La continuité d'exploitation sur les 12 prochains mois à compter du 1er octobre 2020 s'appuie sur la progression des flux de trésorerie d'exploitation, le maintien des lignes de découvert et des concours bancaires d'Emova Holding existants ainsi que le report du remboursement du PGE.

a) Utilisation d'estimations

Dans le cadre de la préparation des comptes consolidés, le Groupe peut être amené à recourir à des hypothèses et des estimations pouvant influencer sur l'évaluation et la présentation de certains actifs ou passifs dans ses comptes à la date d'arrêté des comptes consolidés, ainsi que sur les produits ou charges de l'exercice. Ces estimations pourraient devoir être révisées en cas de changements dans les circonstances et les hypothèses sur lesquelles elles étaient fondées ou par suite de nouvelles informations ou d'un surcroît d'expérience. En conséquence, le résultat réel de ces opérations peut différer de ces estimations.

Les principales sources d'estimations et de jugements comptables concernent :

- L'estimation de la valeur recouvrable des écarts d'acquisition et des actifs incorporels (Note 13)
- La mesure des actifs d'impôts résultant des déficits fiscaux reportables (Note 10 b)
- La capitalisation des frais de développement liés à la construction des plateformes e-commerce et centrale d'achat (Note 2 g)
- L'appréciation de l'exposition éventuelle du Groupe dans le cadre de litiges avec des tiers

b) Transactions en devises et instruments financiers

- Transactions en devises

Les opérations en devises étrangères sont converties en monnaie de compte sur la base du taux de change à la date de transaction.

A la date de clôture, les actifs et passifs monétaires en devises étrangères sont convertis en monnaie de compte sur la base du taux de change du jour de la clôture. Les écarts de change sont enregistrés directement en résultat, à l'exclusion des écarts de change sur les comptes de trésorerie qualifiés d'opérations de couverture de flux futurs et des couvertures d'investissement net en devises.

- Conversion des états financiers des sociétés étrangères

Les comptes de résultat des sociétés étrangères sont convertis en euros au taux de change moyen de l'exercice alors que leurs bilans sont convertis au taux de change à la date de la clôture. Les différences de conversion ainsi constatées sont postées directement dans les capitaux propres dans la rubrique « réserves de conversion ».

c) Regroupements d'entreprises

Les actifs et passifs acquis dans le cadre de regroupements d'entreprises sont enregistrés suivant la méthode de l'acquisition, les actifs et passifs étant évalués à leur juste valeur. L'écart résiduel non affecté est comptabilisé le cas échéant en écarts d'acquisition (« goodwill »). Ceux-ci ne sont pas amortis, conformément à la norme IFRS 3 révisée.

d) Résultat net des activités abandonnées

Conformément à la norme IFRS 5, le résultat net des activités abandonnées est inscrit sous cette rubrique. Les activités abandonnées représentent une ligne d'activité, une région géographique complète ou des magasins en cours de cession.

e) Résultat par action

Le résultat par action est calculé sur la base du nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation, sous déduction des actions auto-détenues.

f) Ecart d'acquisition

L'écart d'acquisition constaté à l'occasion d'une prise de participation est calculé par différence entre le prix d'acquisition et la quote-part des capitaux propres retraités, après affectation aux actifs et passifs identifiables, dès lors que cette procédure est appropriée.

Les écarts d'acquisition sont comptabilisés à leur coût, diminué du cumul des pertes de valeurs. Ils sont affectés aux UGT susceptibles de bénéficier des synergies du regroupement d'entreprises.

Deux UGT ont été définies par le Groupe :

- L'UGT « Services » comprend l'activité de franchiseur multi-enseignes pour les marques : Monceau Fleurs, Happy, Rapid'Flore et Au Nom de la Rose.
- L'UGT « Magasins » comprend l'activité « vente au détail » des produits sur plusieurs points de vente à destination d'une clientèle de particuliers.

Les écarts d'acquisition et les marques ne sont pas amortis mais font l'objet d'un test de dépréciation au moins une fois par an, et dès qu'il existe un indice de perte de valeur. Ce test permet de déterminer si leur valeur nette comptable n'excède pas leur valeur de recouvrement de l'unité génératrice de trésorerie (UGT) à laquelle ils se rattachent. Cette comparaison s'effectue en allouant les écarts d'acquisition à des unités génératrices de trésorerie (UGT) ou des groupes d'UGT qui correspondent aux activités du Groupe, produisant des flux de trésorerie autonomes. La valeur de recouvrement est déterminée à partir du montant le plus élevé du prix de cession et de la valeur d'usage des UGT. Cette dernière correspond à l'actualisation des flux de trésorerie futurs attendus de ces UGT.



g) Immobilisations incorporelles

- Frais de recherche et développement générés en interne

Les dépenses de recherche sont comptabilisées dans les charges de l'exercice sur lequel elles sont encourues. Conformément à la norme IAS 38, les dépenses d'un projet de développement sont immobilisées, si et seulement si les conditions suivantes sont simultanément remplies :

- Les projets sont clairement identifiés ;
- Les coûts de chaque projet sont individualisés et leur suivi est réalisé de manière fiable ;
- La faisabilité technique et industrielle du projet est démontrée ;
- Le Groupe a la capacité technique et financière de réaliser les projets ;
- Le Groupe a la volonté réelle de terminer les projets puis d'utiliser ou de commercialiser les produits issus des projets ;
- Il existe un marché potentiel pour la production issue de ces projets ou son utilité en interne est démontrée.

Les frais de développement capitalisés en lien avec la construction des plateformes e-commerce et centrale d'achats sont amortis sur une période de dix ans.

- Concessions, brevets et marques

Les marques et enseignes sont inscrites à l'actif à la valeur déterminée lors de l'acquisition. Des tests de pertes de valeur sont pratiqués annuellement selon la méthodologie présentée en notes 13 et 14.

h) Immobilisations corporelles

Conformément à la norme IAS 16 « Immobilisations corporelles », seuls les éléments dont le coût peut être déterminé de façon fiable et pour lesquels il est probable que les avantages économiques futurs reviendront au Groupe sont comptabilisés en immobilisations.

Les immobilisations corporelles figurent au bilan pour leur coût d'acquisition, ou leur juste valeur pour celles acquises dans le cadre de regroupements d'entreprises.

En application de la norme IAS 16, le Groupe utilise des durées d'amortissement différenciées pour chacun des composants significatifs d'un même actif immobilisé dès lors que l'un des composants a une durée d'utilité différente de l'immobilisation principale à laquelle il se rapporte. Les taux d'amortissements généralement pratiqués sont les suivants :

Constructions	10 à 50 ans
Machines et équipements	De 6 à 10 ans
Matériel de bureau	De 5 à 10 ans
Matériel de transport	De 3 à 7 ans
Matériel informatique	De 3 à 5 ans

La valeur résiduelle de l'actif, lorsqu'elle est mesurable et significative, a été prise en compte pour la détermination de la valeur amortissable du bien.

Les durées d'utilité sont régulièrement revues par le Groupe en fonction de l'utilisation effective des immobilisations.

Conformément à la norme IAS 36, lorsqu'il existe un indice interne ou externe de perte de valeur, ces immobilisations font l'objet d'un test de perte de valeur. Le cas échéant, une dépréciation est enregistrée.

i) Autres actifs financiers

Les actifs financiers sont enregistrés à leur juste valeur ou, lorsqu'elle ne peut être évaluée de manière fiable, à leur coût d'origine. Dans ce dernier cas, une dépréciation est comptabilisée si la valeur probable de réalisation est inférieure à la valeur d'origine. Les estimations de réalisation sont calculées par type d'actif financier sur la base de la rentabilité future ou de la valeur de marché de la société considérée et de la situation nette comptable le cas échéant.

- Titres de participation non consolidés

Lors de leur comptabilisation initiale, ces titres sont enregistrés à leur coût d'acquisition.

A la date de clôture, ces titres sont évalués à leur juste valeur. Les titres faisant l'objet du classement sous cette rubrique n'étant pas cotés, la juste valeur est déterminée par l'actualisation des flux de trésorerie attendus, ou à défaut sur la base de la quote-part de capitaux propres du Groupe dans la société.

- Créances rattachées à des participations

Ce poste comprend des prêts et avances en comptes courants consentis à des sociétés non consolidées ou mises en équivalence.

- Dépôts et cautionnements et autres

Ce poste est principalement constitué des dépôts de garantie et des dépôts sur des comptes séquestres ouverts lors de litiges ou d'arbitrages.

j) Stocks

Les stocks sont évalués au prix de revient ou à la valeur de réalisation si celle-ci est inférieure. Le prix de revient est principalement déterminé par la méthode FIFO (premier entré-premier sorti).

Des provisions pour dépréciation sont enregistrées lorsque la valeur nette de réalisation des stocks est inférieure à la valeur nette comptable.

k) Créances clients

Les créances et dettes sont évaluées à leur juste valeur, qui correspond en général à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation des créances commerciales est constatée en cas de litige pour tenir compte des risques de non recouvrement.

Le groupe applique par ailleurs le modèle simplifié tel que défini dans IFRS 9 et enregistre une dépréciation de ses créances clients correspondant à la perte de crédit attendue. Les taux de dépréciation utilisés ont été estimés en fonction des échéances et des retards de paiements des créances, compte tenu des pertes que le groupe a pu constater par le passé. Une analyse des pertes sera conduite annuellement afin d'ajuster éventuellement les taux de dépréciation.

l) Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie regroupe l'ensemble des disponibilités bancaires et des valeurs mobilières de placement qui satisfont les critères suivants : une maturité généralement inférieure à trois mois, une forte liquidité, une contre-valeur certaine et un risque négligeable de perte de valeur. Les valeurs mobilières de placement sont évaluées à leur valeur de marché en fin de période. Toute variation de juste valeur est enregistrée en compte de résultat.

m) Auto-détention

Les actions d'auto-détention sont présentées en diminution des capitaux propres pour leur coût d'acquisition. Les résultats de cession de ces titres sont imputés en capitaux propres et n'ont aucun impact sur le compte de résultat.

n) Provisions

Le Groupe procède régulièrement au recensement et à l'analyse des principaux litiges en cours et constitue, le cas échéant, des provisions comptables jugées raisonnables.

Des provisions sont constituées si et seulement si les critères suivants sont simultanément satisfaits :

- Le Groupe a une obligation actuelle (juridique ou implicite) résultant d'un événement passé ;
- L'extinction de l'obligation nécessitera probablement une sortie de ressources représentatives d'avantages économiques ;
- Le montant de l'obligation peut être estimé de manière fiable : les provisions sont constituées en fonction de l'estimation du risque encouru ou de la charge estimée sur la base des éléments connus.

- Provisions courantes

Risques sur contrats : ces provisions concernent les contentieux sur contrats.

- Provisions non courantes

Avantages au personnel : le Groupe a contracté différents engagements sociaux, dont il pourra se libérer au moment du ou après le départ des employés qui en bénéficient. Selon les filiales, les principaux engagements dits à prestations définies sont les indemnités de fin de carrière qui seront à verser conventionnellement à la date de départ en retraite.

Pour ces régimes à prestations définies, conformément à la norme IAS 19, les charges sont déterminées par le Groupe selon la méthode des unités de crédits projetées. Chaque pays définit les principaux paramètres utilisés pour réaliser les calculs actuariels. Il s'agit principalement des variables suivantes : évolution prévisible des rémunérations, espérance de vie, turn-over, taux d'inflation et rendement des capitaux.

Restructuration : dès qu'un plan de restructuration a été décidé et que la décision a été annoncée, celui-ci est planifié et valorisé. Les coûts de restructuration entrant dans le champ d'application de la norme IAS 37 sont alors intégralement provisionnés.

o) Impôts différés

Les impôts différés sont comptabilisés suivant la norme IAS 12, en utilisant la méthode bilantielle du report variable (utilisation du dernier taux d'impôt futur voté à la date de clôture), pour toutes les différences temporaires existant à la date de clôture, entre les bases comptables et fiscales des actifs et passifs de chaque société du Groupe.

Les impôts différés sont revus à chaque arrêté comptable pour tenir compte notamment des incidences des changements de législation fiscale et de leurs perspectives de recouvrement.

Des actifs d'impôts différés sont comptabilisés pour les différences temporaires déductibles, les déficits fiscaux et les crédits d'impôts reportables, dans la mesure où il est probable qu'un bénéfice imposable sera disponible.

Pour apprécier l'existence d'un bénéfice imposable futur sur lequel imputer les actifs d'impôts différés, il est notamment tenu compte des éléments suivants :

- Prévisions des résultats fiscaux futurs ;
- Historique des résultats fiscaux des années précédentes ;

- Existence de produits et de charges significatifs non-récurrents, inclus dans les résultats fiscaux passés, ne devant pas se renouveler à l'avenir.

Des passifs d'impôts différés sont comptabilisés pour toutes les différences temporaires imposables.

Les actifs et passifs d'impôts différés ne sont pas actualisés.

p) Actifs et passifs détenus en vue de la vente

Le Groupe classe en actifs détenus en vue de la vente tout actif non courant dont il est hautement probable que la valeur comptable sera recouvrée principalement par le biais d'une transaction de vente plutôt que par son utilisation continue. La direction doit s'être engagée sur un plan de vente, dont on s'attend à ce qu'il soit réalisé dans un délai de douze mois à compter de la date où l'actif ou le groupe d'actifs a été qualifié d'actif non courant destiné à être cédé. Le Groupe classe également en actifs détenus en vue de la vente tout actif non courant en cours de liquidation.

Ces actifs sont évalués au montant le plus faible entre la valeur comptable et la juste valeur diminuée des coûts de vente

q) Chiffre d'affaires

En application de la norme IFRS 15 « Produits des activités ordinaires tirés des contrats conclus avec des clients », le chiffre d'affaires correspond au montant des ventes de produits et prestations de services liées aux activités ordinaires des sociétés consolidées.

Le chiffre d'affaires comprend principalement aux :

- Redevances versées par les franchisés (redevances de chiffre d'affaires et de publicité nationale);
- Commissions facturées aux fournisseurs référencés de fleurs, plantes et accessoires ;
- Droits d'entrée perçus à chaque ouverture d'un nouveau point de vente ;
- Ventes au détail de fleurs, plantes, accessoires réalisés par les points de vente détenus par le Groupe ;
- Ventes en ligne des sites Au Nom de la Rose, Monceau Fleurs et Bloom's ;
- Ventes réalisées par la centrale d'achat Emova Market Place auprès des franchisés du réseau

Les redevances de franchises correspondent à un pourcentage du chiffre d'affaires réalisé et sont comptabilisées au fur et à mesure des ventes réalisées par les franchisés.

Les commissions perçues au titre du référencement correspondent à un pourcentage des achats réalisés auprès des fournisseurs et sont comptabilisées en fonction de ces derniers.

Le Groupe perçoit des franchisés un droit d'entrée forfaitaire au début du contrat de franchise. Le Groupe considère que ce droit d'entrée correspond principalement aux prestations fournies par le Groupe en lien avec la recherche du site, la conception du magasin, la recherche de financement et la formation. Il a ainsi été considéré que le droit d'entrée correspond à une obligation de performance distincte. Par ailleurs, le Groupe considère que le droit d'entrée facturé correspond au prix de vente séparé des prestations fournies.

Le chiffre d'affaires provenant de la vente de biens et services est évalué sur la base de la contrepartie reçue ou à recevoir, net des rabais, remises et ristournes, de la TVA, des autres taxes. Le Groupe reconnaît le revenu dès lors qu'il a transféré le contrôle du bien ou du service au client.

Le groupe ne dispose pas de programme de fidélité susceptible d'avoir un impact significatif sur la comptabilisation du chiffre d'affaires.



NOTE 3 – PERIMETRE DE CONSOLIDATION

	sept-20			sept-19		
	Méthode de consolidation	% de contrôle	% d'intérêt	Méthode de consolidation	% de contrôle	% d'intérêt
ANRP	IG	100%	100%	IG	100%	100%
CARTOMANIA	IG	100%	100%	IG	100%	100%
CREATION FLORALE	ME	30%	30%	ME	30%	30%
CENTRALE DES FLEURS	ME	33%	33%	ME	33%	33%
ANR	IG	100%	100%	IG	100%	100%
BLOOMS	IG	100%	100%	IG	100%	100%
EMP	IG	100%	100%	IG	100%	100%
EMOVA PRODUCTION	IG	100%	100%	IG	100%	100%
ANRH	IG	100%	100%	IG	100%	100%
FLORIA CREATION	IG	100%	100%	IG	100%	100%
HAPPY	IG	100%	100%	IG	100%	100%
HAPPY EXPANSION	IG	100%	100%	IG	100%	100%
HAURAUNIZE	IG	100%	100%	IG	100%	100%
LGDV	IG	100%	100%	IG	100%	100%
MAGIE FLORALE	IG	100%	57%	IG	100%	57%
MAISON DE VERDI	ME	40%	40%	ME	40%	40%
MF BELGIUM	ME	20%	20%	ME	20%	20%
MFEF	IG	57%	57%	IG	57%	57%
MFE	IG	100%	100%	IG	100%	100%
MONCEAU FLEURS	IG	100%	100%	IG	100%	100%
ANRE	IG	100%	100%	IG	100%	100%
RFE	IG	100%	100%	IG	100%	100%
Société en activité abandonnée ou en cours de cession						
WHKS BV	IG	100%	100%	IG	100%	100%

IG : Intégration globale ; ME : mise en équivalence

Participations non consolidées

Certaines participations du groupe, qui sont majoritairement dans des sociétés exploitant des points de vente de centre-ville, du fait de leur caractère non significatif aussi bien en termes de chiffre d'affaires que de résultat opérationnel, n'ont pas été consolidées dans les comptes présentés ci-joints. Celles-ci sont les suivantes :

- Floralim (participation détenue à 5 % dont la clôture est au 30 avril)
- ISA Boulogne (participation détenue à 35 % dont la clôture est au 31 décembre)
- ISA Saint-Cloud (participation détenue à 4 %)
- Veronica's Flowers (participation détenue à 25%)
- Brin de Melisse (participation détenue à 20%)
- Maya (participation détenue à 10 %)
- Alwezia (participation détenue à 30%)
- Antheia (participation détenue à 100%)

NOTE 4 - CONSEQUENCES DU COVID-19 SUR L'ACTIVITE ET MESURES PRISES

Par arrêté du 14 mars 2020 portant diverses mesures relatives à la lutte contre la propagation du virus covid-19, le Ministre des solidarités et de la santé a ordonné la fermeture des lieux accueillant du public non indispensables à la vie de la Nation.

A partir du 15 mars 2020 et jusqu'au 10 mai 2020 (date de levée du confinement), l'activité du groupe a donc cessé sur l'ensemble de ses réseaux en France et à l'International. Par communiqué de presse en date du 30 mars 2020, le groupe a annoncé qu'il mettait en œuvre l'ensemble des moyens à sa disposition pour faire face à la perte de revenus : chômage partiel pour les collaborateurs français du siège et des succursales générant une allocation de l'Etat de 492 K€, sollicitation des mesures d'aide annoncées par le gouvernement (Obtention d'un Prêt Garanti par l'Etat de 5.070 K€, décalage de paiement des échéances sociales pour 133 K€), suspension sur 6 mois de l'ensemble des échéances bancaires (reportées en fin d'échéancier pour un montant de 969 K€). D'autre part, dans la lignée de sa politique d'accompagnement de proximité de ses franchisés, le groupe a décidé de différer le prélèvement des redevances de chiffre d'affaires des mois de février et mars, ainsi que des achats de fleurs de ses franchisés auprès de sa centrale d'achat de fin février et de mars.

Le 11 mai 2020, l'ensemble des magasins français a rouvert ses portes. A l'international, les points de vente ont rouvert également peu à peu en fonction des mesures gouvernementales. Le Groupe a déployé toutes les mesures sanitaires utiles pour assurer la protection de ses collaborateurs, franchisés et clients.

Depuis la reprise d'activité au 11 mai 2020 et jusqu'à la clôture de l'exercice au 30/09/20, l'activité a connu une forte progression et le temps fort que constitue la Fête des Mères (7 juin 2020) a été un succès en termes de ventes.

NOTE 5 – FAITS MARQUANTS DE LA PERIODE ET EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE

Faits marquants de la période

- Opérations sur le capital : Augmentation de capital

Lors de sa séance du 12 mars 2020, le Directoire a arrêté le principe d'une augmentation du capital social avec maintien du droit préférentiel de souscription des actionnaires d'environ 2,9 M€, en application de la délégation de compétence conférée par l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires du 29 mars 2019 au terme de sa 17ème résolution. Lors de sa séance du 30 mars 2020, le Directoire a décidé la mise en oeuvre de cette augmentation du capital social, avec maintien du droit préférentiel de souscription des actionnaires, par émission d'un nombre de 2.952.816 actions nouvelles de 3€ de valeur nominale chacune. Le Directoire a alors décidé que le prix de souscription unitaire de l'Augmentation de Capital serait de 0,90. EMOVA Holding, principal actionnaire de la Société à hauteur de 53,78 % de son capital, s'est engagée à souscrire à titre irréductible à l'Augmentation de Capital à hauteur de la totalité de ses droits (soit une souscription de 1.429.222€) par compensation avec une partie de la créance de compte courant d'associé qu'elle détient sur la Société dont le montant total est, à la date du 30 mars 2020, de 2.021.674€.

En date du 4 mai 2020, le Président du Directoire, agissant en vertu des pouvoirs qui lui ont été conférés par le Directoire dans sa séance en date du 30 mars 2020, constate la souscription de 2.722.271 actions nouvelles entièrement libérées dans le cadre de l'Augmentation de Capital, et constate la réalisation définitive de l'Augmentation du Capital d'un montant nominal de 8.166.813 euros par la création et l'émission de 2.722.271 actions nouvelles de 3 euros de valeur nominale chacune, faisant passer le capital social de la Société de 16.831.053 euros à 24.997.866 euros. Le capital social de la Société est composé au 30 septembre 2020 de 8.332.622 actions de 3 euros de valeur nominale chacune, entièrement libérées, et toutes de même catégorie.



i. Gouvernance

Dans le cadre de l'accélération de son développement, Emova Group a fait évoluer sa gouvernance. Monsieur Franck PONCET s'est vu confier la Présidence du Directoire de la Société par le Conseil de surveillance d'Emova Group en date du 1er septembre 2020. Il succède à Monsieur Bruno BLASER.

ii. Déménagement du Siège social

Le groupe poursuit la rationalisation de ses frais de structure avec le déménagement des sièges de ses filiales, de l'Atelier, de l'Ecole Florale et des activités et équipes à compter du 21 septembre 2020 au 145 / 175 rue Jean Jacques Rousseau 92130 Issy les Moulineaux. Le siège de la société Emova Group reste au 23 rue d'Anjou 75008 Paris.

iii. Développement en succursales

Le groupe continue son développement en succursales en faisant l'acquisition d'un deuxième fonds de commerce à Louviers. Il a également procédé au rachat d'un fonds de commerce à La Garenne Colombe appartenant à un ancien franchisé et que le groupe continue d'exploiter sous l'enseigne Au nom de la rose.

iv. Développement en franchises

A fin septembre 2020, EMOVA Group compte 361 points de vente, dont 35 succursales et 326 franchises. Au cours de l'exercice et malgré le contexte sanitaire, le Groupe a ouvert 6 points de vente en France en franchise sous enseigne Monceau Fleurs.

Parallèlement, le groupe poursuit la rationalisation de son parc avec la fermeture en France de 8 magasins arrivant au terme de leur contrat de franchises (5 sous enseigne Rapid Flore, 2 Happy et 1 Au nom de la rose) et 2 succursales Au nom de la rose non rentables.

Evénements postérieurs à la clôture

i. Poursuite du Développement

Depuis la clôture de l'exercice, le maillage territorial se poursuit avec l'ouverture de 6 nouveaux magasins en franchise à Sartrouville, Amboise, Vitry sur Seine, Strasbourg, Marseille et la Ciotat.

ii. Activité durant la 2ème période de confinement

Par décret en date du 29 octobre 2020, les magasins du réseau ont une nouvelle fois été contraints à une fermeture administrative à partir du mardi 3 novembre 2020 et jusqu'au vendredi 27 novembre 2020. Pendant cette période, le groupe s'est organisé pour maintenir une activité en magasins et en e-commerce dans le respect des règles sanitaires : livraisons, call and collect, click and collect, drive...Le groupe a également eu au recours au dispositif de chômage partiel pour s'adapter à la baisse d'activité. Les magasins ont été autorisés à vendre des sapins à partir du 20 novembre 2020 et à accueillir du public à partir du 28 novembre 2020.

iii. Exercice de BSA

Dans le cadre de l'émission de bons de souscription d'actions définie au point 1.3 du présent rapport, pendant la période du 1er octobre 2020 au 4 septembre 2020, il a été exercé 26.920 BSA et livré à ce titre 673 actions nouvelles sous le code ISIN FR0013356755, représentant un montant total de souscription de 6.191,60 euros, et donc une augmentation d'un montant nominal de 2.019 euros ; intégralement libéré au profit de la Société, ainsi que cela a été constatée par décision du Directoire en date du 30 novembre 2020.

iv. Attributions gratuites d'actions

Le 18 décembre 2020, l'Assemblée générale extraordinaire des actionnaires a donné autorisation au Directoire à procéder, en une ou plusieurs fois, dans les proportions et aux époques qu'il appréciera, à l'attribution gratuite d'actions ordinaires existantes ou émettre de la Société au profit de bénéficiaires qu'il déterminera parmi les membres du personnel salarié et les mandataires sociaux éligibles de la Société ou des entités liées au sens de l'article L.225-197-2 du Code de commerce.

Le nombre total des actions attribuées gratuitement en vertu de ladite délégation de compétence et sans préjudice de l'incidence éventuelle des ajustements visés ci-après, ne pourra excéder plus de 694.381 actions de la Société et représenter plus de 10 % du capital social à la date de la décision de leur attribution par le Directoire.

L'attribution des actions à leurs bénéficiaires deviendra définitive au terme d'une période d'acquisition dont la durée sera fixée par le Directoire, étant entendu que cette durée ne pourra être inférieure à un (1) an (sauf exceptions légales liées au décès ou à l'invalidité du bénéficiaire visées ci-dessous), et que les bénéficiaires devront, si le Directoire l'estime utile ou nécessaire, conserver lesdites actions pendant une durée librement fixée par le Directoire, étant précisé que la durée cumulée des périodes d'acquisition, et le cas échéant, de conservation, ne pourra être inférieure à deux (2) ans.

Par ailleurs que dans l'hypothèse du décès ou de l'invalidité du bénéficiaire correspondant au classement dans la deuxième ou la troisième des catégories prévues à l'article L.341-4 du Code de la sécurité sociale, ou de la longue maladie empêchant le bénéficiaire d'exercer toute activité professionnelle, les actions lui seront néanmoins attribuées définitivement.

L'Assemblée générale a pris acte que, conformément à l'article L.225-197-1 du Code de commerce, lorsque l'attribution porte sur des actions à émettre, la présente autorisation emporte de plein droit, au profit des bénéficiaires des actions attribuées gratuitement, renonciation des actionnaires à leur droit préférentiel de souscription aux actions qui seraient émises en vertu de la présente résolution votée à l'Assemblée générale extraordinaire du 18 décembre 2020.

L'Assemblée générale a pris également acte que la décision du 18 décembre 2020 emporte, en tant que de besoin, renonciation des actionnaires en faveur des bénéficiaires d'actions gratuites, à la partie des revenus, bénéfices ou primes, qui le cas échéant, servira, en cas d'émission d'actions nouvelles à l'issue de la période d'acquisition, pour la réalisation de laquelle tous pouvoirs sont donnés au Directoire. L'Assemblée générale a fixé à trente-huit (38) mois, à compter de la date de l'assemblée générale du 18 décembre 2020, la durée de validité de l'autorisation visée ci-dessus.

A cette fin, l'Assemblée a délégué tous pouvoirs au Directoire, avec faculté de subdélégation dans les conditions légales et réglementaires pour mettre en œuvre la présente autorisation dans les conditions principales ci-dessus et dans les limites autorisées par les textes en vigueur. Il est précisé que le Directoire informera chaque année l'assemblée générale des attributions réalisées dans le cadre de la présente résolution conformément à l'article L.225-197-4 du Code de commerce.

L'autorisation ainsi consentie met fin avec effet à compter du 18 décembre 2020 à toute autorisation antérieure ayant le même objet.

NOTE 6 – SECTEURS OPERATIONNELS

Le découpage d'EMOVA Group, opéré en application de la norme IFRS 8 « Secteurs opérationnels », fondé sur l'organisation du Groupe, repose sur le reporting interne utilisé par la direction pour l'évaluation de la performance des différents secteurs et UGT du Groupe.

La norme IFRS 8 « Secteurs opérationnels » permet de regrouper les secteurs opérationnels du Groupe présentant des performances et des caractéristiques économiques similaires.

Le Groupe est ainsi géré en deux secteurs opérationnels distincts :

- Le secteur « Services » comprend l'activité de franchiseur multi-enseignes pour les marques : Monceau Fleurs, Happy, Rapid'Flore / Cœur de Fleurs et Au Nom de la Rose ainsi que les activités e-commerce et centrale d'achats du groupe.
- Le secteur « Magasins » comprend l'activité de « vente au détail » des magasins succursales, l'activité de centrale d'achats et les activités de la bouquetterie et du e-commerce

L'information par zone géographique n'est pas présentée en raison du caractère non significatif des activités réalisées à l'étranger.

La répartition par segments du chiffre d'affaires et de l'EBITDA, agrégats suivis par le management dans le cadre du reporting interne, est présentée ci-dessous :

en M€-2019	Services	Magasins	TOTAL
CA	10,7	15,1	25,8
Ebitda	3,3	0,4	3,7

en M€-2020	Services	Magasins	TOTAL
CA	8,4	14,9	23,3
Ebitda	2,2	0,9	3,0

L'information par zone géographique n'est pas présentée en raison du caractère non significatif des activités réalisées à l'étranger.

NOTE 7 – CHIFFRE D'AFFAIRES

La ventilation du chiffre d'affaires s'analyse comme suit :

Libellé - k€	30/09/2020	30/09/2019
Ventes de marchandises	14 775	15 042
Production vendue de biens	8	45
Production vendue de services	8 514	10 734
Chiffre d'affaires	23 297	25 821

Le chiffre d'affaires de l'activité vente de marchandises correspond principalement à l'activité des sociétés Monceau Fleurs (magasin du Boulevard Malesherbes à Paris), RFE (magasins Rapid'Flore/Cœur de Fleurs), MFE (magasins Monceau Fleurs), HPE (magasins Happy), Magie Florale (magasin place Denfert Rochereau à Paris) ainsi que des sociétés ANR et ANRE (magasins Au Nom de la Rose). Il comprend également le chiffre d'affaires du e-commerce et de la Market Place.

La production vendue de services englobe les revenus tirés de l'activité de franchiseurs à savoir les redevances assistance, redevances publicité, les droits d'entrée ainsi que les commissions de référencement perçues.

NOTE 8 – RESULTAT OPERATIONNEL ET RESULTAT OPERATIONNEL COURANT

Les autres produits et charges opérationnels regroupent l'intégralité des charges ou produits ne correspondant pas à l'activité courante de l'entreprise. Aussi, si un tel reclassement n'était pas effectué, la lecture de la performance économique pourrait en être affectée. Ces coûts sont présentés par typologie dans le tableau ci-dessous :

Libellé - K€	30/09/2020	30/09/2019
Frais de Personnel	-0,18	-0,26
Honoraires	-0,02	-0,35
Litiges	-0,15	-0,07
Charges exceptionnelles liées aux exercices précédents	-0,18	-0,48
Liquidation MFI		-0,34
Perte de stock	-0,16	
Produit exceptionnel	0,42	
Sortie/Renouvellement IFRS 16	-0,09	
Autres	-0,11	-0,35
Total	-0,46	-1,86

Les frais de personnel correspondent aux coûts de départs de personnes du siège ou de responsables de sites.

La perte de stock correspond à la charge occasionnée par la destruction des végétaux dans les succursales à l'annonce de la fermeture brutale des magasins le 14 mars 2020. Le groupe comptabilise historiquement en non courant les pertes sur stocks liées à des facteurs externes exceptionnels.

NOTE 9 – COUT DE L'ENDETTEMENT FINANCIER

Le coût de l'endettement financier est de :

Libellé - k€	30/09/2020	30/09/2019
Coût de l'endettement financier brut	-152	-191
Interêts sur dettes de loyers	-76	
Coût de l'endettement financier brut	-228	-191

NOTE 10 – IMPOTS

a) Charge d'impôt sur les résultats

La charge d'impôt s'analyse ainsi :

Libellé - k€	30/09/2020	30/09/2019
Impôts sur les bénéfices	156	188
impôts différés	135	141
Charges d'impôts	290	328

b) Détails des Impôts différés

	30/09/2019	Variation	30/09/2020
Comptabilisation des engagements de retraites	99	-19	80
Provisions sur immobilisations incorporelles	354	-61	293
Activation des déficits fiscaux	3 723		3 723
Autres	209	-111	97
Actifs d'impôts différés (1)	4 385	-191	4 193
Annulation des Provisions internes	46	0	46
Marques	4 119	-61	4 058
Amortissements dérogatoires	130	6	136
Autres			4
Passifs d'impôts différés (2)	4 295	-55	4 244
Solde net d'impôt différé (1)-(2)	90	-136	-51

Le solde d'impôts différés actifs, après prise en compte des impôts différés passifs imputables, correspond à un horizon de consommation de l'ordre de 3 ans au regard des prévisions de bénéfices fiscaux établis par le Groupe au 30 septembre 2020.

Les prévisions de bénéfices fiscaux à 3 ans s'appuient en particulier sur une croissance du chiffre d'affaires de l'ordre de 25% par an et une progression du résultat d'exploitation (rapporté au chiffre d'affaires) de l'ordre de 4 points pour l'ensemble de la période 2022 et 2025 (hors croissance externe).

NOTE 11 – RESULTAT NET D'IMPOT DES ACTIVITES ARRETEES OU EN COURS DE CESSION

Au 30 septembre 2020, la société Emova Market Place BV (ex WHKS) est considérée comme une activité abandonnée :

Libellé - k€	30/09/2020	30/09/2019
Résultat net d'impôts des activités arrêtées ou en cours de cession	-7	-45
Résultat net d'impôts des activités arrêtées ou en cours de cession	-7	-45

NOTE 12 – RESULTAT PAR ACTION

Le résultat par action a été déterminé en conformité avec la Note 2-D-(e) Résultat par action.

Les tableaux ci-dessous détaillent le rapprochement entre le résultat par action avant dilution et le résultat dilué par action.

Libellé	30/09/2020	30/09/2019
En euros		
Résultat net attribuable aux actionnaires de la société mère	(92 936)	50 748
En nombre d'actions		
Nombre moyen pondéré d'actions en circulation pendant la période (excluant les actions propres) retenu pour le résultat net par action	5 538 365	5 538 365
Effet de la dilution :		
- Obligations convertibles		
- Options d'achats ou de souscription d'actions		
- Attribution d'actions gratuites		
Nombre moyen pondéré d'actions en circulation pendant la période (excluant les actions propres) ajusté pour le résultat net dilué par action	5 538 365	5 538 365
En euros		
Résultat net par action	-0,02	0,01
Résultat net dilué par action	-0,02	0,01

NOTE 13 – ECARTS D'ACQUISITION

Le tableau ci-dessous présente le détail des écarts d'acquisition par participation (en valeur brute) :

Libellé - k€	30/09/2020	30/09/2019
Ecart d'acquisition	21 991	21 986

Tableau d'affectation des écarts d'acquisition aux Unités Génératrices de Trésorerie en 2020

Libellé - K€	UGT MAGASIN	UGT SERVICES	Total
UGT - Valeur brute	619	21 372	21 991
UGT - Dépréciations			
UGT - Valeur nette	619	21 372	21 991

Répartition des immobilisations incorporelles et corporelles par UGT (hors IFRS 16)

Libellé - K€	UGT Magasins		UGT Services		TOTAL
	Immobilisations incorporelles	Immobilisations corporelles	Immobilisations incorporelles	Immobilisations corporelles	
Répartition des immobilisations par UGT	10 123	883	21 056	353	32 415

Test de dépréciation des écarts d'acquisition

Conformément à IAS 36, les écarts d'acquisition ne sont pas amortis et doivent faire l'objet d'un test de dépréciation au moins une fois par an ou de manière plus fréquente si des événements ou circonstances particulières indiquent une perte de valeur potentielle.

Ce test est effectué en septembre de chaque exercice comptable dans le cadre de l'arrêté annuel des comptes du Groupe. Dans le cas où la valeur recouvrable de l'UGT est inférieure à sa valeur comptable, une perte de valeur est comptabilisée en résultat opérationnel. Compte tenu de l'arrêt de l'activité lié à la pandémie, le test de dépréciation a été actualisé sur la base d'un plan à 5 ans actualisé.

Le taux d'actualisation utilisé au 30 septembre 2020 est identique pour les deux UGT et s'élève à 9% (inchangé par rapport 30 septembre 2019), le groupe opérant sur des marchés et zones géographiques identiques.

Le taux de croissance à l'infini utilisé au 30 septembre 2020 est identique pour les deux UGT et s'élève à 1% (inchangé).

UGT Services :

Au sein du Groupe, l'activité de franchiseur multi-enseignes et les nouvelles activités (E-commerce et centrale d'achat), exercées au travers de l'UGT « Services », repose sur une recherche constante de synergies et de complémentarité entre les quatre enseignes, qui présentent des caractéristiques économiques similaires :

- Nature du produit : Offre commune sur les basiques 80/20 et concept de libre-service ;
- Nature des contrats : Synergie des termes juridiques et financiers des quatre contrats de franchise ;
- Communication mutualisée : Rationalisation des coûts de communication par la synergie des quatre enseignes au profit de l'ensemble des franchisés du Groupe ;
- Une majorité de fonctions mutualisées chez EMOVA Group : développement, marketing et communication, offre et achats, finance, informatique et juridique.

Cette recherche de synergies et de complémentarité entre les quatre enseignes est également appréciée à la lumière du nombre important de franchisés multi-enseignes du Groupe ; cette politique contribue nécessairement à l'interdépendance des entrées de trésorerie que constituent les redevances perçues des franchisés.

En effet, le Groupe met en œuvre depuis plusieurs années une politique destinée à favoriser les synergies entre ses enseignes, en accordant à ses franchisés un droit de priorité vis-à-vis de nouveaux candidats souhaitant ouvrir un magasin dans une ville où un franchisé sous l'une des enseignes du groupe est déjà présent.

Hypothèses :

Les principales hypothèses utilisées pour les besoins du test sont les suivantes (hors activités nouvelles, pour la période 2022-2025) :

- Taux de croissance du chiffre d'affaires de l'ordre de 10% par an. Celui-ci est étroitement lié au programme d'ouverture de nouveaux franchisés.
- Progression du résultat d'exploitation (rapporté au chiffre d'affaires) de 6 points sur l'ensemble de la période.

La valeur d'utilité de l'UGT étant supérieure à la valeur comptable, aucune dépréciation n'a été comptabilisée.

Sensibilité (UGT Services incluant les activités nouvelles)

Test de sensibilité sur le taux d'actualisation et sur le taux de croissance à l'infini :

M€ - écart entre la VU et la valeur comptable		Taux d'actualisation		
		8,0%	9,0%	10,0%
Taux de croissance à l'infini	0,5%	18,3	11,2	5,7
	1,0%	21,7	13,8	7,6
	1,5%	25,6	16,7	9,8

Test de sensibilité sur le taux de croissance du chiffre d'affaires (croissance limitée à 2,5% et 5% par an) et sur le taux de résultat d'exploitation (progression limitée à 1 et 2 points par an) :

M€ - écart entre la VU et la valeur comptable		2,5%	5,0%
		Taux de progression du résultat	1 point
	2 points	-1,5	1,4

UGT Magasins :

Elle regroupe l'ensemble des magasins, nonobstant l'enseigne sous laquelle ils sont exploités car l'organisation de l'activité des succursales repose sur la rationalisation et la mutualisation des différents services (achats, ventes, développement, animation...) sous la responsabilité et la gestion opérationnelle d'un Directeur d'Exploitation unique.

Hypothèses :

Le test relatif à l'UGT Magasins a été réalisé sur la base du périmètre de magasins au 30 septembre 2020, en excluant les acquisitions de succursales prévues sur le plan.

Les principales hypothèses utilisées pour les besoins du test sont les suivantes (pour la période 2022-2025) :

- Taux de croissance du chiffre d'affaires moyenne de 2%
- Stabilité du résultat d'exploitation (rapporté au chiffre d'affaires)

La valeur d'utilité de l'UGT étant supérieure à la valeur comptable, aucune dépréciation n'a été comptabilisée.

Sensibilité :

Compte tenu des hypothèses de construction du test et de l'écart important entre la valeur d'utilité et la valeur comptable, aucune sensibilité n'est présentée pour cette UGT.

NOTE 14 – IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Les tableaux ci-dessous synthétisent les valeurs brutes, les amortissements et les dépréciations par nature d'immobilisations incorporelles :

Libellé - k€	30/09/2019	Augmentation	Diminution	Autres variations	30/09/2020
Frais de recherche & développement	180				180
Concessions, brevets et droits similaires, brevets, licences	20 152	504		725	21 382
Droit d'utilisation relatifs aux contrats de locations		3 890	-1 386	3 822	6 327
Droit au bail	7 540	-82		-107	7 351
Autres immobilisations incorporelles	15				15
Immobilisations incorporelles en cours	1 222	2		-587	637
Immobilisations incorporelles brutes	29 109	4 314	-1 386	3 854	35 891
Amortissements des frais de rech. & développ.	180				180
Amortissements concessions, brevets et droits similaires	2 022	518			2 541
Amortissements des droit d'utilisation relatifs aux contrats de locations		1 403	-1 298	1 846	1 951
Amortissements droit au bail	5			-5	0
Amortissements des immobilisations incorporelles	2 208	1 921	-1 298	1 842	4 672
Provisions dépréciation droit au bail	36	91	-335	245	36
Provisions dépréciation autres immos	4		-5	5	3
Provisions sur immobilisations incorporelles	40	91	-340	250	39
Immobilisations incorporelles nettes	26 862				31 180

Le poste « concessions-brevets... » est principalement constitué des marques issues de l'affectation des écarts d'acquisition et se décompose en 7 200 K€ pour la marque Rapid Fore, 2 500 K€ pour la marque Happy, 4 399 K€ pour la marque Monceau Fleurs et 962 K€ pour la marque Au Nom de la Rose.

Le poste Droit au bail est notamment constitué du droit au bail exploité par la société Monceau Fleurs, sise au 92 Boulevard Malesherbes-75 008 Paris, valorisé pour un montant de 2 722 K€ ainsi que des droits au bail du périmètre Au Nom de la Rose valorisé à 1 282 k€.

NOTE 15 – IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Les tableaux ci-dessous synthétisent les valeurs brutes, les amortissements et les dépréciations par nature d'immobilisations corporelles :

Libellé - k€	30/09/2019	Augmentation	Diminution	Autres variations	30/09/2020
Terrains	74				74
Constructions	534	17			552
Installations techniques, matériel & outillage	49	26		60	135
Autres immobilisations corporelles	2795	457	-1	114	3 364
Avances et acomptes s/imm. corp.	4			-4	
Immobilisations corporelles brutes	3455	501	-1	171	4 125
Amort. sur agencements et aménagements de terrains	53		14		67
Amortissements des constructions	471			-33	439
Amortissements install. tech. matériel & outill.	37		4		41
Amortissements des autres immobilisations corp.	1996	0	258	64	2 318
Amortissements des immobilisations corporelles	2558	0	275	31	2 865
Provisions sur autres immobilisations corporelles	26				26
Provisions sur immobilisations corporelles	26				26
Immobilisations corporelles nettes	871				1 235

NOTE 16 – TITRES MIS EN EQUIVALENCE

Les variations des titres de participation dans les entreprises associées mises en équivalence s'analysent de la façon suivante :

Libellé - k€	30/09/2019	Résultat	Ecart de conversion	Variations de périmètre	Autres variations	30/09/2020
Titres mis en équivalence	452	45	-4		0	493
Titres mis en équivalence	452	45	-4		0	493

NOTE 17 – AUTRES ACTIFS FINANCIERS

Conformément à la note 2-D-(i) Autres actifs financiers, les autres actifs financiers sont enregistrés à leur juste valeur ou à leur coût d'origine, lorsque ceux-ci ne peuvent être évalués de manière fiable. Dans ce dernier cas, une dépréciation est comptabilisée si leur valeur de réalisation probable est inférieure à leur valeur d'origine.

Les autres actifs financiers se décomposent de la manière suivante :

Libellé - k€	30/09/2019	Augmentation	Diminution	Autres variations	30/09/2020
Titres non consolidés	221			-2	219
Créances rattachées à des participations	38				38
Autres titres immobilisés	1				1
Prêts	82	2	-1	-8	75
Autres immobilisations financières	818	215	-111	-5	918
Immobilisations financières	1 160	217	-112	-15	1 250
Provisions sur titres de participation	187				187
Provisions des autres créances ratt. à des participations	38				38
Provisions sur prêts	8			-8	
Provisions sur autres immobilis. financières	117	44	-26	-5	130
Autres immobilisations financières - Provisions	349	44	-26	-13	354
Actifs financiers non courant - nets	810				896

NOTE 18 – AUTRES ACTIFS NON COURANTS

Les autres actifs non courants s'analysent de la façon suivante :

Libellé - k€	30/09/2020	30/09/2019
Clients et comptes rattachés - part > 1 an	5 453	1 793
Créances fiscales et sociales		
Comptes courants - actif	2 257	2 461
Autres créances	568	
Autres actifs non courants - Valeur brute	8 278	4 254
Prov. clients et comptes rattachés	-4 262	-1 616
Prov. comptes courant actif	-1 394	-1 422
Prov. Autres créances		
Autres actifs non courants - Provisions	-5 656	-3 038
Actifs non courant - Net	2 621	1 216

NOTE 19 – CREANCES CLIENTS

Les créances clients s'analysent ainsi :

Libellé - k€	30/09/2020	30/09/2019
Clients et comptes rattachés - part < 1 an	5 014	7 269
Prov. Clients et comptes rattachés < 1 an	-111	-2 817
Total créances clients - Net	4 904	4 452

Libellé	1 à 60 jours	61 à 120 jours	121 à 360 jours	Non Echu	TOTAL
Clients	1760	511	1789	954	5014

NOTE 20 – AUTRES ACTIFS COURANTS

Libellé - k€	30/09/2020	30/09/2019
Avances et acomptes versés sur commandes		
Etat, impôts sur les bénéfices	136	404
Créances sur personnel & org. Sociaux - part < 1 an	313	278
Créances fiscales hors IS - part à moins d'un an	7 601	5 052
Comptes courants groupe - part à moins d'un an		
Créances sur cessions d'actifs < 1 an		
Autres créances - part à moins d'un an	3 100	1 080
Autres actifs courants - Valeur brute	11 150	6 814
Prov. comptes courant actif < 1 an		
Prov créances sur cessions immo. < 1 an		
Prov. autres créances - part à moins d'un an	-2	-2
Intérêts courus sur créances		
Autres actifs courants - Provisions	-2	-2
Charges constatées d'avances	152	256
Actifs courant - Net	11 301	7 068

NOTE 21 – TRESORERIE ET EQUIVALENTS DE TRESORERIE

La trésorerie et les équivalents de trésorerie s'analysent comme suit :

Libellé - k€	30/09/2020	30/09/2019
Disponibilités	358	300
Trésorerie active	358	300
Trésorerie passive	389	1 408
Trésorerie passive	389	1 408

Une très large part des disponibilités et placements est conservée ou placée en euro. Les disponibilités et valeurs mobilières de placement dans les autres devises correspondent à des dépôts conservés par les filiales situées dans les pays dont ces autres devises sont la monnaie nationale afin d'assurer leur propre liquidité ou à des montants reçus de clients avant le règlement de dépenses dans ces mêmes devises ou de versements de dividendes.

NOTE 22 – ACTIFS ET PASSIFS DETENUS EN VUE DE LA VENTE

Les actifs et passifs détenus en vue de la vente et activités abandonnés s'analysent comme suit :

Libellé - k€	30/09/2020	30/09/2019
Actifs détenus en vue de la vente & Activités abandonnées	115	115
Actifs non courants détenus en vue de la vente & activités abandonnées	115	115
Passifs détenus en vue de la vente & activités abandonnées	15	15
Passif non courants détenus en vue de la vente & activités abandonnées	15	15

NOTE 23 – PROVISIONS

Les principes d'évaluation des provisions pour risques et charges et leurs natures sont décrits dans la Note 2-D-(n) Provisions.

Les variations des provisions au cours de l'exercice s'analysent comme suit :

Libellé - k€	30/09/2019	Dotation	Reprise	30/09/2020
Provisions pour risques	305	145		450
Autres provisions pour charges	222			222
Provisions courantes	527	145		672
Autres provisions pour charges	12			12
Provisions non courantes	12			12
Total provisions	539	145		684

NOTE 24 – DETTES FINANCIERES

Les dettes financières se distinguent entre courant et non-courant, et s'analysent de la manière suivante :

Libellé - k€	30/09/2020	30/09/2019
Emprunts auprès établis. de crédit	7 993	3 393
Comptes courants	588	3 383
Dettes locatives IFRS 16 à long terme	3 095	
Intérêts courus	2	
Dettes financières - non courant	11 678	6 776
Emprunts auprès établis. de crédit - part < 1 an	2 093	2 344
Dettes locatives IFRS 16 à court terme	1 333	
Dépôt de garantie	214	214
Dettes financières - courant	3 640	2 558
Total dettes financières	15 318	9 334

Détail des dettes financières par échéances :

Libellé - k€	30/09/2020	30/09/2019
Moins d'un an	4 230	2 558
De 1 à 5 ans	10 022	6 776
A plus de 5 ans	1 065	
Total dettes financières	15 318	9 334

Au 30/09/2020, le Groupe a souscrit au Prêt Garanti par l'Etat d'un montant de 5 070 000€ pour sécuriser la trésorerie et préparer la reprise des activités, suite à la crise sanitaire.

Ledit prêt est garanti à hauteur de 90% par l'Etat français et a une maturité de 1 an, avec option d'extension jusqu'à 5 années additionnelles.

NOTE 25 – AUTRES PASSIFS NON COURANTS

Libellé - k€	30/09/2020	30/09/2019
Dettes fournisseurs - part > 1 an	3 452	1 736
Autres dettes - part > 1 an	1 447	999
Autres dettes non courantes	4 898	2 734

NOTE 26 – FOURNISSEURS ET AUTRES PASSIFS COURANTS

Libellé - k€	30/09/2020	30/09/2019
Dettes fournisseurs - part < 1 an	6 784	9 181
Dettes fournisseurs	6 784	9 181

Libellé	1 à 60 jours	61 à 120 jours	121 à 360 jours	Non Echu	TOTAL
Fournisseurs	2533	425	2760	1066	6784

Libellé - k€	30/09/2020	30/09/2019
Fournisseurs et comptes rattachés	6 784	9 181
Fournisseurs et comptes rattachés	6 784	9 181
Dettes fiscales et sociales - part < 1 an	11 617	7 817
Autres dettes - part < 1 an	787	659
Produits constatés d'avance - part < 1 an	9	52
Autres dettes courantes	12 413	8 528

NOTE 27 – INSTRUMENTS FINANCIERS

Instruments Financiers inscrits au bilan

Actifs financiers et passifs financiers

Le Groupe définit ses actifs financiers selon les catégories suivants :

Actifs évalués à la juste valeur en contrepartie du résultat, instruments de couverture des flux de trésorerie futurs, actifs détenus jusqu'à l'échéance, prêts et créances, actifs disponibles à la vente, dettes en coût amorti. La classification dépend des raisons ayant motivées l'acquisition des actifs financiers. La direction détermine la classification de ses actifs financiers lors de la comptabilisation initiale.

Actifs financiers à leur juste valeur en contrepartie du compte de résultat

Les actifs financiers évalués à leur juste valeur en contrepartie du résultat sont les actifs financiers détenus à des fins de transactions. Un actif financier est classé dans cette catégorie s'il a été acquis principalement dans le but d'être revendu à court terme. Les instruments financiers dérivés sont également désignés comme détenus à des fins de transaction, sauf s'ils sont qualifiés de couvertures. Ils sont classés parmi les passifs non courants.

Prêts et créances

Les prêts et créances sont des actifs financiers non dérivés à paiement fixe ou déterminable qui ne sont pas cotés sur un marché actif. Ils sont inclus dans les actifs courants, hormis ceux dont l'échéance est supérieure à douze mois après la date de clôture.

Le groupe évalue à chaque clôture s'il existe un indicateur objectif de dépréciation d'un actif financier ou d'un groupe d'actifs financiers.

Un actif et un passif financier sont compensés et le montant net est présenté au bilan lorsque le Groupe dispose d'un droit juridiquement exécutoire de compenser les montants comptabilisés et a l'intention, soit de les éteindre sur une base nette, soit de réaliser l'actif et d'éteindre le passif simultanément.

Libellé (en k€)	Ventilation par catégorie d'instruments					30/09/2020
	Actifs évalués à leur juste valeur par résultat	Instruments de couverture de flux de trésorerie futurs	Actifs et passif disponibles à la vente	Prêts et créances	Dettes en coût amorti	
Actifs financiers non courants				896		896
Autres actifs non courants				3 403		3 403
Clients et comptes rattachés				3 555		3 555
Autres créances				11 301		11 301
Trésorerie et équivalents de trésorerie	358					358
Actif disponible à la vente & activités abandonnées			115			115
Actifs	358		115	19 154		19 627
Endettement, part à long terme					8 583	8 583
Autres passifs financiers non courants					4 898	4 898
Endettement, part à court terme					2 307	2 307
Passifs financiers courants					389	389
Fournisseurs					6 784	6 784
Autres passifs courants					12 413	12 413
Passif non courants détenus en vue de la vente & activités abandonnées			15			15
Passifs			15	35 375		35 389

Effet en résultat des instruments financiers

Effet en résultat des instruments financiers					
Libellé (en k€)	Intérêts	Fair value	Coût amorti	Pertes de valeur	30/09/2020
Prêts et créances	32				32
Dette en coût amorti	-152				-152
	-121				-121

NOTE 28 – EFFECTIFS

Les effectifs moyens du Groupe se répartissent de la manière suivante :

Libellé	30/09/2020	30/09/2019
Cadres	64	62
Agents de maîtrise et techniciens	17	14
Employés	111	113
Effectif moyen interne	192	189

NOTE 29 – INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

a) Rémunération des mandataires sociaux

Les mandataires sociaux d'EMOVA Group ne perçoivent aucune rémunération de la part de cette société. Ils sont également mandataires sociaux de la société EMOVA Holding qui leur verse une rémunération, celle-ci faisant ensuite l'objet d'une répartition et d'une refacturation à EMOVA Group dans le cadre du contrat d'animation et de prestation de services entre EMOVA Group et EMOVA Holding.

Les éléments de rémunération des mandataires sociaux, qui comprennent une part fixe et une part variable, sont soumis annuellement au vote du Comité de Surveillance de la Société EMOVA Holding. La part variable est intégralement basée sur la performance du Groupe et est appréciée sur la base de l'objectif d'EBITDA défini lors de l'établissement du budget annuel en début de chaque exercice.

b) Honoraires des commissaires aux comptes

Libellé	Total
Emova Group	93
Autres sociétés du groupe	69
Total	162

c) Politique de gestion des risques financiers

- Risque lié à la crise sanitaire covid-19

Les points de vente du groupe ne faisant pas partie des commerces dits de première nécessité, ceux-ci sont contraints à une fermeture administrative en cas de mise en place d'un confinement. Néanmoins en cas de confinement, une part importante de l'activité peut être maintenue grâce aux livraisons, call & collect, click & collect, drive et au e-commerce. Les différentes aides gouvernementales (chômage partiel, report des échéances sociales, accès au fonds de solidarité), peuvent également être activées pour faire face à une perte d'activité.

- Risques liés à l'évolution du marché

Le secteur des végétaux est un marché très stable et résilient. Les risques liés au marché sont donc faibles sauf événements majeurs (grèves, manifestations etc...) susceptibles de perturber l'activité des magasins ou de limiter la libre circulation des clients.

- Risques liés aux fluctuations des prix des fleurs et plantes et risques d'approvisionnement

Les prix des fleurs et plantes sont négociés sur différents marchés au niveau mondial et particulièrement aux Pays Bas, dont les bourses d'échanges correspondent à la majorité des échanges mondiaux. Comme sur tout marché, les prix fluctuent en fonction de l'offre et la demande. Dans le marché des fleurs et plantes, la fluctuation de la demande est anticipable car elle est liée à des fêtes nationales connues dans le monde entier.

Ces fluctuations sont donc maîtrisées et la compétitivité des prix d'achats est mise en scène sur notre market place qui rassemble grossistes, importateurs directs et producteurs directs.

- Délais de paiement clients

Les facturations de redevances aux franchisés sont généralement réglées par prélèvement dès l'émission des factures. Les dettes des franchisés vis-à-vis du Groupe sont partiellement contre-garanties par une garantie à première demande émise par une banque de renommée au profit du Groupe, signée lors de la conclusion du contrat de franchise, ainsi que, dans certains cas, par un nantissement du fonds de commerce et/ou par une garantie personnelle du franchisé au profit du Groupe.

- Risque lié au sourcing et à la dépendance à l'égard des fournisseurs

Depuis la mise en place de sa centrale d'achat EMOVA MARKET PLACE, EMOVA Group a de plus en plus recours aux circuits directs/courts, du producteur au magasin sous enseigne, permettant ainsi de réduire le nombre d'intermédiaires et d'optimiser les marges sur achats tout en réduisant la dépendance à l'égard de grossistes.

- Risques liés au développement d'un réseau de franchisés

EMOVA Group a pour vocation de développer un réseau de franchisés autour de ses quatre enseignes (Monceau Fleurs, Cœur de Fleurs, Au Nom de la Rose et Happy), conformément au positionnement propre à chacune de ces marques.

Au 30 septembre 2020, le Groupe compte 361 points de vente en franchise.

Le développement d'un réseau autour de quatre enseignes implique de disposer d'un nombre suffisant de candidats susceptibles de répondre aux cahiers des charges propres à chaque marque, ce qui nécessite un effort commercial important. EMOVA Group dispose des ressources adaptées à la gestion de son développement et à l'intégration des nouveaux franchisés.

La qualité et l'homogénéité du respect des concepts est primordial pour garantir l'image des marques.



- **Risques de change**

Les transactions réalisées en une autre devise que l'euro et donc le risque de change supporté par le Groupe sont très faibles à l'heure actuelle. Le Groupe n'a de ce fait, pas mis en place de procédure ni de moyens visant la couverture des risques de change.

- **Risques sur actions**

La gestion de la trésorerie de la Société est faite dans une optique de prudence. La trésorerie disponible du Groupe est exclusivement placée auprès d'organismes de placement collectifs en valeurs mobilières opérant sur le marché monétaire.

- **Risques de taux**

L'endettement consolidé des emprunts contractés par le Groupe au 30 septembre 2020 s'élève à 11 018K€ (prêts à taux fixe) dont 5 070K€ de prêt garanti par l'Etat.

- **Risques de liquidité**

EMOVA Group a réalisé une perte nette de (93) K€ sur la période close le 30 septembre 2020 (contre un bénéfice de 51 K€ en 2019) et présente à la clôture des capitaux propres part du Groupe de 33 760 K€. Au 30 septembre 2020, le Groupe disposait d'une trésorerie nette de -30K€, contre -1 108 K€ à fin septembre 2019.

- **Informations et transactions concernant les parties liées**

En date du 6 août 2013, la société EMOVA Group, anciennement dénommée Groupe Monceau Fleurs, « le Bénéficiaire », a conclu un contrat d'animation et de prestation de services avec la société EMOVA Holding, anciennement dénommée GMF Holding, « le prestataire », qui a pour objet général l'assistance dans la gestion opérationnelle du bénéficiaire et de ses filiales.

Les prestations rendues à EMOVA Group par EMOVA Holding sont facturées sur la base des coûts réels avec application d'une marge bénéficiaire de 6%. Les coûts réels incluant notamment les salaires, charges sociales et autres frais afférents au personnel affecté à la réalisation des services ainsi que les coûts indirects y afférents (quote-part des frais généraux). Sont exclus des coûts réels la rémunération du Président du Conseil de Surveillance.

Au 30 septembre 2020, les parties liées ne concernent que la société EMOVA Holding qui a facturé sur l'exercice des prestations de services (Direction générale) à hauteur de 661 K€ (HT) contre 718 K€ au 30 septembre 2019. Au 30 septembre 2020, Emova Group avait une dette fournisseur vis-à-vis d'Emova Holding de 3.815 K€ TTC (contre 3 022 K€ au 30/09/19).

A cette même date EMOVA Holding disposait d'un compte courant débiteur chez Emova Group de 326 K€ contre un compte courant créditeur de 2087 K€ au 30 septembre 2019.

- **Engagements hors-bilan**

Engagements donnés :

900 parts sociales de la société LGDV ont été nanties par la société EMOVA Group dans le cadre de l'acquisition de la société Hauraunize.

L'emprunt souscrit le 01/10/2008 d'un montant de 2 300 K€ par la société EMOVA Group auprès du Crédit Lyonnais ainsi que celui souscrit auprès de la BRED le 14/11/2008 d'un montant de 2 300K€ sont garantis par le nantissement de 60 000 actions de la société Hauraunize acquise par EMOVA Group.

EMOVA Group est caution de trois prêts souscrits par sa fille Magie Florale auprès de la BRED pour un montant de 268 653€.

EMOVA Group est caution d'une facilité de caisse obtenue par sa fille Magie Florale auprès de la BRED pour un montant de 48 000€.





Emova Group est caution de deux prêts souscrits par sa fille MONCEAU FLEURS EXPANSIONS auprès du CIC pour un montant de 434 919€.

Emova Group est caution d'un prêt souscrit par sa fille HAPPY EXPANSION auprès de la SOCIETE GENERALE pour un montant de 200 000€.

Abandon de dettes reçues avec clause de retour à meilleure fortune :

EMOVA Holding a consenti au 30 septembre 2016 un abandon de créance d'un montant total de un million quatre-vingt-six mille deux cent quatre-vingt-quinze euros et 38 centimes (1.086.295,38€) sous condition de retour à meilleure fortune, celui-ci étant défini par la réalisation au plus tard au cours de l'exercice clos le 30 septembre 2041, cet exercice inclus, d'un bénéfice net tel qu'il ressortira de la ligne HN de l'imprimé fiscal 2053 permettant de reconstituer les capitaux propres de la société EMOVA GROUP à hauteur de son capital social actuel.

En cas de retour à meilleure fortune tel que défini au paragraphe ci-dessus, la société EMOVA GROUP SA s'engage à réinscrire au crédit du compte courant de la société EMOVA HOLDING dans les quatre (4) mois de la clôture de chaque exercice social ayant fait apparaître le retour à meilleure fortune et jusqu'à concurrence de la Somme Abandonnée soit la somme de un million quatre-vingt-six mille deux cent quatre-vingt-quinze euros et 38 centimes (1.086.295,38€), une somme égale à 5 % du bénéfice net ci-dessus défini. Si, toutefois, certains exercices faisaient apparaître un résultat comptable déficitaire, le déficit serait reporté sur les exercices suivants et la réinscription de la créance au crédit du compte courant de l'associé n'aurait à intervenir qu'à partir de l'exercice au cours duquel le déficit aura été imputé et pour la fraction du bénéfice restant après déduction des pertes.

EMOVA Holding a consenti au 30 septembre 2015 l'abandon de créance d'un montant total de deux millions sept cent quatre-vingt-douze mille neuf cent quarante-deux euros (2.792.942,00€) sous condition de retour à meilleure fortune, celui-ci étant défini par la réalisation au plus tard au cours de l'exercice clos le 30 septembre 2041, cet exercice inclus, d'un bénéfice net tel qu'il ressortira de la ligne HN de l'imprimé fiscal 2053 permettant de reconstituer les capitaux propres de la société EMOVA GROUP à hauteur de son capital social actuel.

En cas de retour à meilleure fortune tel que défini au paragraphe ci-dessus, la société EMOVA Group s'engage à réinscrire au crédit du compte courant de la société EMOVA Holding dans les quatre (4) mois de la clôture de chaque exercice social ayant fait apparaître le retour à meilleure fortune et jusqu'à concurrence de la Somme Abandonnée soit la somme de deux millions sept cent quatre-vingt-douze mille neuf cent quarante-deux euros (2.792.942,00€), une somme égale à 5 % du bénéfice net ci-dessus défini. Si, toutefois, certains exercices faisaient apparaître un résultat comptable déficitaire, le déficit serait reporté sur les exercices suivants et la réinscription de la créance au crédit du compte courant de l'associé n'aurait à intervenir qu'à partir de l'exercice au cours duquel le déficit aura été imputé et pour la fraction du bénéfice restant après déduction des pertes.

Une promesse d'achat a été signée sur l'acquisition du solde des titres de Bloom's.

Engagements reçus 123 Investment et investisseurs privés :

EMOVA Group a mis en place un partenariat avec 123 Investment pour la mise à disposition de véhicules d'investissement souscrits par des investisseurs privés et ayant pour vocation d'investir dans des fonds de commerce sous les enseignes du Groupe (sous la forme de sociétés en commandite par actions) :

- RETAIL IDF OUEST – pour la reprise ou la création de magasins situés dans l'ouest de la région parisienne ;
- RETAIL PARIS EST - pour la reprise ou la création de magasins situés dans Paris Intra Muros.

123 Investment est gérant des véhicules investisseurs et EMOVA assiste dans la gestion quotidienne via un contrat de prestation de services.

Au 30 septembre 2020 le véhicule RETAIL IDF OUEST comptait 11 magasins et RETAIL PARIS EST en direct ou via ses filiales SP FLORE et Fleurs Cardinal 6 magasins.

Une promesse unilatérale de vente d'actions a été conclue entre EMOVA Group et 123 Investment qui permet à EMOVA Group de bénéficier d'une option de rachat de chaque véhicule, exerçable du 1er janvier au 31 décembre 2021.